



Côte d'Ivoire

**Plan Cadre des Nations Unies pour
l'Aide au Développement
UNDAF**

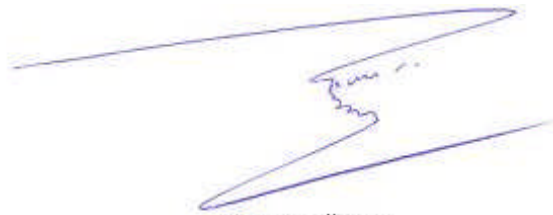
2009-2013

Juillet 2008

Signatures



M. Georg Charpentier
Coordonnateur Résident des Activités
Opérationnelles du Système des
Nations Unies en Côte d'Ivoire



Son Excellence
M. Paul-Antoine Bohoun Bouabré
Ministre d'Etat, Ministre
du Plan et du Développement

Signé le 03/07/2008 à Abidjan, Côte d'Ivoire

M. Daniel Sellen
Représentant Résident a.i.
BANQUE MONDIALE

M. Wagdi Othman
Représentant a.i.
PAM

PO

M. Ousmane Nkifina
Directeur a.i.
BIT Afrique de l'Ouest

M. André Carrilho
Directeur Pays
PNUD

Mme Marie-Noëlle Koyara
Représentant
FAO

PNSED

Mme Elizabeth Moundou
Directrice
UNESCO

M. Simon Munzu
Représentant
OHCHR

M. Philippe Delanne
Représentant
UNFPA

M. Jacques Seurt
Représentant
OIM

M. Saber Azam
Représentant
UNHCR

M. Komla Siamevi
Représentant
OMS

Mme Sylvie Dossou
Représentante a.i.
UNICEF

M. Alessandro Parlatore
Représentant
ONUDI

PO

Mme Cécile Mukarubuga
Directrice Régionale
UNIFEM Afrique de l'Ouest

Mme Aoua Paul Diallo-Diawara
Coordonnateur Pays
ONUSIDA

M. Tomas Paquete
Chef de Bureau
UNOPS

Préface

Les prochaines années représentent une période cruciale pour la Côte d'Ivoire. Un peu plus d'un an après l'Accord Politique de Ouagadougou, les plus grands défis humanitaires ont été surmontés, un nombre croissant de déplacés internes a regagné le lieu d'origine et la transition d'une phase d'urgence vers une période de redressement et de développement est amorcée. Le Programme de Sortie de Crise du Gouvernement a permis de mobiliser les partenaires extérieurs pour appuyer la mise en œuvre de l'APO et asseoir sur de solides bases la consolidation de la paix.

La volonté de la Côte d'Ivoire de résoudre la crise et de reprendre le chemin du développement durable s'est traduite par l'élaboration du Document de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté (DSRP) pour la période 2009-2013 qui sera finalisé dans les prochains mois. Ce document guidera les priorités du Gouvernement à moyen terme pour répondre aux causes profondes du conflit ainsi qu'aux défis majeurs de développement.

Le Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement 2009-2013 (UNDAF) vise à accompagner la Côte d'Ivoire dans ces efforts. Il constitue le fruit d'un travail commun entre les partenaires nationaux et le Système des Nations Unies. Articulé autour de cinq axes, l'UNDAF représente les résultats que l'ensemble des agences du système des Nations Unies en Côte d'Ivoire s'engage à atteindre, y compris certaines agences non résidentes. Les contributions du Système des Nations Unies ont été guidées aussi par les objectifs du Millénaire pour le développement qui constituent le cadre global des efforts communs du Gouvernement et du Système des Nations Unies.

Le défi de la mise en œuvre du DSRP et de cet UNDAF consistera à faciliter la transition du pays de la sortie de crise au développement en créant le lien entre les résultats de l'intervention d'urgence et les initiatives de développement à moyen terme. A cette fin, des structures de coordination adéquates devront être mises en place dans le cadre des mécanismes de coordination nationale. Une transition réussie passera également par des efforts de consolidation de la paix et des programmations visant à prévenir un nouveau déclenchement de troubles. Pour ce faire, le Gouvernement, le Système des Nations Unies et les partenaires extérieurs ont d'ores et déjà commencé à travailler main dans la main, et en coordonnant leurs actions avec les structures décentralisées de l'Etat et la société civile.

Le Gouvernement a atteint des résultats importants sur la route de la paix ces derniers mois et a offert un leadership et une orientation claire à travers le Ministère d'Etat, du Plan et du développement, pour la définition des priorités à moyen et long terme dans le cadre du DSRP. Le Système des Nations Unies s'engage à apporter une réponse plus cohérente et plus harmonisée au sein d'un plan cadre consolidé et complémentaire des actions des partenaires nationaux et internationaux. A cet effet, conformément au principe « One UN », le SNU offrira un cadre de collaboration au Gouvernement qui diminuera de manière significative les coûts de transaction entre le SNU et les institutions nationales, tout en valorisant les mandats et avantages comparatifs des agences, fonds et programmes du Système des Nations Unies.



M. Georg Charpentier
Coordonnateur Résident des Activités
Opérationnelles du Système des
Nations Unies en Côte d'Ivoire



Son Excellence
M. Paul-Antoine Bohoun **Bouabré**
Ministre d'Etat, Ministre
du Plan et du Développement

Table des matières

| | |
|---|-----------|
| Acronymes | 7 |
| 1. Résumé analytique | 10 |
| 2. Introduction | 14 |
| 2.1. Contexte de la Côte d'Ivoire | 14 |
| 2.2. Facteurs de crise | 15 |
| 2.3. Processus de formulation UNDAF | 16 |
| 3. Résultats et mise en œuvre de l'UNDAF..... | 20 |
| 3.1. Effet UNDAF Consolidation de la Paix et Protection des Droits de l'Homme | 20 |
| 3.2. Effet UNDAF Gouvernance | 22 |
| 3.3. Effet UNDAF Services Sociaux de Base (SSB)..... | 24 |
| 3.4. Effet UNDAF Relance économique et sécurité alimentaire | 25 |
| 3.5. Effet UNDAF Environnement..... | 27 |
| 4. Initiatives hors de la matrice des résultats | 28 |
| 5. Estimation des besoins de ressources | 29 |
| 6. Mécanismes de coordination de la mise en œuvre de l'UNDAF | 30 |
| 7. Suivi-Evaluation | 31 |
| Annexes | 32 |
| Annexe 1 : Carte Géographique de la Côte d'Ivoire..... | 33 |
| Annexe 2 : Schéma des Structures de coordination et de suivi de l'UNDAF | 34 |
| Annexe 3 : Matrices des Résultats | 35 |
| Annexe 4 : Cadres de Suivi-Evaluation | 68 |
| Annexe 5 : Calendrier de Suivi-Evaluation | 112 |

Acronymes

| | |
|------------|---|
| ADDCI | Associations des Districts et Départements de Côte d'Ivoire |
| AGR | Activités Génératrices de Revenus |
| APDH | Action pour la Promotion des Droits de l'Homme |
| AMICAAL/CI | Alliance des Maires et Conseillers Municipaux contre le sida/Côte d'Ivoire |
| APO | Accord Politique de Ouagadougou |
| ARV | Anti Retro Viraux |
| ASA | Afrique Secours et Assistance |
| ASAPSU | Association de Soutien à l'Auto Promotion Sanitaire Urbaine |
| BAD | Banque Africaine de Développement |
| BAD/FAE | Banque Africaine de Développement/Fonds Africain pour l'Environnement |
| BIT | Bureau International du Travail |
| BM | Banque Mondiale |
| CBO | Community Based Organisations |
| CC | Chambres Consulaires |
| CCI | Centre de Commandement Intégré |
| CD | Collectivités Décentralisées/Collectivités Déconcentrées |
| CDC | Control Disease Center |
| CECI | Coalition des Entreprises de Côte d'Ivoire pour la Lutte contre le Sida |
| CEDEAO | Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest |
| CEI | Commission Electorale Indépendante |
| CES | Conseil Economique et Social |
| CICG | Centre d'Information et de Communication Gouvernemental |
| CICR | Comité Internationale de la Croix-Rouge |
| CIREJ | Centre Ivoirien pour la Recherche Juridique |
| CNALPC | Commission Nationale de Lutte contre les Armes légères |
| CNO | Zone Centre, Nord et Ouest (sous contrôle des Forces Nouvelles durant le conflit) |
| CNPRA | Comité National de Pilotage du Redéploiement de l'Administration |
| CNR | Conseil Norvégien pour les Réfugiés |
| CNRA | Centre National de Recherche Agronomique |
| CNSI | Commission Nationale de Supervision et Identification |
| COSCI | Collectif des ONG de Lutte contre le Sida de Côte d'Ivoire |
| CVC | Compétence de Vie Courante |
| DNM | Direction de la Météorologie Nationale |
| DPFC | Direction de la Pédagogie et de la Formation continue et |
| DRC | Danish Refugee Council |
| DREN | Direction Régionale de l'Education Nationale |
| DSRP | Document de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté |
| DSRP-I | Document de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté Intérimaire |
| ENSEA | Ecole Nationale Supérieure de Statistiques et d'Economie Appliquée |
| FAFN | Forces Armées des Forces Nouvelles |
| FANCI | Forces Armées Nationales de la Côte d'Ivoire |
| FAO | Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture |
| FISU | Forum Ivoirien de la Sécurité |
| FM | Fonds Mondial |
| FMI | Fonds Monétaire International |
| FRPC | Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance |
| GAVI | Global Alliance of Vaccines and Immunization |
| GTZ-IS | Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit – International Services |
| HKI | Helen Keller International |
| IFS | International Friendship Service |

| | |
|---------|--|
| INHP | Institut National de l'Hygiène Publique |
| INS | Institut National de la Statistique |
| INSP | Institut National de l'Hygiène Santé Publique |
| IRC | International Rescue Committee |
| LIDHO | Ligue Ivoirienne des Droits de l'Homme |
| MC | Ministère du Commerce |
| MCU | Ministère de la Construction, de l'Urbanisme et de l'Habitat |
| MD | Ministère de la Défense |
| MEEF | Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts |
| MEF | Ministère de l'Economie et des Finances |
| MEMPD | Ministère d'Etat, Ministère du Plan et du Développement |
| MEN | Ministère de l'Education Nationale |
| MFFAS | Ministère de la Famille, de la Femme et des Affaires Sociales |
| MI | Mortalité infantile |
| MI | Ministère de l'Intérieur |
| MIDH | Mouvement Ivoirien des Droits de l'Homme |
| MINAGRI | Ministère de l'Agriculture |
| MINEEF | Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts |
| MINFAS | Ministère de la Famille de la Femme et des Affaires Sociales |
| MINRRI | Ministère de la Réconciliation Nationale et des Relations avec les Institutions. |
| MIPARH | Ministère de la Production Animale et des ressources Halieutiques |
| MIPSP | Ministère de l'Industrie et de la Promotion du Secteur Privé |
| MJDH | Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme |
| MJSL | Ministère de la Jeunesse des Sports et des Loisirs |
| MLS | Ministère Lutte contre le Sida |
| MME | Ministère des Mines et de l'Energie |
| MRR | Ministère de Reconstruction et Réinsertion |
| MSHP | Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique |
| MSVG | Ministère de la Solidarité des Victimes de Guerre |
| MVSU | Ministère de la Ville et de la Salubrité Urbaine |
| OCHA | Bureau de la Coordination des Affaires Humanitaires |
| OFDA | Office For Disaster Assistance |
| OHCHR | Haut Commissariat aux Droits de l'Homme |
| OIM | Organisation Internationale pour les Migrations |
| OIT | Organisation Internationale du Travail |
| OLPED | Observatoire pour la Liberté de la Presse, de l'Ethique et de la Déontologie |
| OMD | Objectifs du Millénaire pour le Développement |
| OMS | Organisation Mondiale de la Santé |
| ONG | Organisation Non Gouvernementale |
| ONUCI | Opérations des Nations Unies en Côte d'Ivoire |
| ONUDI | Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel |
| ONUSIDA | Programme Commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA |
| OP | Organisations Professionnelles |
| OPA | Organisations Professionnelles Agricoles |
| OSC | Organisation de la Société Civile |
| PAM | Programme Alimentaire Mondial |
| PCIME | Prise en charge Intégrée des Maladies de l'Enfant |
| PCNA | Analyse des besoins post-conflits |
| PEPFAR | President's Emergency Plan for Aid Relief |
| PEV | Programme Elargi de Vaccination |
| PF | Planning Familial |
| PIB | Produit Intérieur Brut |

| | |
|----------|---|
| PME/PMI | Petite et Moyenne Entreprises/Petite et Moyenne Industrie |
| PNN | Programme National de Nutrition |
| PNRRC | Programme Nationale de Réhabilitation et Réinsertion Communautaire |
| PNSSU | Programme Nationale de la Santé Scolaire et Universitaire |
| PNUD | Programme des Nations Unies pour le Développement |
| PNUE | Programme des Nations Unies pour l'Environnement |
| PSP | Pharmacie de la Santé Publique |
| QIP | Quick Impact Project |
| REFAMPCI | Réseau des Femmes Africaines Ministres Parlementaires, section Côte d'Ivoire |
| REPMASCI | Réseau des Professionnels des Arts et Medias de Lutte contre le Sida |
| RIP | Réseau des Personnes Vivant avec le VIH |
| SAARA | Service d'Aide et d'Assistance aux Réfugiés et Apatrides |
| SCSWE | Save the Children Suède |
| SCUK | Save the Children-UK |
| S&E | Suivi-Evaluation |
| SFCG | Search for Common Ground Fund |
| SMN | Santé Maternelle et Néonatale |
| SNGRC | Secrétariat National à la Gouvernance et au Renforcement des Capacités |
| SNU | Système des Nations Unies |
| SODEXAM | Société d'Exploitation et de Développement Aéroportuaire, Aéronautique et Météorologique |
| SONU | Services Obstétricaux et néonataux d'Urgence |
| SSB | Services Sociaux de Base |
| SSR | Santé Sexuelle et de la Reproduction |
| UE | Union Européenne |
| UEOMA | Union économique et monétaire ouest-africaine |
| UNCT | United Nations Country Team |
| UNDAF | United Nations Development Assistance Framework (Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement) |
| UNDG | Groupe des Nations Unies pour le Développement |
| UNESCO | Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture |
| UNFPA | Fonds des Nations Unies Fonds des Nations Unies pour la Population |
| UNHCR | Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés |
| UNICEF | Fonds des Nations Unies pour l'Enfance |
| UNIFEM | Fonds de développement des Nations Unies pour la femme |
| UNOPS | Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets |
| USAID | United States Agency for International Assistance |
| UVICOCI | Union des Villes et Communes de Côte d'Ivoire |
| VS | Violence Sexuelle |

1. Résumé analytique

Au lendemain de la crise militaro-politique qui a frappé le pays de 2002 à 2007, les efforts du Gouvernement de Réconciliation Nationale de Côte d'Ivoire ont permis de mobiliser les institutions internationales autour d'un plan de sortie de crise. Un an après l'Accorde Paix de Ouagadougou, le système des Nations Unies s'aligne au processus d'élaboration d'un document stratégique de réduction de la pauvreté pour la période 2009-2013 en élaborant un plan cadre d'aide au développement de la Côte d'Ivoire à moyen terme. L'UNDAF 2009-2013 s'inscrit dans cette période charnière de la Côte d'Ivoire entre une phase de relèvement et la reprise du développement durable.

Le processus d'élaboration du DSRP 2009-2013 a commencé fin 2007 par un atelier de relance et s'achèvera en septembre 2008. Il résultera de la combinaison de trois éléments: l'évaluation de la mise en œuvre du DSRP-i en vue de réviser ses axes prioritaires, les concertations régionales destinées à définir les priorités nationales selon un processus participatif et l'enquête sur le niveau de vie des ménages. A ce jour, six axes stratégiques d'intervention ont été proposés pour la période 2009-2013 :

1. Consolidation de la paix, sécurité des biens et des personnes, bonne gouvernance
2. Assainissement du cadre macroéconomique
3. Création d'emplois et de richesse par le soutien au monde rural et la promotion du secteur privé comme moteur de la croissance
4. Amélioration de l'accessibilité, de la qualité des services sociaux de base, préservation de l'environnement, promotion de l'égalité du genre et sécurité sociale
5. Décentralisation comme moyen de participation des populations au processus de développement et de réduction des disparités régionales et aménagement du territoire
6. Contexte international et intégration sous régionale

La mise en œuvre du DSRP reste conditionnée par la consolidation d'une paix fragile jusqu'à la tenue et le bon déroulement des élections présidentielles, la réalisation de la démobilisation, du désarmement et de la réinsertion des ex-combattants ainsi que le redéploiement de l'administration publique dans l'ensemble du pays. Par ailleurs, pour assurer le succès du plan national de développement, les causes immédiates et structurelles de la crise à savoir les questions de l'identité, du foncier rural, de la gouvernance d'une part et la pauvreté d'autre part doivent demeurer au centre des priorités nationales.

Pour répondre aux axes prioritaires du DSRP, le système des Nations Unies a entrepris la formulation de son plan cadre d'aide au développement pour la période 2009-2013 en veillant à s'inscrire dans les axes prioritaires de développement formulés parallèlement par le gouvernement de Côte d'Ivoire. Cadre stratégique commun des activités opérationnelles des Nations Unies, cet UNDAF est l'aboutissement d'un processus de formulation ayant inclus toutes les agences spécialisées présentes en Côte d'Ivoire, les agences non-résidentes, l'ONUCI, la Primature, le Ministère d'Etat, du Plan et du Développement, ainsi que les partenaires de la société civile. Les différentes étapes ont consisté en un atelier de lancement pour définir la feuille de route du processus, une revue documentaire base d'analyse des besoins du pays, d'un atelier de définition des priorités selon les axes revus du DSRP-I et des avantages comparatifs des Nations Unies et d'une formation des partenaires techniques et du personnel des Nations Unies à l'approche basée sur les Droits de l'Homme et la gestion axée sur les résultats.

Instrument de stratégie flexible, l'UNDAF devra s'ajuster aux priorités nationales au fur et à mesure de la progression du DSRP. Par ailleurs, l'analyse qui sous-tend la définition des effets UNDAF prend également en compte entre autres les objectifs millénaires du développement, l'étude des avantages comparatifs

des Nations Unies en Côte d'Ivoire, les causes de crise, la durabilité et l'impact des solutions proposées. Les cinq effets UNDAF suivants ont été retenus :

- D'ici 2013, la paix est consolidée par le renforcement de la sécurité des personnes et des biens, et par la création des conditions favorables à la réconciliation nationale, à la réinsertion communautaire et au respect des droits de l'homme.
- D'ici 2013, les institutions nationales et locales ainsi que les organisations de la société civile sont restaurées sur le territoire national et les capacités de bonne gouvernance sont renforcées pour mieux servir toutes les couches de population, en respectant l'égalité de genre et les droits de l'homme.
- D'ici 2013, les capacités du Gouvernement, du secteur privé et des populations, notamment les plus vulnérables, à créer des emplois et des richesses et à assurer la sécurité alimentaire sont renforcées.
- D'ici 2013, l'accès équitable pour tous aux services sociaux de base de qualité ainsi que la protection sociale et l'assistance aux groupes vulnérables sont améliorées.
- D'ici 2013, les ressources en eaux, forestières, et environnementales sont protégées, préservées et gérées de façon durable et concertée.

Cinq groupes inter-agence comprenant également du personnel de la composante civile de l'ONUCI et des représentants des Institutions gouvernementales et de la société civile, ont travaillé sur la formulation des matrices de résultats en utilisant l'approche basée sur les droits de l'Homme et la gestion axée sur les résultats. La version préliminaire du document a été validée en trois étapes : 1/ soumission pour commentaires au SNU, aux agences non résidentes et partenaires nationaux puis validation par l'équipe pays ; 2/ présentation du document aux partenaires nationaux (Ministère du Plan et collectivités décentralisées) lors d'un atelier national de définition des priorités, et validation ; 3/ approbation de l'UNDAF par les partenaires bilatéraux et multilatéraux.

Outre les Droits de l'Homme, les thématiques transversales telles que la prévention de conflit, le genre et le VIH/SIDA ont été utilisées pour formuler les résultats. La stratégie d'intervention de manière générale s'appuie sur le renforcement des capacités.

D'ici 2013, les interventions du SNU avec l'aide de ses partenaires doivent permettre de consolider la paix par le renforcement de la sécurité des personnes et des biens, et par la création des conditions favorables à la réconciliation nationale, à la réinsertion communautaire et au respect des droits de l'homme. Les actions des agences viseront à mettre fin aux conflits de propriété en permettant la récupération des biens par les personnes qui en ont été privées et l'obtention de compensation. La question de l'identité sera aussi abordée à travers la vulgarisation de la loi, la modernisation des registres d'Etat Civil et la mise en place du conseil juridique afin de garantir la personnalité juridique aux personnes résidant sur le territoire national. Par ailleurs, un soutien à la reconstruction communautaire des infrastructures socio-économique de base impliquant les différentes communautés affectées par la crise sera apporté dans le but de rapprocher les populations qui doivent réapprendre à vivre ensemble. Enfin, le SNU s'engage à apporter un appui à la sensibilisation des communautés et des forces de sécurité sur la vente illicite d'armes et le respect des droits de l'homme notamment à travers un soutien au système judiciaire et à la réforme de l'armée dans le but de permettre aux personnes et aux biens de circuler librement et en sécurité sur l'étendue du territoire national.

Dans le domaine de la gouvernance, le SNU visera principalement le renforcement des capacités de l'administration publique notamment en matière de prospective, planification et contrôle. La participation citoyenne sera également renforcée à travers des actions favorisant des processus

électoraux participatifs et démocratiques. Au niveau local, l'accent sera porté sur les capacités des collectivités décentralisées et déconcentrées afin d'accélérer l'opérationnalisation de la décentralisation. Enfin, des actions viseront à renforcer la prise en compte du genre par les cadres des institutions juridiques républicaines ainsi que les politiques afin d'assurer que les besoins différenciés des hommes et des femmes sont pris en charge.

L'accès à des services sociaux de base de qualité sera également au centre des efforts du SNU. Il s'agira notamment d'améliorer l'éducation de base des enfants à travers la réhabilitation des infrastructures, l'amélioration de la qualité de l'enseignement, l'élimination des disparités entre filles et garçons. Dans le secteur de la santé, les actions du SNU contribueront à renforcer l'offre et la demande en soins préventifs, promotionnels et curatifs. Les efforts se concentreront plus particulièrement sur le cadre institutionnel, l'offre de soins, la qualité des services, les capacités humaines, organisationnelles et techniques du système de santé, ainsi que le partenariat public-privé. L'accent sera mis dans la zone CNO et sur les structures sanitaires d'action et de prévention liées à la santé de la mère et de l'enfant. L'amélioration de l'offre de service de prévention et de prise en charge globale du VIH/SIDA sera également un des objectifs centraux des interventions des Nations Unies qui fourniront un appui institutionnel destiné à renforcer les politiques et stratégies nationales relatives au VIH/SIDA.

En matière d'accès à l'eau potable, aux infrastructures d'assainissement, à l'hygiène et aux services énergétiques, les stratégies d'intervention du SNU seront axées sur l'accroissement de l'offre de service en eau potable, l'amélioration de la qualité de l'eau de boisson dans les ménages, la promotion de l'assainissement et des bonnes pratiques d'hygiène.

La protection des populations vulnérables, en particulier les femmes et les enfants contre toutes formes de violences, d'abus, d'exploitation et de pratiques traditionnelles néfastes fera également l'objet d'interventions spécifiques notamment à travers le renforcement institutionnel pour l'application des standards internationaux et nationaux de protection, et le soutien aux politiques et programmes de promotion et protection des droits des enfants.

Dans le secteur économique, les actions du système des Nations Unies renforceront les capacités du gouvernement, du secteur privé et des populations, notamment les plus vulnérables, à créer des emplois et des richesses et à assurer la sécurité alimentaire. Un soutien particulier sera apporté aux collectivités décentralisées afin d'améliorer la gouvernance économique et le développement de politiques et de stratégies de réduction de la pauvreté et de sécurité alimentaire. De plus, le SNU soutiendra la politique industrielle à moyen et long terme sur la valorisation et la transformation des ressources existantes ainsi que les efforts d'amélioration de la compétitivité des PME/PMI. Pour favoriser la création d'emplois notamment destinés aux jeunes, femmes et personnes déplacées internes, un appui sera fourni à la mise en œuvre de stratégies de développement rural et aux renforcements des capacités techniques et financières des communautés défavorisées à s'insérer économiquement et à entreprendre. Enfin, dans le but d'accroître la sécurité alimentaire, un soutien particulier sera apporté à la mise en place de programmes de multiplication des semences, de formation des populations aux métiers agricoles ainsi qu'à la facilitation de l'écoulement des récoltes à travers de meilleures infrastructures.

Enfin, le dernier domaine d'intervention concernera la préservation, la protection et la gestion durable et concertée des ressources en eaux forestières, et environnementales. Le SNU appuiera la définition et la mise en place d'un cadre institutionnel cohérent et stable pour la gestion du secteur forestier ainsi que le renforcement du cadre législatif du secteur forestier ; la mise en place d'outils adéquats pour assurer une gestion durable des forêts à travers une participation accrue des populations au développement de services environnementaux afin d'améliorer leurs revenus et conditions de vie ; la mise en œuvre d'une

politique de gestion durable de la faune et des ressources cynégétiques particulièrement en ce qui concerne la conservation et la protection des aires protégées ; la mise en place d'un cadre institutionnel et juridique adapté au secteur de l'eau à travers une meilleure maîtrise de la pollution et une meilleure protection des écosystèmes aquatiques

Les agences des Nations Unies ont estimés à USD 426,091,000 les engagements financiers nécessaires pour financer cette stratégie sur cinq ans (budgets ordinaires +fonds additionnels à mobiliser). Le financement de ce plan-cadre fera l'objet de réévaluation, et si nécessaire des stratégies de mobilisation de fonds seront soutenues par le Coordonnateur Résident.

La mise en œuvre de l'UNDAF se fera sous le leadership du Ministère du Plan et du Coordonnateur Résident qui veilleront ensemble à l'adéquation entre les priorités nationales et les interventions du SNU. Les décisions relatives aux recadrages nécessaires pour garantir l'atteinte des résultats ainsi que les mesures relatives au suivi et à l'évaluation seront prises par un comité de pilotage composé du Ministère du Plan, des Ministères techniques et de l'UNCT. Responsable de l'efficacité des interventions du SNU, le Coordonnateur Résident et l'UNCT mobiliseront des ressources de manière commune, favoriseront la mise en place de programmes conjoints et la complémentarité des actions à travers des mécanismes de coordination fonctionnels.

Les groupes effets UNDAF ainsi que le groupe Suivi-Evaluation constitueront les principaux mécanismes de mise en œuvre et de suivi et travaillerons sous la coordination du Comité de Programme qui assurera le bon déroulement du suivi et de l'évaluation et formulera des recommandations relatives à l'atteinte des résultats. Au niveau programmatique, les agences seront responsables de la mise en œuvre des extrants.

2. Introduction

2.1. Contexte de la Côte d'Ivoire

La Côte d'Ivoire dont la population est estimée à 18,9 millions d'habitants (Banque Mondiale, 2006) a longtemps représenté le moteur économique de la sous-région avec 40% du produit intérieur brut (PIB) de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEOMA).

Après une longue période de relative croissance et de prospérité de l'indépendance jusqu'au début des années 1980, le pays traverse depuis quelques années l'une des crises les plus sévères de son histoire marqué par le coup d'état de décembre 1999 et plus tard, la tentative de coup d'état du 19 septembre 2002. Cette crise militaro-politique s'est traduite par la partition du pays en deux zones, l'une au nord, contrôlée par les rebelles (dites « Forces Nouvelles ») et l'autre au sud, contrôlée par les forces gouvernementales. Ces événements ont interrompu la mise en œuvre du DRSP Intérimaire (DSRP-I) pour la période 2003-2007 et par voie de conséquence la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance (FRPC).

De plus, à la fin des années 90, le pays entre dans une phase de récession économique. Selon le Fonds Monétaire International (FMI), la croissance économique est proche de zéro sur la période 2000-2007, voire négative (-1,6 et -1,7 respectivement en 2002 et 2003), contre 6,6% entre 1994 et 1999. Le niveau de pauvreté est passé de 33,6% en 1998, à 38,4% en 2002 et à 45% en 2005 selon la Banque Mondiale. Par ailleurs, l'Indice du Développement Humain a régressé de 0,420 en 2000 à 0,432 classant la Côte d'Ivoire au 166ème rang sur 177 pays en 2005.

Aux côtés de la dégradation accélérée des conditions de vie d'un nombre de plus en plus grand de ménages, les conséquences de cette crise ont rendu d'autant plus difficile le redressement économique et social du pays: déplacement interne de plus d'un million de personnes, détérioration d'une partie de l'outil de production, destruction massive de biens, pertes en vie humaine, détérioration et destruction des infrastructures sociales, interruption de fourniture des services sociaux et déchirement du tissu social.

Depuis l'Accord Politique de Ouagadougou (APO) signé le 4 mars 2007 par les protagonistes de la crise, la Côte d'Ivoire est entrée dans une phase de transition d'une situation de crise vers la consolidation de la paix et la relance économique. L'APO s'est traduit dans les faits par la formation d'un Gouvernement de Réconciliation Nationale et un début de réunification du pays. Il a permis également aux protagonistes de la crise de se mettre d'accord en matière de désarmement, d'identification des populations et d'organisation des élections.

Depuis 2004, le pays a enregistré une croissance économique positive de 1,6% en 2004, 1,8% en 2005, 1,2% en 2006 et 1,5% en 2007. Les estimations du FMI prévoient une progression pour l'année 2008 avec un taux de 2,9%. L'apurement d'une grande partie de ses arriérés de paiement auprès des institutions financières internationales a permis au Gouvernement ivoirien en 2008 de renouer les négociations avec ces mêmes institutions, notamment le FMI, la Banque Mondiale et la BAD.

C'est dans ce climat que la Côte d'Ivoire s'est engagée dans le processus d'élaboration d'un Document de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté (DSRP) pour la période 2009-2013 ce qui permettra à termes d'accéder à un programme d'allègement de la dette extérieure (estimée à 6,746 milliards de FCFA, soit 71% du PIB). L'élaboration du DSRP traduit la volonté de l'Etat de Côte d'Ivoire de renouer avec la croissance économique et de tout mettre en œuvre pour réussir le pari de la réduction de la pauvreté.

Malgré les progrès enregistrés, la situation politique et le processus de consolidation de la paix en Côte d'Ivoire demeurent fragiles. Les défis majeurs sont notamment : (i) Le démarrage effectif du programme national de désarmement, démobilisation et réinsertion des ex-combattants et des milices (DDR/DDM) et du programme national de service civique; (ii) Le redéploiement global et le fonctionnement de l'administration de l'Etat dans la zone CNO du pays ; (iii) Le retour effectif des personnes déplacées et victimes de guerre dans leurs lieux de résidence habituelle; (iv) La reconstruction et la réhabilitation communautaire dans les zones affectées par la crise ; (v) La réforme du secteur sécuritaire et l'intégration des FAFN et FANCI dans une armée nationale ; (vi) Le processus électoral.

Il convient de souligner que le succès du déroulement du processus de consolidation de la paix et la mise en œuvre du nouveau DSRP pourront seulement se poursuivre si ces défis ainsi que les causes profondes de la crise sont traités. Cependant, tenir et réussir des élections présidentielles libres et transparentes le 30 novembre 2008 tel qu'annoncé par le Président de la République demeure l'événement clefs qui va conditionner tout le reste des processus en cours. Dans l'intérêt de répondre aux causes profondes de la crise immédiatement après les élections, le Gouvernement ivoirien a soumis une requête d'appui auprès de la Commission de la Consolidation de la Paix.

2.2. Facteurs de crise

Les facteurs de la crise qui ont été articulés dans les divers accords de paix, plus récemment dans l'APO, font déjà l'objet d'efforts du côté national et des partenaires internationaux, notamment dans le cadre du Programme de Sortie de Crise. Certains de ces facteurs ne pourront être abordés qu'après les élections. D'où l'importance de les prendre en compte dans l'élaboration du DSRP.

Pauvreté : Les statistiques de la Banque Mondiale montrent que le monde agricole était le plus touché par l'augmentation de la pauvreté entre 1998 et 2005, le taux de pauvreté en milieu rural (49% en 2002) étant environ le double de celui du milieu urbain. Au regard du taux de croissance positif enregistré depuis 2004 et des réformes entreprises dans les secteurs financier, administratif, énergétique et agricole, il est important de noter que cette croissance est principalement poussée par le secteur pétrolier et celui des communications dont les gains ne sont pas nécessairement redistribués parmi les populations. Par ailleurs, le taux de croissance de 2,9% du PIB envisagé pour 2008 ne permettra pas de satisfaire entièrement les besoins de la population qui connaît un taux de croissance plus élevé. Il faut noter aussi que les régions d'accueil des déplacés de guerre pourraient connaître une accentuation de la pauvreté si le processus de retour ne se fait avec beaucoup de célérité. De plus, l'impact de la forte augmentation des prix des denrées de base au niveau mondial au cours du premier trimestre 2008 risque d'aggraver la pauvreté.

Question d'identité : L'identification en tant qu'un des facteurs de crise constitue actuellement une priorité nationale au regard de la place et de l'importance qu'elle revêt dans tous les accords visant à appuyer la sortie de crise en Côte d'Ivoire. En témoignage, l'APO du 4 mars 2007 qui stipule que le « défaut d'une identification claire et cohérente, de même que l'absence de pièces administratives uniques attestant l'identité et la nationalité des individus constituent une source de conflits ». Le problème d'identification qui s'exprime en termes de reconnaissance ou non de l'appartenance d'un individu à une communauté ou un groupe social donné, ou alors de la négation de son identité pour diverses raisons, est en effet intrinsèquement lié aux questions de la participation citoyenne et d'accès à la propriété et donc aux terres cultivables.

Le foncier rural : La question du foncier rural reste un sujet de premier ordre au niveau politique en Côte d'Ivoire. La pression foncière et les tensions autour de l'accès à la terre, notamment dues au chômage

des jeunes et leur retour massif en zone rurale ont alimenté les conflits intercommunautaires qui se sont aggravés pendant les années 1990. La Loi n° 98 -750 du 23 décembre 1998 vise à régler la question de la situation foncière engendrée par l'inadaptation du régime juridique applicable hérité de la colonisation. Au plan juridique, cette loi offre la possibilité de légaliser les droits coutumiers et de les transformer en droits de propriété. Elle constitue aussi un document de référence pour l'administration judiciaire. Cependant, la promulgation et l'application de cette loi suscitent certains problèmes.

La gouvernance : Le Gouvernement de Côte d'Ivoire a réitéré sa détermination à placer la bonne gouvernance et la transparence en matière de gestion des ressources publiques au cœur de son programme économique et des réformes structurelles. Il s'engage à lutter contre la fraude, la corruption et l'impunité, à renforcer l'état de droit, et à rétablir un climat économique et réglementaire propice à l'activité économique. L'opacité dans la gestion des affaires publiques, la persistance de la corruption, le manque de transparence dans les procédures administratives, les faiblesses structurelles de l'administration et l'absence de structures fonctionnelles de concertation entre le secteur public, la société civile et le secteur privé représentent des manifestations importantes de mauvaise gouvernance en Côte d'Ivoire. Ceci a mené à une crise des finances publiques et un manque de confiance des populations dans l'administration publique de leur pays.

2.3. Processus de formulation UNDAF

Dans le cadre de la réforme des Nations Unies, l'UNDAF est considéré comme un instrument de planification stratégique pluriannuelle pour l'ensemble du Système des Nations Unies. Il permettra aux partenaires au développement de s'engager pleinement dans la mise en œuvre du DSRP dans le cadre d'un appui coordonné et cohérent. Le présent Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement (UNDAF) représente le cadre stratégique commun des activités opérationnelles du Système des Nations Unies en Côte d'Ivoire pour la période 2009-2013. Il se base sur les priorités nationales telles qu'exprimées dans le processus d'élaboration du DSRP (la revue du DSRP-I et les consultations régionales sur les priorités nationales) en Côte d'Ivoire pour la même période.

La situation persistante de la crise en Côte d'Ivoire n'a pas permis au Système des Nations Unies (SNU) de poursuivre la mise en œuvre de l'ancien UNDAF couvrant la période 2003-2007. Les efforts ont dû être orientés vers des plans d'actions d'urgences et d'appui humanitaire dans le but de rétablir la paix et de veiller à ce que les populations puissent recevoir une assistance de base. En Novembre 2006, l'Equipe des Nations Unies en Côte d'Ivoire a décidé de prolonger le cycle de programmation d'une année supplémentaire. Cette période 2007-2008 a permis la mise en œuvre d'une stratégie de transition alignée sur la matrice d'activités du gouvernement élaborée à la suite de l'APO et de lancer simultanément le processus d'élaboration du prochain cycle de programmation conjointe pour la période 2009-2013. Cette même période devrait aussi permettre au pays, avec l'appui des institutions financières internationales comme la Banque Mondiale et le FMI, de finaliser le Document de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté (DSRP) qui prendrait en considération les nouvelles priorités issues de la crise.

Le processus UNDAF 2009-2013 en Côte d'Ivoire a été lancé lors d'une retraite conjointe entre les agences du SNU et la mission de maintien de la paix (ONUCI) du 28 au 30 juin 2007 avec l'appui du Collège des Nations Unies et du Groupe de Développement des Nations Unies (UNDG). Cette retraite a regroupé une cinquantaine de participants représentant toutes les composantes du SNU (les agences y compris OIM, et les agences non résidentes telles que UNOPS, BIT, UNIFEM ainsi que les composantes militaire, policière, administrative et civile de la mission), la Primature chargée du Programme de sortie de crise et le Ministère d'Etat, Ministère du Plan et du Développement (MEMPD). Dans le cadre de cette

retraite, une première réflexion commune a été menée sur les priorités stratégiques de la Côte d'Ivoire à moyen et long terme et sur les avantages comparatifs du SNU par rapport aux priorités nationales. Elle a aussi permis de renforcer les mécanismes de coordination internes et d'harmoniser les outils de planification et de programmation entre les agences du SNU et l'ONU. Suite à la retraite, un processus participatif engageant les partenaires nationaux et le SNU a été mis en place sous le leadership du Gouvernement et avec la participation des autres partenaires techniques et financiers et de la société civile.

En termes d'analyse de la situation du pays, un travail analytique sur les besoins post-conflit qui alimenterait dans la mesure du possible le processus du DSRP a été préparé. Compte tenu de la disponibilité de données de base en Côte d'Ivoire et conformément à la Déclaration de Paris de 2005, il a été décidé avec le Gouvernement de faire une revue documentaire des analyses existantes au lieu d'entamer un autre processus d'analyse tel que le PCNA. Cet exercice visait à faire une synthèse des données et analyses existantes dans le but de faciliter l'identification des priorités d'intervention dans le cadre du nouveau DSRP.

Avec « l'atelier de relance du processus DSRP en Côte d'Ivoire » du 3 au 5 décembre 2007, le MEMPD a officiellement lancé l'élaboration du nouveau DSRP pour la période 2009-2013. Cet atelier a permis de remobiliser la communauté nationale et les partenaires au développement pour entamer le processus DSRP dans un contexte post-crise. Il a été recommandé de renforcer l'implication et la participation des administrations déconcentrées et décentralisées, de la société civile, du secteur privé, des partenaires au développement et des communautés.

Suite à cet atelier a démarré l'évaluation de la mise en œuvre du DSRP-I, base analytique et cadre d'ajustement pour l'élaboration du nouveau DSRP. Cette évaluation a mis en exergue les résultats atteints selon les anciens axes prioritaires ainsi que l'émergence de nouveaux défis liés à la crise. Elle a permis aussi une meilleure lisibilité des interventions du gouvernement et des partenaires au développement, ainsi que les contraintes de leur mise en œuvre. Suivant une analyse critique de la situation politique, du cadre macroéconomique, de la situation sécuritaire et sectorielle pour la période 2002-2008 et du DSRP-I, six axes stratégiques d'intervention ont été proposés pour la période 2009-2013 :

1. Consolidation de la paix, sécurité des biens et des personnes, bonne gouvernance
2. Assainissement du cadre macroéconomique
3. Création d'emplois et de richesse par le soutien au monde rural et la promotion du secteur privé comme moteur de la croissance
4. Amélioration de l'accessibilité, de la qualité des services sociaux de base, préservation de l'environnement, promotion de l'égalité du genre et sécurité sociale
5. Décentralisation comme moyen de participation des populations au processus de développement et de réduction des disparités régionales et aménagement du territoire
6. Contexte international et intégration sous régionale

Certains de ces axes pourraient être remaniés et reformulés dans le cadre des consultations régionales et l'Enquête sur le Niveau et des Conditions de Vie des Ménages afin de mieux refléter les réalités locales. Il est donc essentiel que l'UNDAF soit un instrument flexible qui s'adapte aux priorités nationales au fur et à mesure que la formulation du DSRP progresse. La Côte d'Ivoire s'est engagée à finaliser le DSRP 2009-2013 d'ici à fin septembre 2008 et la forte implication des Nations Unies dans ce processus se poursuivra.

Le MEMPD assurant en même temps le leadership dans l'élaboration de la stratégie basée sur les OMD, il existe un fort potentiel pour la création des liens et des synergies entre ces deux documents. Il serait important que les Nations Unies encouragent les groupes thématiques OMD sous le leadership du Ministère du Plan, à revoir le travail accompli à ce stade afin de capitaliser sur les résultats et sur les mécanismes déjà établis en vue de les prendre en compte pour la préparation du DSRP final.

Le processus de formulation du document UNDAF a été coordonné par le Comité de Programme (composé des représentants de toutes les agences du SNU en Côte d'Ivoire et de l'ONUCI) et l'unité de coordination sous le leadership du Gouvernement et du Coordonnateur Résident et la supervision globale de l'UNCT. La collaboration étroite avec les différents acteurs et partenaires du développement aux niveaux national, local et régional a assuré le lien substantiel entre l'UNDAF et les priorités nationales.

En février 2008, une étude a été menée afin d'approfondir la réflexion sur les avantages comparatifs des différentes agences du SNU en Côte d'Ivoire et du système dans sa globalité dans l'objectif de son positionnement stratégique vis-à-vis d'autres partenaires de développement.

Les avantages comparatifs du SNU par effet UNDAF

Consolidation de la Paix

- Elaboration des stratégies communes de réponse humanitaire, plans des contingences, collecte et dissémination des infos humanitaires
- Présence sur tout le territoire national et bonne connaissance de la situation des droits de l'homme dans le pays
- Expertise reconnue en matière de protection et réintégration des réfugiés et personnes déplacées internes

Gouvernance

- Expertise reconnue en matière de bonne gouvernance, décentralisation et développement rural
- Savoir faire en matière de renforcement des capacités institutionnelles
- Promotion de l'égalité du genre et appui technique pour la prise en compte du genre dans les politiques et programmes

Economie

- Expertise dans l'analyse de la sécurité alimentaire et dans la mise en place de dispositif d'alerte rapide en cas de pénurie alimentaire
- Approche multi-sectorielle couplée à une flexibilité d'intervention
- Importante capacité opérationnelle et logistique, présence sur le terrain

SSB

- Expertise technique dans les domaines de santé sexuelle et reproductive, survie et développement de la mère et de l'enfant, éducation, et eau et assainissement
- Coordination des réponses globales et nationales à la prévention du VIH/SIDA
- Collecte, analyse et utilisation des données en population et développement pour la formulation des politiques et programmes

Environnement

- Compétence dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques en sécurisation forestière, préservation de l'environnement et l'élevage
- Expertise avérée dans l'appui à la définition des politiques et la mobilisation de ressources pour leur mise en œuvre
- Grand réseau qui permet impliquer d'autres partenaires avec l'expertise requise

Sur la base des résultats préliminaires de la revue du DSRP-I, un atelier de définition des priorités a été organisé du 28 au 29 février 2008 avec l'appui du Collège des Nations Unies en vue d'identifier les axes stratégiques prioritaires de l'UNDAF pour la période 2009 – 2013. Cet atelier a bénéficié de la participation d'environ 80 cadres venant du SNU y compris des agences non-résidentes, des représentants des partenaires nationaux (institutions gouvernementales, organisations de la société civile, secteur privé) et internationaux. Sur la base des axes prioritaires proposés dans le cadre de la revue du DSRP-I et des résultats de l'étude sur les avantages comparatifs, cinq effets UNDAF ont été identifiés :

- 1.) D'ici 2013, la paix est consolidée par le renforcement de la sécurité des personnes et des biens, et par la création des conditions favorables à la réconciliation nationale, à la réinsertion communautaire et au respect des droits de l'homme.
- 2.) D'ici 2013, les institutions nationales et locales ainsi que les organisations de la société civile sont restaurées sur le territoire national et les capacités de bonne gouvernance sont renforcées pour mieux servir toutes les couches de population, en respectant l'égalité de genre et les droits de l'homme.
- 3.) D'ici 2013, l'accès équitable pour tous aux services sociaux de base de qualité ainsi que la protection sociale et l'assistance aux groupes vulnérables sont améliorées.
- 4.) D'ici 2013, les capacités du Gouvernement, du secteur privé et des populations, notamment les plus vulnérables, à créer des emplois et des richesses et à assurer la sécurité alimentaire sont renforcées.
- 5.) D'ici 2013, les ressources en eaux, forestières, et environnementales sont protégées, préservées et gérées de façon durable et concertée.

Cinq groupes de travail inter-agence correspondant aux cinq effets UNDAF ont été mis en place en vue de compléter les matrices des résultats et d'appuyer la formulation du document UNDAF. Tous ces groupes sont composés des représentants du SNU, des institutions gouvernementales et de la société civile, en partie aussi des représentants des composantes civiles de l'ONUSI en vue d'une planification intégrée dans les domaines d'intérêt commun. Les thématiques transversales telles que la prévention de conflit, le genre, le VIH/SIDA et le renforcement des capacités ont été prises en compte par chacun de ces groupes. De plus, un comité de suivi-évaluation a été mis en place en charge d'élaborer les plans de suivi-évaluation de l'UNDAF.

Afin d'assurer que l'approche axée sur les droits de l'homme et la gestion basée sur les résultats soient appliquées dans toute la programmation conjointe en ligne avec les nouvelles directives UNDAF et en vue d'un renforcement de capacités des parties prenantes de l'UNDAF, un atelier de formation sur ces deux domaines a été organisée du 2 au 4 avril 2008. Cet atelier a regroupé plus de 80 participants représentant le SNU (y compris l'ONUSI et les agences non-résidentes), les institutions gouvernementales, la société civile et le secteur privé. Il a permis d'élaborer une version préliminaire de toutes les matrices UNDAF et de confirmer un consensus commun sur les critères de définition des priorités UNDAF qui ont servi de filtre afin de faciliter une approche focalisée de l'intervention du SNU.

Critères de définition des Priorités de l'UNDAF

- 1. Magnitude du problème et impact sur la population, notamment sur les populations avec des besoins spécifiques**
- 2. Contribue à la réduction de la pauvreté et des inégalités**
- 3. Renforce la cohésion sociale, la consolidation de la paix, la stabilité et les Droits de l'homme**
- 4. Considère les causes profondes du conflit et des mécanismes de résolution de la crise**
- 5. Déterminées par les priorités nationales les plus pertinentes**
- 6. Permet de faire avancer ou progresser envers les OMD**
- 7. Prend en compte les capacités des partenaires (renforcement des capacités) et capitalise sur la pérennité des structures nationales**
- 8. Suscitent un fort engagement des partenaires nationaux**
- 9. Faisabilité et durabilité des solutions**
- 10. Prend en compte le mandat et les compétences opérationnelles des agences**

Une série de concertations entre le SNU et les partenaires du Gouvernement, les autres partenaires et les agences du SNU non résidentes a permis d'affiner la version préliminaire de l'UNDAF. Les étapes de finalisation de l'UNDAF ont été les suivantes :

- La validation du Plan Cadre par l'Equipe pays du SNU le 12 mai 2008 après l'intégration des commentaires de l'ONUCI, des Partenaires Nationaux, des Groupes Sectoriels et des Agences Non Résidentes.
- La validation de l'UNDAF par les partenaires nationaux dans le cadre d'un atelier de définition des priorités nationales du DSRP sur la base des consultations régionales du 21 au 22 mai 2008 à Yamoussoukro. Cet atelier a regroupé 200 représentants des différents acteurs de développement au niveau régional, national et international (Gouvernement, autorités régionales et locales, société civile et partenaires internationaux).
- L'approbation de l'UNDAF par les partenaires bilatéraux et multilatéraux, y compris l'ONUCI, dans le cadre d'une réunion de planification stratégique organisée le 4 juin 2008 par le Coordonnateur Résident avec la participation du MEMPD.

3. Résultats et mise en œuvre de l'UNDAF

3.1. Effet UNDAF Consolidation de la Paix et Protection des Droits de l'Homme

La question de la cohésion sociale constitue un élément au cœur des problématiques de développement en Côte d'Ivoire car elle représente un des secteurs les plus touchés par la crise ivoirienne tout en constituant un des obstacles majeurs à la stabilité, la paix ainsi qu'au retour ou à la réinstallation des populations qui se sont déplacées à l'intérieur du pays en raison du conflit. Le SNU appuiera les objectifs nationaux qui visent notamment le rétablissement de la confiance entre les communautés ainsi qu'avec l'Etat à travers les quatre résultats développés dans les paragraphes suivants.

Les personnes privées arbitrairement de leurs biens en récupèrent la pleine jouissance ou obtiennent une compensation : L'application de la loi de 1998 sur le foncier rural a été remise en cause, notamment par des jeunes et des ex-combattants. Les conflits de propriété liés foncier rural, touchent particulièrement les terres agricoles, les forêts et sites classés dans les régions du Moyen Cavally, des Montagnes et du Bas Sassandra. Les autres propriétés - maisons d'habitation, édifices publics et/ou privé, fonds de commerce, véhicules, etc. - ont été affectées par des actes d'emprise et/ou d'occupations irrégulières. Or, les comités de restitution de biens mis en place dans certaines localités sont jugés partiels et dépendants, en raison de la présence en leur sein des auteurs même des actes de dépossession. La politisation de la problématique du foncier rural requiert un fort engagement et une implication de bonne foi des notabilités nationales et locales («cadres») pour une solution adéquate et durable. Par conséquent, le SNU assistera le gouvernement dans la divulgation de la législation qui régit le domaine du foncier rural à travers le plaidoyer en faveur de l'adoption et la mise en œuvre du projet de loi sur l'indemnisation des victimes de guerre initié par le Ministère de la Solidarité et des Victimes de Guerre (MSVG) et le renforcement des capacités institutionnelles des comités locaux de restitution des biens.

Les personnes résidant sur le territoire national jouissent pleinement de la personnalité juridique : Les questions d'identification et de documentation d'une partie de la population sont entre autre liées au défaut d'application des différentes législations sur la nationalité (Codes de nationalité de 1960, de 1972 et de 2004), à l'arrêt de la production des cartes d'identité nationale depuis l'an 2000 ou le manque de leur diffusion parmi la population. Ceci se traduit par (i) l'absence de déclaration à l'état civil, (ii) la remise en question de l'existence juridique des populations concernées et de leur allégeance à un Etat, (ii) contraintes de l'exercice de la libre circulation et de certains droits civils, politiques, sociaux et économiques.

Le SNU s'engage à appuyer les autorités ivoiriennes à diffuser les lois sur l'identification et la nationalité sur l'ensemble du territoire national. Les registres d'Etat Civil seront reconstitués et modernisés. Les personnes ne disposant pas de pièces d'identité ou d'actes de naissance bénéficieront du conseil et de l'assistance juridique pour l'enregistrement et la documentation.

Les communautés affectées par la crise recommencent à vivre et travailler ensemble : La crise s'est largement nourri des concepts d'autochtone, d'allochtone ou d'allogène qui ont créé la dissidence et la méfiance au sein des communautés. Par conséquent, les efforts de consolidation de la paix et de réconciliation nationale passeront par la participation de toutes les populations aux travaux d'intérêts communautaires tels que la réhabilitation ou à la construction des infrastructures socio-économiques de base. Ainsi, les catégories les plus concernées notamment les jeunes, les femmes et les populations ayant des besoins spécifiques seront organisées dans des groupements pour avoir accès aux activités génératrices et à l'emploi. Pour accompagner cette action de rapprochement des populations fissurées, des actions en direction de la culture et de l'éducation pour la paix seront renforcées. En outre, des mécanismes de surveillance de protection et des Droits de l'Homme seront établis et rendus opérationnels aussi bien que des comités locaux de paix et de protection.

Les personnes et les biens circulent librement et en sécurité sur l'étendue du territoire national : Ces conflits intra- et intercommunautaires ont engendré des situations de forte vulnérabilité pour les populations ivoiriennes: un grand nombre de personnes se sont déplacées à l'intérieur du pays ou réfugiées à l'étranger, les libertés individuelles et collectives ont été réduites voire supprimées, les menaces à l'intégrité physique (viols, abus, exploitation) se sont multipliées en particulier par la présence d'éléments armés. En appui aux efforts du désarmement complet de l'ensemble de porteurs d'armes (milices, rebelles, coupeurs de route, etc.), les agences de Nations Unies s'engagent à

sensibiliser les communautés et les forces de sécurité sur l'utilisation illicite des armes et le respect des Droits de l'Homme. Un mécanisme de suivi des Droits de l'Homme sera ainsi assuré aussi bien qu'un appui au système judiciaire et à la réforme de l'armée pour garantir à tous la liberté et la sécurité.

La coordination de mise en œuvre des objectifs fixés par les partenaires au développement en appui du gouvernement dans ses efforts de consolidation de la paix se basera sur les structures et mécanismes existants en Côte d'Ivoire.

3.2 Effet UNDAF Gouvernance

Depuis 1998, la Côte d'Ivoire place la bonne gouvernance et le renforcement des capacités au rang de ses priorités de développement. L'intérêt particulier accordé à la bonne gouvernance a été réaffirmé dans le cadre de la formulation du DSRP 2009-2013 qui propose deux axes stratégiques liés à la bonne gouvernance et la décentralisation.

Les objectifs nationaux, contenus dans le document de la « Stratégie nationale en matière de bonne gouvernance pour la période post-conflit 2006-2010 » se déclinent comme suit :

- Re-légitimation de l'Etat ;
- Réhabilitation de la Justice, de la Fonction sécuritaire et consolidation de la chaîne de contrôle de l'action publique ;
- Renforcement des capacités humaines et la valorisation des compétences nationales, qui sont à considérer comme une « ressource économique » indispensable au développement.

Le contexte ivoirien est en effet marqué par une crise de légitimité et l'affaiblissement de l'autorité de l'Etat, sur fonds de paupérisation accrue de la population, qui se traduisent par de fréquentes remises en cause et la recrudescence de la violence sous toutes ses formes. Face à l'impunité et à l'insécurité grandissante, la crédibilité des secteurs clés de la justice et de la sécurité est entachée. Les ministères sectoriels fragilisés par les diverses crises à répétition peinent à fournir les services attendus par les Ivoiriens et Ivoiriennes, sur toute l'étendue du territoire. A ceci s'ajoute le constat d'une certaine opacité dans la gestion des secteurs économiques essentiels, la persistance de la corruption et de la fraude au sein de l'administration publique, l'insuffisance du contrôle et de l'évaluation de l'action publique.

En outre, on note une insuffisante implication du secteur privé et des organisations de la société civile dans les processus de développement en Côte d'Ivoire, imputable notamment à l'absence de cadre de concertation permanente avec l'Etat, ou à l'inexistence de statut pour certaines organisations de la société civile. Ceci affecte avant tout les femmes dont la participation au processus décisionnel reste faible. De même, l'intégration du genre et du VIH dans la mise en œuvre des politiques et des instruments nationaux de développement est insuffisante. Les médias méritent une attention particulière, tant pour ce qui a trait au renforcement des capacités, qu'en ce qui concerne leur rôle de médiation, d'objectivation des débats, et d'impulsion de la participation des citoyens aux débats publics d'intérêt général.

Bien que soutenue par une volonté politique et un cadre institutionnel avancé, la décentralisation, notamment le transfert de compétence, la planification participative locale, et les mécanismes de financement du développement local ne sont guère opérationnels, voire presque interrompus dans les zones CNO.

Compte-tenu de cette analyse, le SNU en appui au gouvernement et en collaboration avec les autres partenaires au développement, visera principalement à contribuer à la participation citoyenne, la

décentralisation, les secteurs de la sécurité, de la justice et des droits de l'homme, de même que la prise en compte de la dimension genre et VIH dans les politiques et programmes nationaux. Il sera important de renforcer en particulier le capital humain, qui servira de socle aux processus de reconstruction post-crise en Côte d'Ivoire. Les appuis auront pour objectifs d'atteindre les résultats suivants:

Une administration publique efficace, transparente et responsable : Avec l'appui qui sera fourni par le Système des Nations Unies, les capacités des institutions de l'Etat seront valorisées et renforcées, notamment en matière de prospective, planification et contrôle, pour optimiser leur participation dans les processus de développement. Celles des citoyens en matière d'usage des services publics seront renforcées, la disponibilité et l'accessibilité des mécanismes de recours appuyée et leur existence largement diffusée.

Des processus électoraux participatifs et démocratiques : Pour contribuer à des élections conformes aux standards internationaux, le Système des Nations Unies contribuera à renforcer les capacités nationales de gestion, ainsi que les capacités électorales des populations et des médias.

Les institutions républicaines (aux plans législatif, exécutif, judiciaire et médiatique) jouent pleinement leur rôle de garants du respect des droits fondamentaux : En vue de faciliter l'application et le respect des droits fondamentaux par les ivoiriens et les ivoiriennes, le SNU contribuera à renforcer le dispositif institutionnel de protection, de sûreté, et de promotion des droits de l'homme, en tenant compte des besoins différenciés des hommes et des femmes, et des groupes spécifiques y compris les personnes infectées et affectées par le VIH. Ainsi, des mécanismes garants d'une justice plus indépendante et plus transparente, fondée sur la séparation des pouvoirs, couplée à une meilleure approche sécuritaire, seront renforcés ou créés. De même, il importera de renforcer l'accès par les populations aux services de justice et de sécurité, à travers notamment des actions au bénéfice des organisations de la société civile. En soutien aux initiatives nationales, les communes verront leurs capacités renforcées dans la mise en œuvre de politiques de sécurité qui incluront davantage la dimension prévention.

La décentralisation et le développement local sont plus opérationnels : Pour accélérer l'opérationnalisation de la décentralisation, le SNU appuiera la finalisation du cadre institutionnel du transfert des compétences. A cet effet, les capacités opérationnelles des collectivités locales seront renforcées, avec une attention particulière accordée au renforcement des capacités des faïtières des collectivités et au développement de mécanismes de financement de la décentralisation et du développement local plus efficaces. Toutes les interventions se baseront sur une approche participative et inclusive, au bénéfice notamment des femmes et des jeunes, pour améliorer leur contribution aux processus de prise de décision. Ceci implique le renforcement institutionnel et du capital humain des organisations de la société civile.

L'égalité des sexes et les droits fondamentaux des femmes sont pris en compte dans les politiques et programmes nationaux et locaux : Les agences du SNU s'appliqueront à renforcer les cadres institutionnels et juridiques de même que les politiques nationales afin que ceux-ci tiennent mieux compte des besoins différenciés des hommes et des femmes, tant au niveau central que décentralisé. Elles s'impliqueront particulièrement dans les actions visant l'amélioration de l'autonomisation et de la prise de décision par les femmes, et le renforcement de capacité en vue d'une réponse nationale face aux violences basées sur le genre.

Au regard des enjeux et de la nécessité d'appuis multiformes, le SNU en Côte d'Ivoire adoptera une stratégie concertée. Dans les cas où les agences partageront des extrants communs, la coordination intra-agences des actions au bénéfice des mêmes partenaires nationaux sera assurée dans le cadre de programmes conjoints, à travers au minimum un plan d'action et des budgets mis en commun.

3.3. Effet UNDAF Services Sociaux de Base (SSB)

L'effet SSB vise à répondre aux droits des populations les plus vulnérables, les femmes et les enfants. Il reflète les priorités sociales nationales telles que mises en exergue dans la formulation du DSRP.

L'éducation de base des enfants (filles et garçons) est améliorée et un grand nombre achève le cycle primaire : Dans le domaine de l'éducation préscolaire, l'approche intégrée pour le développement de l'enfant en âge préscolaire sera privilégiée pour accroître le taux de pré scolarisation et le porter de 6 à au moins 15% dans les cinq ans à venir. Cette approche retiendra l'appui à la définition d'une stratégie nationale pour le développement intégré du jeune enfant et l'appui aux centres d'éducation préscolaire communautaire.

Au niveau de l'éducation primaire, les interventions des agences du SNU contribueront à la mise en œuvre du Plan de restauration de l'école ivoirienne dont les principales composantes sont la réhabilitation des infrastructures et l'amélioration de la qualité de l'offre d'éducation afin de contribuer à l'éducation primaire universelle et l'élimination des disparités entre les garçons et les filles (OMD 2 et 3). Ce résultat sera recherché à travers des stratégies variées et intégrées, comprenant : la fourniture d'un repas quotidien aux élèves pour (i) contribuer à l'augmentation des inscriptions dans les écoles assistées; (ii) stabiliser la fréquentation dans ces écoles et, (iii) renforcer les capacités du gouvernement dans la gestion des cantines scolaires; la formation des enseignants; la fourniture d'intrants pédagogiques; la révision des curricula; le suivi sanitaire des enfants ; l'amélioration du cadre de vie scolaire et la participation des enfants. Ces interventions viseront en outre l'alphabétisation fonctionnelle des adultes, notamment les filles déscolarisées et les femmes.

Pour atteindre les résultats escomptés, les agences du SNU travailleront en partenariat avec les ONG et les communautés à la base et s'appuieront sur les structures déconcentrées du MEN.

L'offre et la demande en soins préventifs, promotionnels et curatifs sont renforcées : Les actions qui seront menées par le SNU, en collaboration avec le Gouvernement et les autres partenaires, visent à réduire les inégalités d'accès aux services de santé pour l'ensemble de la population et particulièrement pour les femmes, les enfants et les autres groupes vulnérables issus de la crise. Les stratégies seront axées sur le renforcement du système national de santé. Il s'agit notamment du cadre institutionnel, l'accroissement de l'offre de soins, l'amélioration de la qualité des services, le renforcement des capacités aussi bien au niveau des ressources humaines que des structures de soins et le renforcement du partenariat public-privé pour la santé. L'habilitation communautaire sera favorisée.

L'accent sera mis sur le renforcement du système de santé dans la zone CNO. Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie nationale de la survie de l'enfant et de la mère, les capacités des structures sanitaires seront renforcées afin de fournir un paquet d'interventions minimum de qualité, à haut impact sur la mortalité et la malnutrition maternelle et infantile juvénile. Elles assureront les interventions de prévention et les services de santé sexuelle et reproductive adaptés aux besoins des adolescents.

L'offre de service de prévention et de prise en charge globale du VIH/SIDA est améliorée : A travers cet effet, le SNU vise à améliorer l'accessibilité des services de prévention et de prise en charge de l'infection à VIH en vue d'un accès universel. Un appui institutionnel sera fourni aux structures gouvernementales responsables de la coordination et du suivi-évaluation à tous les niveaux pour une meilleure orientation des politiques et stratégies nationales et un renforcement de la réponse nationale. En matière de prévention, un accent particulier sera porté sur les services de prévention ciblant les femmes en âge de procréer, les jeunes (conseil et dépistage volontaire, prévention de la transmission mère enfant du VIH,

infections sexuellement transmissibles, santé de la reproduction) et les autres populations vulnérables. En matière de prise en charge globale, l'amélioration de l'accessibilité et de la qualité des services de traitement (traitement ARV et infections opportunistes), de soins et de soutien (psychosociale, protection sociale et juridique..) seront développés et renforcés pour les personnes infectées et affectées par le VIH y compris les enfants nés de mères séropositives, les orphelins et enfants vulnérables du fait du sida (OEV). En outre, les actions du SNU fourniront un appui alimentaire aux personnes et des ménages affectés par le VIH.

La synergie d'actions avec les partenaires bilatéraux intervenant dans le domaine et l'amélioration de l'accès aux mécanismes de financement comme le Fonds Mondial dans le cadre d'un partenariat renforcé, seront recherchés pour appuyer la réponse nationale face au VIH/SIDA.

L'accès durable à l'eau potable, aux infrastructures adéquates d'assainissement et à l'hygiène et aux services énergétiques est amélioré pour les populations en particulier les enfants et les femmes : En ligne avec les priorités du gouvernement, le secteur de l'eau, de l'hygiène, de l'assainissement et de l'énergie vise à améliorer l'accès durable à l'eau potable, aux infrastructures adéquates d'assainissement, à l'hygiène et aux ressources énergétiques de base pour tous, notamment les enfants et les femmes. Les stratégies d'intervention seront axées sur l'accroissement de l'offre de service en eau potable, l'amélioration de la qualité de l'eau de boisson dans les ménages, la promotion de l'assainissement et des bonnes pratiques d'hygiène. Par ailleurs, un accent particulier sera mis sur l'habilitation et la responsabilisation des communautés en vue d'opérer un changement de comportement vis-à-vis de la gestion efficiente des déchets solides et liquides ainsi que sur le renforcement des capacités institutionnelles des partenaires.

Dans le domaine de la protection, les interventions accorderont une attention particulière aux populations les plus vulnérables, notamment les enfants et les femmes, contre toutes les formes de violences, d'abus, d'exploitation ainsi que de pratiques traditionnelles néfastes. Il s'agira essentiellement de renforcer le cadre institutionnel de la mise en œuvre ainsi que celui de l'application des mécanismes et standard internationaux et nationaux de protection. Les actions dans ce domaine viseront également l'amélioration du niveau de connaissance de la situation des enfants et des femmes, le renforcement du cadre juridique et l'adoption de mesures d'application effective des lois par les institutions compétentes. En outre, les Nations Unies appuieront la définition des politiques et programmes de protection, le renforcement des capacités des acteurs de promotion et de protection des droits des enfants et des femmes ainsi que l'amélioration des mécanismes de prise en charge et de réintégration des groupes les plus vulnérables. Le SNU travaillera en étroite collaboration avec l'ONUCI et des structures non Onusiennes telles que Save the Children, IRC, NRC, OIM et CICR.

3.4. Effet UNDAF Relance économique et sécurité alimentaire

Les axes deux et trois proposés dans la revue du DSRP-I se focalise sur la relance économique. Il vise à assainir le cadre macroéconomique et à promouvoir le secteur privé comme moteur de la croissance et soutien au développement rural pour la création de richesses et d'emplois. Le secteur agricole qui emploie deux tiers de la population active et qui génère 66% des recettes d'exportation a subi une forte dégradation du fait de la crise. Les principales filières agricoles sont en faillite (coton) ou connaissent des problèmes de fonctionnement (café et cacao). Seules les grandes plantations d'hévéa et palmier à huile ont moyennement résisté. La dégénérescence de la qualité des semences et les difficultés d'accès aux intrants ont entraîné une baisse de la production vivrière.

Cet axe constitue donc la base pour les efforts de réduction de la pauvreté du Gouvernement ivoirien envers l'atteinte de l'OMD 1. Le SNU renforcera les capacités du Gouvernement, du secteur privé et des populations, notamment les plus vulnérables, à créer des emplois et des richesses et à assurer la sécurité alimentaire. Afin d'assurer un développement équitable, la promotion de l'emploi et du genre est incontournable.

Les capacités du gouvernement et des collectivités décentralisées en matière de gouvernance économique, de développement de politiques et de stratégies sont renforcées : Le SNU appuiera le Gouvernement à améliorer la gestion des ressources publiques ainsi que les systèmes de collecte, d'analyse et de diffusion des données désagrégées selon le genre et la coordination de l'aide. Il visera à une budgétisation sensible au genre et une intégration systématique du genre et des questions de population dans les politiques de croissance économique et de réduction de la pauvreté. De même, les actions du SNU visent à la mise en œuvre d'un programme national de sécurité alimentaire et d'un système d'alerte précoce de crise alimentaire en se basant sur des partenariats stratégiques avec les organisations de la société civile, les institutions de formation et de recherche. L'information stratégique sur l'impact du sida sur le secteur rural sera collectée et analysée en vue d'une durabilité des interventions du secteur.

Les activités du secteur privé sont redynamisées pour la relance économique : Pour redynamiser le secteur privé, le SNU soutiendra la politique industrielle à moyen et long terme sur la valorisation et la transformation des ressources existantes, les efforts d'amélioration de la compétitivité des PME/PMI et le renforcement des capacités des institutions chargées du contrôle de la qualité, de la normalisation et de la métrologie.

Les mécanismes de création d'emploi particulièrement en faveur des jeunes, femmes, des communautés et des personnes déplacées internes sont mis en place : En vue de ce résultat, le SNU aidera à la mise en œuvre d'une stratégie de développement rural générant des emplois et des revenus additionnels, appui aux communautés locales à relancer les économies locales et à s'insérer dans la vie économique, ainsi qu'à la promotion de l'entrepreneuriat et de la prévention du VIH. De même, le SNU apportera son appui pour favoriser un meilleur accès des communautés locales et groupes vulnérables aux services financiers. Dans toutes les actions, l'accent sera mis sur l'implication des groupes avec les besoins spécifiques, notamment les jeunes et les femmes.

Les ménages les plus vulnérables ont un accès à une alimentation disponible et de qualité : Le SNU soutiendra la mise en œuvre de programmes spécifiques et de stratégies visant un meilleur accès aux semences et à un conseil agricole efficient. Afin de réduire les pertes post-récoltes, le SNU appuiera le développement des infrastructures et des processus de transformation agro-alimentaires. De même, le SNU apportera son appui à la mise en place de programmes spécifiques relatifs à l'accessibilité alimentaire des ménages les plus vulnérables.

Pour réussir ses interventions dans le domaine de la relance économique et de la réduction de la pauvreté, le SNU mettra en place une stratégie concertée et participative au niveau du renforcement des capacités, de la programmation et du financement et au niveau de la communication sur les effets organiques et leur mise en œuvre. Pour redynamiser le secteur privé, le SNU apportera un appui à l'élaboration d'un document stratégique de développement industriel de moyen et long terme, ainsi qu'à la mise en œuvre des actions de la politique industrielle et à la promotion de la qualité et la normalisation par le renforcement des capacités opérationnelles des structures de régulations. Pour ce qui est de la budgétisation sensible au genre, la stratégie se base sur l'appui à la mise en place d'un cadre institutionnel et d'un cadre de concertation ainsi que sur la sensibilisation et le renforcement de

capacités de toutes les parties prenantes dans le cadre de l'élaboration et l'adoption du budget de l'Etat et des budgets des collectivités locales. Les interventions du SNU s'appuieront sur les ministères techniques. Ceux-ci coordonnent et impulsent les politiques, programmes, plans de réduction de la pauvreté et de croissance économique. Les collectivités décentralisées contribueront à mettre en œuvre les pratiques de bonne gouvernance au niveau local. Le CS et les organisations professionnelles assureront l'appui technique au secteur privé et la participation des organisations professionnelles et corporatistes et faciliteront leur participation au processus. Les organisations de la société civile assurent la participation des groupes sociaux, la prise en compte des aspirations des populations et le contrôle citoyen.

3.5. Effet UNDAF Environnement

L'exploitation insuffisamment contrôlée des ressources naturelles et des écosystèmes en Côte d'Ivoire a en outre pour conséquences : (i) La disparition rapide du couvert forestier (taux de déforestation estimé à 300.000 ha/an) et donc la perte de la biodiversité ; (ii) L'écart considérable entre le rythme de consommation des ressources naturelles et les capacités de régénération, liée à la croissance démographique rapide (taux de reboisement de 5.000 ha/an) ; (iii) La dégradation de la qualité des sols et de l'eau et leur surexploitation, liée à l'absence d'une gestion intégrée des ressources disponibles ; (iv) La dégradation de l'environnement urbain (pollution de l'air, déchets liquides et solides) ; (v) La pollution des eaux lagunaires et lacustres par les effluents industriels. A ces problèmes environnementaux s'ajoutent d'une part l'inexistence ou la caducité d'un cadre juridique et réglementaire favorable à la gestion durable des ressources naturelles et d'autre part la méconnaissance ou la non application des textes réglementaires existants.

Face à la dégradation poussée du patrimoine naturel, le Gouvernement a entrepris diverses actions dont l'adoption en 1988 du Plan Directeur Forestier 1988-2015 ou le lancement du processus de révision du code forestier de 1965 entamé en 2002. D'autres textes et documents sont en projet, notamment les décrets d'application de la loi du code de l'eau, et des documents de politique et de stratégies en matière de l'environnement ainsi qu'en gestion intégrée des ressources en eau avec les plans de mise en œuvre y afférents.

Pour renforcer les acquis des actions entreprises par le gouvernement et satisfaire aux exigences de développement durable, il est important de poursuivre les réformes engagées dans ce secteur et d'appuyer les dispositions qui favorisent la révision ou l'élaboration de politiques et stratégies adaptées au contexte de sortie de crise à travers le renforcement des capacités des institutions nationales, de la société civile et des communautés à la base. C'est pourquoi l'intervention du SNU de 2009 à 2013 va se focaliser sur des appuis stratégiques qui contribueront à la préservation, la protection et la gestion durable et concertée des ressources en eaux forestières, et environnementales.

L'effet UNDAF environnement qui se réfère principalement à l'OMD 7, répond aux priorités nationales définies suite à la revue du DSRP-I, notamment celles concernant :

L'amélioration de l'accessibilité, de la qualité des services sociaux de base et la préservation de l'environnement.

Ils prennent également en compte les défis et priorités importants contenus dans des documents stratégiques existants ou en cours d'élaboration telle que la politique nationale d'actions environnementales (PNAE).

L'intervention du Système des Nations Unies, avec l'appui des autres partenaires au développement contribuera à (a) La définition et la mise en place d'un cadre institutionnel cohérent et stable pour la gestion du secteur forestier ainsi que le renforcement du cadre législatif du secteur forestier ; (b) La mise en place d'outils adéquats pour assurer une gestion durable des forêts à travers une participation accrue des populations au développement de services environnementaux afin d'améliorer leurs revenus et conditions de vie ; (c) La mise en œuvre d'une politique de gestion durable de la faune et des ressources cynégétiques particulièrement en ce qui concerne la conservation et la protection des aires protégées ; (d) La mise en place d'un cadre institutionnel et juridique adapté au secteur de l'eau à travers une meilleure maîtrise de la pollution et une meilleure protection des écosystèmes aquatiques. Ces interventions sont déclinées à travers 3 effets programmes qui sont :

1. Les politiques, mécanismes, et instruments juridiques adaptés à une gestion durable de l'environnement, de la forêt et des ressources en eau sont élaborés/révisés de façon concertée
2. Le renforcement du partenariat dans la protection et la gestion durable de l'environnement
3. La biotechnologie, les changements climatiques et les risques naturels et technologiques sont mieux appréhendés par le Gouvernement, la société civile et les communautés locales

Les agences du système vont déployer leurs efforts dans le cadre du renforcement des capacités du Gouvernement, la société civile et les communautés locales dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques adaptées à une protection et une gestion durable de l'environnement. Cette contribution permettra également de renforcer les capacités en matière de changement climatique et de risques naturels. En plus, le SNU se focalisera sur la sensibilisation des décideurs à intégrer la problématique des changements climatiques dans le programme de développement national et sur l'éducation de la population sur les changements climatiques. Cela se traduira dans un premier temps par l'évaluation des capacités des structures de gestion de crises naturelles et la préparation de plans d'atténuation. En outre, des actions d'appui en direction des communautés, pour une meilleure appropriation et pour mieux assumer leurs responsabilités dans la préservation et la gestion de l'environnement, seront menées.

En fonction de leurs mandats spécifiques, des interventions pourront se faire de façon spécifiques par chaque agence mais également à travers des programmes conjoints notamment en ce qui concerne (i)- l'appui à la définition et à la mise en application des politiques et stratégies, (ii)- la sensibilisation des différents acteurs (gouvernement, société civile et communautés) et (iii)- les changements climatiques.

4. Initiatives hors de la matrice des résultats

Etant donné la situation post-conflit de la Côte d'Ivoire, un certain nombre d'actions seront menées dans le cadre des activités de maintiens de la paix, ainsi que des programmes d'urgence et de reconstruction post-crise. Ces activités vont se prolonger au cours de la période couverte par l'UNDAF et contribuer indirectement à la réalisation de ses effets.

Avec 10,000 personnes réunissant des agents civils, policiers et militaires, l'ONUCI a actuellement une forte présence en Côte d'Ivoire et opère dans le cadre du mandat qu'elle reçoit du Conseil de Sécurité de l'ONU avec un processus de planification propre. Les actions du maintien de la paix se focalisent sur la sécurisation du pays et l'encadrement du processus politique et électoral. De plus, la Mission dispose d'un fonds annuel de 1 millions de dollars US afin d'engager des projets à impact rapides dans les domaines de l'infrastructure et des services sociaux. Une partie de ces projets est mise en œuvre en collaboration avec les agences du SNU. Après les élections présidentielles et parlementaires, une réduction de la taille de la mission est prévue ainsi qu'un transfert progressif de son portefeuille

d'activités vers les agences du SNU. Il est important que ceci soit pris en compte dans la prochaine révision de l'UNDAF.

Suite aux Accords Politiques de Ouagadougou (APO), le Gouvernement de la Côte d'Ivoire a mis en place un Programme de Sortie de Crise (PSC) dont le budget global de 178 milliards de Francs CFA a été présenté aux bailleurs de fonds lors d'une Table Ronde, le 17 juillet 2008. Le PSC qui doit être mis en œuvre sur une période de dix huit (18) mois est composé des axes suivants :

- Redéploiement de l'administration et restauration de l'autorité de l'Etat
- Rétablissement de l'environnement sécuritaire et des droits humains
- Réconciliation nationale et cohésion sociale
- Réinsertion sociale et relèvement communautaire
- L'identification des populations
- Les élections présidentielles et parlementaires

Dans ce contexte, deux Paniers de Fonds administrés par le PNUD ont été mis en place. Ils ont pour objectif de recueillir les contributions des partenaires au développement en vue du financement des programmes de sortie de crise d'une part et le processus électoral d'autre part. Sous la tutelle de la Primature, un Comité Technique de Supervision et de Suivi des Programmes de Sortie de Crise (CTSS-PSC) suit la mise en œuvre de ces interventions. Il conviendra, en temps opportun avant la tenue des élections présidentielles, de faire un état des lieux de la mise en œuvre des Programmes de Sortie de Crise et le lien avec le DSRP national pluriannuel sous la direction du Gouvernement.

Dernièrement, les actions humanitaires qui seront menées en 2009 sous la supervision du Coordonnateur Résident et Humanitaire, lequel est assisté dans ses tâches par le Bureau de Coordination des Affaires Humanitaires (OCHA), ne sont pas reflétées dans les matrices UNDAF. Suite à une révision du Processus d'Appel Consolidé (CAP), les interventions financées par ce mécanisme en 2008 (46 millions de US\$) se focalisent strictement sur les défis humanitaires portant sur la dynamique de retour des personnes déplacées internes dans l'ouest, en particulier dans la région du Zou, et sur la malnutrition au nord du pays liée aux problèmes structurels suite à la crise. En vue d'un désengagement successif d'OCHA, il est envisagé pour 2009 de concentrer les interventions humanitaires exclusivement dans l'ouest du pays. S'il n'y aura probablement plus de CAP en 2009, d'autres mécanismes de financement pourraient être mis en place en appui aux actions de relèvement économique.

5. Estimation des besoins de ressources

Le coût total des contributions du Système des Nations Unies pour la mise en œuvre de l'UNDAF a été estimé par les agences à hauteur de US\$ 426 millions. Environ 16% (US\$ 67 millions) du total sont prévus pour le domaine de la gouvernance, 6% (US\$ 26 millions) pour le domaine de la consolidation de la paix, 13% (US\$ 57,112,000) pour la relance de l'économie, 63 % (US\$ 268 millions) pour l'appui aux services sociaux de base et la protection, et 2% (US\$ 8 millions) pour le domaine de l'environnement.

Ces montants représentent une indication des ressources financières que le Système des Nations Unies estime devoir mettre à disposition pour atteindre les résultats attendus de l'UNDAF. Par conséquent, ces estimations concernent non seulement les budgets ordinaires des agences mais aussi les fonds additionnels que les agences ont estimé être en mesure de mobiliser. Les modalités de mobilisation de ces fonds seront discutées au sein de chaque agence ou conjointement lors qu'il s'agira de financer des programmes conjoints.

Le tableau ci-dessous fournit le total des ressources à mobiliser par effet UNDAF. Le détail de l'allocation du budget est présenté dans les matrices des différents effets UNDAF en annexe du document. Ces montants sont indicatifs et feront l'objet de révision. Tout d'abord lors de la finalisation des programmes pays des agences qui permettra de budgéter de manière plus précise les contributions de chaque agence à travers des activités ciblées. Ces estimations feront également l'objet de révisions annuelles pour tenir compte des cycles différents des institutions spécialisées ou des organismes non résidents. Le Coordonnateur Résident appuiera les efforts de mobilisation des ressources des agences et mettra en place une stratégie de mobilisation de ressources pour l'ensemble du SNU en se basant sur les stratégies déjà existantes.

Tableau de résumé des ressources financières requises :

| PROGRAMME | RESSOURCES REGULIERES (en milliers de US\$) | AUTRES RESSOURCES (en milliers de US\$) | TOTAL (en milliers de US\$) |
|--------------------------------|--|--|--|
| Effet gouvernance | 9,852 | 56,650 | 66,102 |
| Effet Economie | 25,525 | 32,837 | 58,352 |
| Effet Consolidation de la paix | 16,476 | 9,027 | 25,503 |
| Effet SSB | 137,682 | 130,425 | 268,107 |
| Effet Environnement | 4,867 | 3,150 | 8,017 |
| UNDAF | 193,852 | 232,089 | 426,091 |

6. Mécanismes de coordination de la mise en œuvre de l'UNDAF

La mise en œuvre de l'UNDAF des Nations Unies en Côte d'Ivoire sous le leadership du Ministère du Plan (MEMPD) et du Coordonnateur Résident se basera sur le DSRP 2009-2013 comme cadre de référence. Dès que les mécanismes de coordination et suivi pour le DSRP seront établis, ils serviront de cadre pour la coordination, la supervision et le suivi des programmes de l'UNDAF.

Le suivi de la mise en œuvre de l'UNDAF d'une manière générale nécessitera la mise en place d'un organe de pilotage sous le leadership du Gouvernement avec la participation du MEMPD, les ministères techniques et l'UNCT.

L'UNCT et le Coordonnateur Résident seront responsables de l'efficacité des interventions du SNU. A cette fin, des ressources pourront être mobilisées de manière commune et ainsi faciliter l'utilisation des systèmes nationaux de la mise en œuvre, la gestion et le suivi. L'UNCT discutera et déterminera quels extrants pourront être mis en œuvre dans le cadre de programmes conjoints. Le Système des Nations Unies continuera également de dialoguer avec les autres partenaires nationaux et internationaux pour forger des synergies et des complémentarités.

Les groupes des effets UNDAF en tant que mécanismes principaux de mise en œuvre et suivi de l'UNDAF fourniront des rapports à l'UNCT à travers le Comité de Programme inter-agence sur les progrès de la réalisation de chaque effet de l'UNDAF ainsi que sur les contraintes s'y opposant. Chaque groupe développera un plan annuel sur les activités conjoints qui seront intégrées dans le Rapport Annuel du Coordonnateur Résident.

Le Comité de Programme coordonnera et appuiera les contributions des groupes des effets UNDAF en veillant à ce qu'ils restent focalisés sur la mise en œuvre de leurs composantes respectives du programme de travail de l'UNDAF. De même, il coordonnera avec les groupes sectoriels/thématiques et l'ONUCI une programmation de transition de l'appui humanitaire et de maintien de la paix vers le développement. Au-delà du Comité de Programme, il existe aussi les groupes de travail de la communication et de l'administration qui contribuent à l'intégration entre les agences du SNU et l'ONUCI.

L'UNDAF sera mis en œuvre à travers les programmes de pays des différentes agences du SNU dont les objectifs, résultats et stratégies seront en harmonisation avec les dispositions communes. Les programmes de pays et les documents de projets indiqueront comment ils vont contribuer aux atteintes des effets UNDAF.

Au niveau sectoriel, la coordination externe avec les partenaires nationaux et internationaux se fait actuellement dans le cadre du Comité Inter-Agence de Coordination Humanitaire (IAHCC) qui est coordonné par le Coordonnateur Résident et Humanitaire et qui regroupe en son sein l'ensemble des acteurs humanitaires. Sous le IAHCC, il existe en Côte d'Ivoire six (6) groupes sectoriels créés en fonction des besoins prioritaires identifiés dans le pays et coordonnés par les agences mandatées à cet effet. Il s'agit des secteurs de la protection (UNHCR), de l'eau et de l'assainissement (UNICEF), de l'éducation (UNICEF), de la sécurité alimentaire (PAM/FAO), et de la santé (OMS). Outre les groupes sectoriels, un certain nombre de groupes thématiques ont été créés dans les domaines du genre, VIH/SIDA et le foncier rural. Dans le cadre de la phase de transition et du désengagement progressif d'OCHA, un processus d'adaptation des structures de coordination existantes a été entamé pour s'aligner aux priorités de développement à moyen terme et au DSRP plus particulièrement.

En adéquation avec l'objectif global du Système des Nations Unies d'encourager et de faciliter la gestion et la mise en œuvre des programmes par la partie nationale, les agences faisant partie du Comité Exécutif du Groupe de Développement des Nations Unies appliqueront l'Approche Harmonisée pour les Transfert de Fonds (HACT). Cette approche permettra d'utiliser de manière croissante les systèmes gouvernementaux de décaissement des fonds à travers les partenaires de mise en œuvre et de rapporter sur leur utilisation. Il facilitera aussi la réduction des frais administratifs.

7. Suivi-Evaluation

Le cadre institutionnel de suivi et d'évaluation de l'UNDAF sera établi en concordance avec les structures de S&E du DSRP conformément aux principes d'alignement et d'harmonisation découlant de la déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide.

Sous le leadership du MEMPD et du Coordonnateur Résident, les décisions relatives à la stratégie de mise œuvre de l'UNDAF et aux ajustements des interventions du SNU seront prises par l'organe national de pilotage qui regroupera l'UNCT et le Gouvernement. Les décisions de cet organe s'appuieront sur les analyses des résultats atteints et leur contribution à la réalisation des axes prioritaires nationaux tels que formulé dans le DSRP. Un cadre institutionnel de suivi et d'évaluation est donc nécessaire afin de permettre le respect des engagements pris par le SNU au travers de l'UNDAF.

Le groupe de Suivi et Evaluation remplira un rôle d'appui technique et sera notamment responsable : (i) la gestion du calendrier S&E, (ii) l'élaboration d'outils conjoints de suivi, la mise en place d'une base de données, (iii) l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre d'un plan de renforcement des capacités de S&E des institutions concernées, (iv) du bon fonctionnement des mécanismes de suivi et évaluation et le contrôle de qualité au niveau sectoriel à travers ses points focaux disséminés dans les groupes effets.

Dotés d'experts en suivi-évaluation, points focaux du groupe Suivi et Evaluation, les groupes effets UNDAF seront en charge de réaliser la collecte primaire des données sur les performances des projets à tous les niveaux de la chaîne des résultats et sur les bénéficiaires et de produire des rapports de suivi semestriels. Ils devront en outre identifier leurs besoins de renforcement de capacités en S&E et ceux de leurs partenaires.

Le Comité de Programme coordonnera et suivra le travail des différents groupes UNDAF et formulera des recommandations aux chefs d'agence par rapport à la mise en œuvre et l'ajustement éventuel des matrices UNDAF.

Le Coordonnateur Résident et l'UNCT avec l'appui de l'unité de coordination seront responsables du bon fonctionnement des mécanismes de S&E notamment du respect du calendrier de S&E et d'orienter le comité de programme et les groupes UNDAF dans leur travail. Ces décisions seront partagées avec l'ensemble des groupes effets dans un processus de rétroaction, notamment à travers l'ajustement du calendrier de suivi et évaluation. Le Comité de programme s'assurera que ces décisions sont mises en œuvre dans les délais requis par le calendrier pour lever les goulots d'étranglements à l'exécution diligente des activités.

Etapas de suivi-évaluation

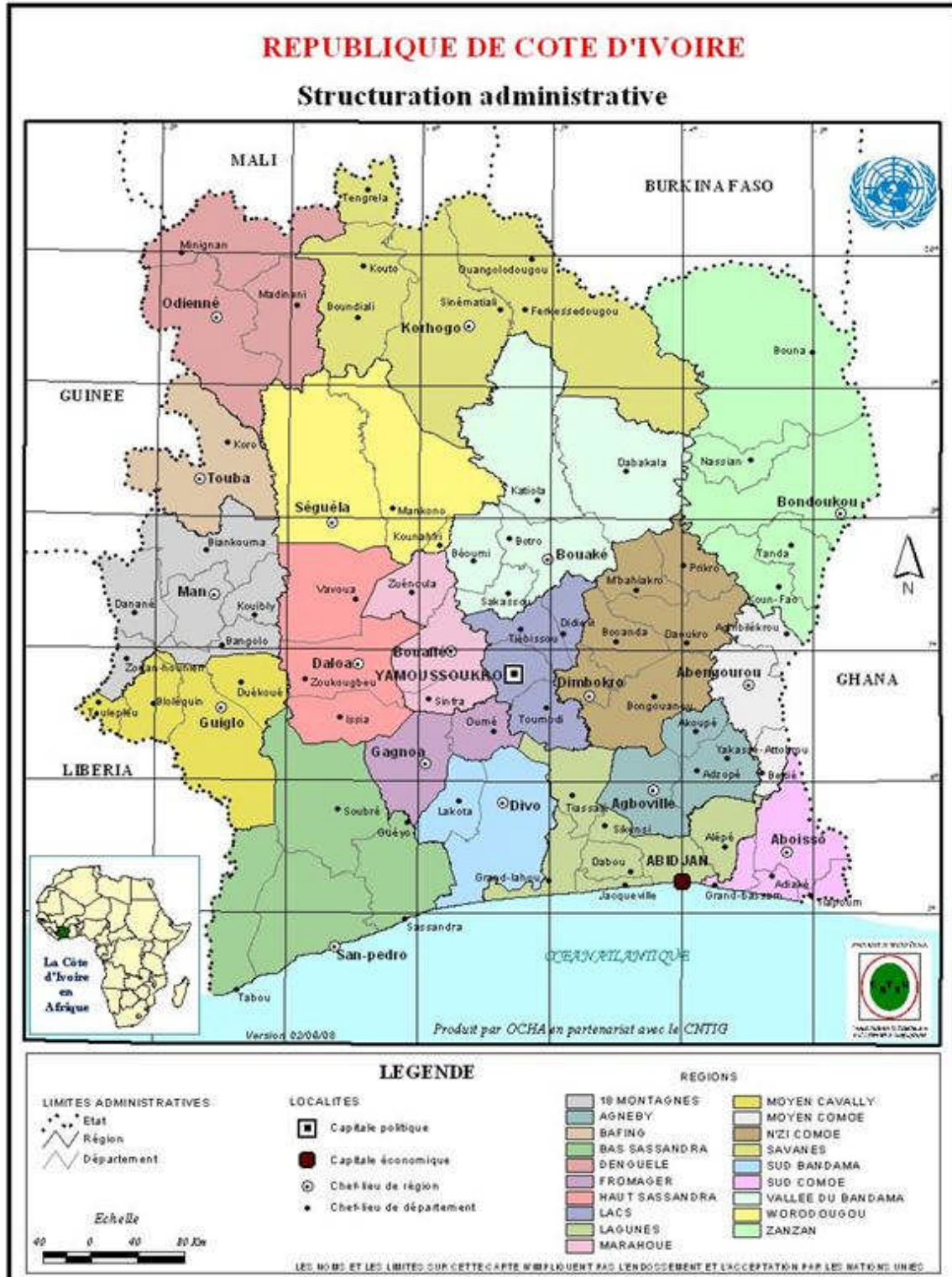
Le groupe S&E de l'UNDAF coordonnera l'élaboration/harmonisation des outils de suivi afin de faciliter le traitement et la comparabilité des données collectées. Une base de données intégrant les indicateurs de chaque groupe effet sera mise en place pour alimenter les activités de suivi et documenter les revues périodiques.

Une évaluation interne sera réalisée à travers les revues annuelles conjointes qui prennent en compte les rapports de suivi. L'évaluation externe à mi-parcours et l'évaluation finale de l'UNDAF seront conduites sous l'égide institutionnelle de l'organe national de pilotage. La planification de ces deux activités majeures devra tenir compte des exercices nationaux du même ordre et particulièrement les évaluations du DSRP. L'évaluation à mi-parcours de l'UNDAF en 2011 permettra de mesurer les progrès réalisés conformément au niveau des indicateurs définis dans le cadre de SE de l'UNDAF et de faire des propositions afin d'améliorer la performance de l'UNDAF. L'évaluation finale aura pour but de mesurer la performance, l'équité et l'efficacité de l'UNDAF et de tirer les leçons apprises pour l'élaboration du prochain UNDAF.

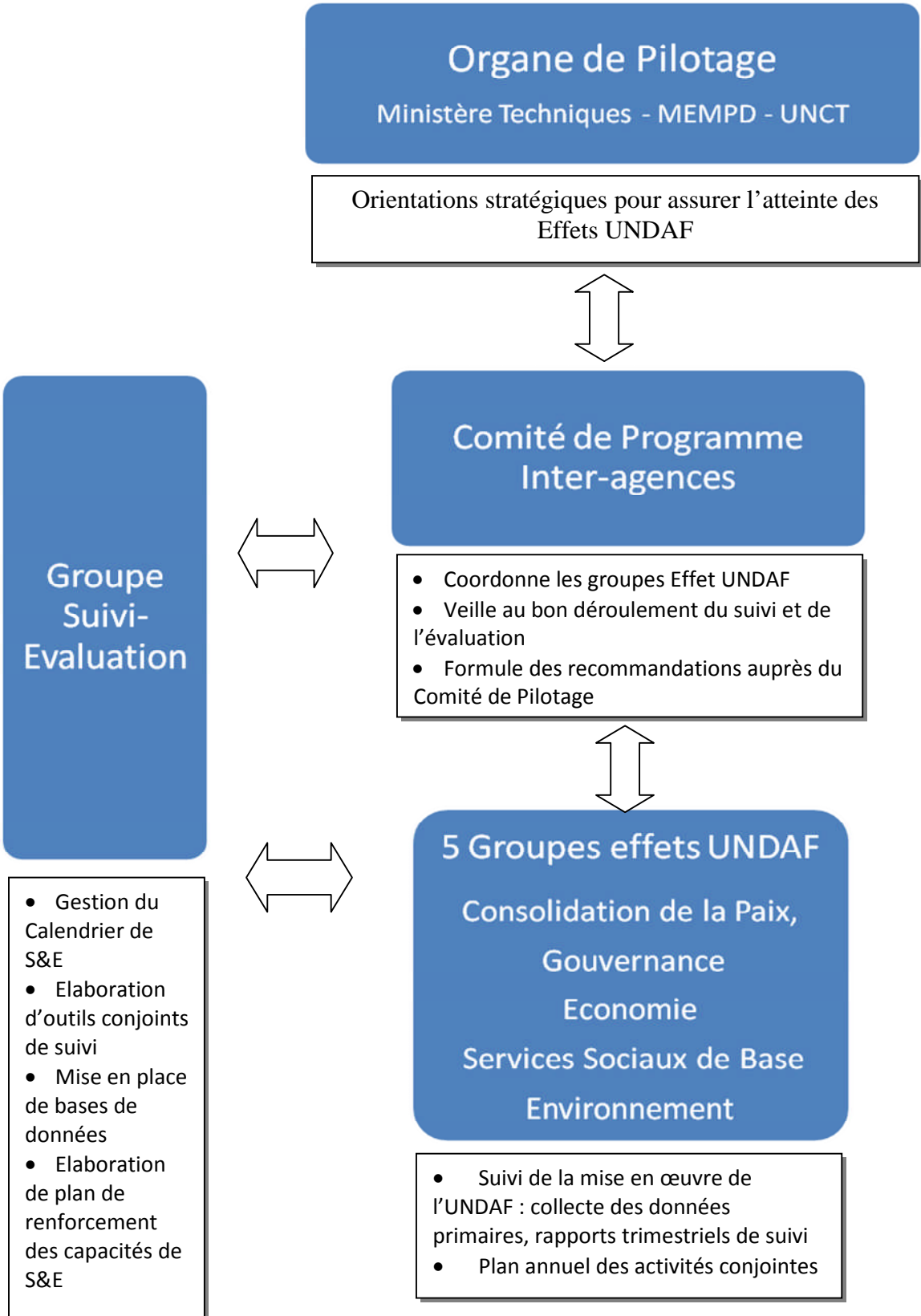
L'UNCT et le Gouvernement de Côte d'Ivoire se sont accordés sur une liste d'indicateurs clés avec les niveaux de base et des cibles, qui figurent en annexe du présent document. Les sources de données retenues pour le renseignement des indicateurs de base et de suivi de l'UNDAF ont été définies de façon consensuelle entre l'UNCT et le Gouvernement. Compte tenu de l'importance de la collecte, l'analyse des données pour la mesure des efforts atteints dans la mise en œuvre de l'UNDAF, le SNU apportera un appui au Gouvernement de Côte d'Ivoire pour le renforcement du système statistique national et d'une manière générale, l'opérationnalisation du schéma directeur de la statistique, le développement des bases de données aussi bien au niveau central que décentralisé. Par ailleurs, le SNU s'engage à mener les études nécessaires de manière conjointe quand il s'avère opportun.

Annexes

Annexe 1 : Carte Géographique de la Côte d'Ivoire



MEMPD - Coordonnateur Résident du SNU



Annexe 3 : Matrices des Résultats

MATRICE DES RESULTATS DE L'UNDAF –EFFET CONSOLIDATION DE LA PAIX

| | |
|--|---|
| Priorités et objectifs nationaux | Axe provisoire du DSRP : Axe 1 : Consolidation de la paix, sécurité des biens et des personnes, bonne gouvernance |
| OMD 3 et 8 : Promotion du genre, autonomisation des femmes (3) ; partenariat mondial pour le développement (8) | |
| Effet de l'UNDAF : D'ici 2013, la paix est consolidée par le renforcement de la sécurité des personnes et des biens, et par la création des conditions favorables à la réconciliation nationale, à la réinsertion communautaire et au respect des Droits de l'Homme. | |
| Indicateurs Effet UNDAF : ▪ Niveau de l'indice de sécurité | |

| Effets des programmes de pays | Extrants | SNU | Partenaires | Budget prévu / agence (en millier USD) |
|---|--|--|---|--|
| 1. Les personnes privées arbitrairement de leurs biens en récupèrent la pleine jouissance ou obtiennent une compensation | 1.1 Les lois sur la propriété et le domaine foncier rural sont mieux connues (OHCHR, FAO) | Sensibilisation, Atelier de formation (OHCHR) Appui à la délimitation des terroirs agricoles (FAO) | MJDH : Coordination du processus de naturalisation MI : Coordination du processus d'identification et autres actes de l'Etat Civil | Ressources ordinaires/ mobilisables OHCHR : 0/10 FAO : 25/0 |
| | 1.2 Des comités locaux de restitution des biens sont établis (UNHCR) | Renforcement des capacités des collectivités locales à mettre en place des Comités locaux de restitution de propriété (UNHCR) | MSVG : Coordination de la politique pour les PDIs MINRRI : Coordination de la politique nationale pour la réconciliation | Ressources ordinaires/ mobilisables UNHCR : 20/0 |
| | 1.3 Les capacités institutionnelles nationales et locales en matière de résolution des conflits de propriété et de restitution des biens sont renforcées (OHCHR, UNHCR, PNUD, IOM) | Organisation des ateliers de formation (OHCHR) Appui à la mise en place des Comités de restitution, fourniture de biens et équipements pour aider à la résolution des conflits de propriété/restitutions des biens confisqués (UNHCR) | IRC, CARE, NRC, LIDHO et MIDH : mise en œuvre Gouvernement Ivoirien, UE, BM : Financement | Ressources ordinaires/ mobilisables PNUD: 300/1,000 OHCHR : en nature UNHCR: 40/0 IOM : 0/200 |

| Effets des programmes de pays | Extrants | SNU | Partenaires | Budget prévu / agence (en millier USD) |
|---|---|--|--|--|
| | | <p>Organisation de séminaires sur les conflits fonciers; renforcement des capacités en matière de suivi-évaluation, appui aux méthodes traditionnelles de résolution des conflits (PNUD)</p> <p>Appui à la définition d'une politique et à la mise en place d'un programme d'indemnisation avec effet durable sur la cohésion sociale (IOM)</p> | | |
| 2. Les personnes résidant sur le territoire national jouissent pleinement de la personnalité juridique | <p>2.1 Les lois relatives à l'identification et la nationalité sont mieux connues par l'ensemble de la population (UNHCR, UNICEF)</p> | <p>Appui à la divulgation des lois sur l'identification et la nationalité (UNHCR)</p> <p>Renforcement des capacités des acteurs en matière de mobilisation sociale (UNICEF)</p> | <p>MJDH : Coordination du processus de naturalisation</p> <p>MI : Coordination du processus d'identification et autres actes de l'Etat Civil</p> | <p>Ressources ordinaires/ mobilisables UNHCR : 80/0 UNICEF : 1,000/0</p> |
| | <p>2.2 Les personnes sans documents administratifs bénéficient du conseil et de l'assistance juridique (UNHCR)</p> | <p>Assistance et conseil juridiques pour l'obtention des documents juridiques (UNHCR)</p> | <p>MAE (SAARA) : Coordination de la politique en matière d'apatridie</p> <p>MSVG : Coordination de la politique pour les PDIs</p> | <p>Ressources ordinaires/ mobilisables UNHCR : 100/0</p> |
| | <p>2.3 Les registres d'Etat Civil sont reconstitués et modernisés et les services ont les capacités pour permettre un accès équitable (UNOPS, UNICEF, UNFPA, UNHCR)</p> | <p>Appui aux institutions nationales et locales pour la reconstitution et la modernisation de l'état civil (UNICEF, UNFPA, UNHCR)</p> <p>Renforcement des capacités des acteurs en matière de mobilisation sociale et offre de services et plaidoyer pour l'adoption de mesures transitoires concernant les enfants de plus de 3 mois (UNICEF)</p> <p>Participer aux fouilles, à la reconstitution et à l'informatisation de la base des données de l'état civil (UNOPS)</p> | <p>Réseau des Femmes Parlementaires et Ministres: Appui a la vulgarisation des lois</p> <p>MPD (INS) : Collecte, gestion et analyse des données sur la population</p> <p>NRC, San' Egidio, SAGEM : Mise en œuvre</p> <p>UE, BM, USAID, BM, OFDA, ONUCI-Civil Affaires: financement</p> | <p>Ressources ordinaires/ mobilisables UNHCR : 50/0 UNICEF 280/0 UNOPS : 11,000/0 UNFPA : 500/1,000</p> |
| | <p>2.4 Les personnes n'ayant pas de pièces d'identité sont estimées et documentées (UNFPA)</p> | <p>Assistance technique aux institutions pour l'évaluation de l'effectif de personnes sans documents et aide aux personnes concernées à disposer de papiers (UNFPA)</p> | | <p>Ressources ordinaires/ mobilisables UNHCR : 50/0</p> |

| Effets des programmes de pays | Extrants | SNU | Partenaires | Budget prévu / agence (en millier USD) |
|--|--|---|--|--|
| | 2.5 Toutes les naissances sont enregistrées (UNHCR, UNICEF) | Sensibilisation de la communauté en faveur de la déclaration des naissances ; Renforcement des capacités des acteurs en matière de mobilisation sociale et d'offres des services, plaidoyer pour la mobilisation des ressources (UNICEF) Sensibilisation des populations réfugiées, rapatriées et PDIs en faveur de la déclaration des naissances (UNHCR) | | Ressources ordinaires/ mobilisables UNICEF : 140 /560 UNHCR : 35/0 |
| 3. Les communautés affectées par la crise recommencent à vivre et travailler ensemble | 3.1 Les différentes communautés participent à la réhabilitation ou à la construction des infrastructures socio-économiques de base. (PNUD, UNHCR, OIM) | Mise en œuvre des microprojets et QIPs en faveur des groupements jeunes à Abidjan afin de les encourager à la cohabitation (OIM) ; Mise en œuvre des QIPs en faveur des communautés d'accueil des réfugiés, rapatriés et PDIs afin de les encourager à la cohabitation. Renforcement des capacités opérationnelles et humaines (PNUD) | MSVG : Coordination et mise en œuvre de la politique pour les PDIs MFFAS : Coordination et mise en œuvre de la politique nationale en faveur de la femme et de la famille et la protection des enfants MINRRI : Coordination et mise en œuvre de la politique nationale pour la réconciliation MRR : Coordination de la politique nationale pour la reconstruction et réinsertion MFPE, MFFAS : Coordination des activités de lutte contre la traite des enfants (CNLTTE) Ministère du Travail : Coordination des activités de lutte contre la traite des enfants PNRRC : Coordination CNPRA : Coordination du redéploiement de l'administration MEN : Coordination de la politique nationale pour l'éducation a la paix, la citoyenneté et les droits de l'homme | Ressources ordinaires/ mobilisables PNUD : 1,200/0 PAM : 0/1,212 UNHCR : 700/0 OIM : 0/1200 |
| | 3.2 La culture et l'éducation pour la paix sont renforcées (OHCHR, UNHCR, UNESCO) | Sensibilisation et formation sur la culture et l'éducation pour la paix en faveur des Clubs des droits de l'homme, des associations scolaires et estudiantines, les ONG des Droits de l'Homme, les communautés en conflit (OHCHR) Sensibilisation et formation sur la culture et l'éducation pour la paix en faveur des populations réfugiées, rapatriées, PDIs populations et établissements scolaires primaires des zones d'accueil (UNHCR) Généralisation du Programme d'Education pour la Paix et la Tolérance (UNESCO) | | Ressources ordinaires/ mobilisables OHCHR : 0/40 UNHCR : 10/0 UNESCO : 7/0 |
| | 3.3 Un mécanisme de surveillance | Appui logistiques et financier aux organisations | | Ressources |

| Effets des programmes de pays | Extrants | SNU | Partenaires | Budget prévu / agence (en millier USD) |
|--|--|--|---|--|
| | et de protection des Droits de l'Homme est opérationnel (OHCHR, UNIFEM) | nationales des droits de l'homme et aux populations à la mise en place de mécanismes d'alerte et de surveillance de la violation des droits de l'homme (Observatoires, Réseaux des ONG) (OHCHR) Appui à l'intégration de la question de l'égalité de genre dans le mécanisme de surveillance (UNIFEM) | ONG ivoiriennes : ASA, ASAPSU, CARITAS, MUDESSA: exécution ONG internationales : IRC, NRC, DRC, SFCG, CARE International, SC-UK, SC-SWE, Solidarités: Mise en œuvre | ordinaires/ mobilisables OHCHR : 0/30 UNIFEM : 0/20 |
| | 3.4 Des comités locaux de paix / protection sont fonctionnels (UNICEF, PNUD, OIM, UNHCR) | Renforcement des capacités des acteurs en matière de mobilisation sociale (UNICEF) Renforcement des mécanismes et outils de consolidation de la cohésion sociale (PNUD, UNHCR, OIM) Appui à la négociation, médiation et organisation de cérémonies de réconciliation (PNUD/IOM) | | Ressources ordinaires/ mobilisables UNICEF : 20/80 PNUD : 300/200 OIM : 130/400 UNHCR : 0/0 |
| 4. Les personnes et les biens circulent librement et en sécurité sur l'étendue du territoire national | 4.1 Les communautés sont sensibilisées contre l'utilisation illicite des armes (PNUD) | Appui à la campagne nationale de sensibilisation sur les abus et dangers de l'utilisation des armes légères et de petit calibre (PNUD) | MJDH : Coordination du processus de naturalisation MI : Coordination et mise en œuvre de la politique nationale de sécurité, de la traite et la migration | Ressources ordinaires/ mobilisables PNUD : 700/1000 |
| | 4.2 Le monitoring des Droits de l'Homme est assuré (OHCHR, UNICEF, IOM) | Formation des équipes de monitoring (OHCHR) Monitoring des droits des E/F est assuré conformément aux instruments internationaux (UNICEF) Lutte contre la traite des enfants et renforcement des capacités du gouvernement pour la définition et la mise en œuvre de politiques migratoires (IOM) | MD/CCI : Coordination et mise en œuvre de la politique nationale de sécurité MFPE, MFFAS : Coordination des actions de lutte contre la traite des enfants (CNLTTE) MEMPD, MAE, MI : Mise en place des politiques migratoires CNALPC : Coordination de la politique nationale sur les armes | Ressources ordinaires/ mobilisables UNICEF : 10/40 OHCHR : 0/20 IOM : 50/500 IOM : 139/400 |
| | 4.3 Les communautés et les forces de sécurité sont sensibilisées sur les | Sensibilisation et formation sur les droits de l'homme à l'attention des communautés, des | | Ressources ordinaires/ mobilisables |

| Effets des programmes de pays | Extrants | SNU | Partenaires | Budget prévu / agence (en millier USD) |
|-------------------------------|--|---|--|--|
| | Droits de l'Homme (OHCHR, UNHCR) | forces de l'ordre (OHCHR) Sensibilisation et formation sur les droits des réfugiés, rapatriés et les PDI (UNHCR) | légères Japon, UE, USAID, BAD, BM, ADM : financement Ministère de la Défense, ONU/CI/Etat de droit, UNPOL | OHCHR : 0/40 UNHCR : 125/0 |
| | 4.4. Les principes républicains et les standards internationaux sont mieux connus dans l'armée (PNUD, OHCHR) | Sensibilisation et formations sur les standards internationaux relatifs aux principes de base sur le recours à la force et l'usage des armes à feu (OHCHR) Appui au CCI dans le cadre de la refondation et de la restructuration des forces de défense et de sécurité (PNUD) | | Ressources ordinaires/ mobilisables OHCHR : 0/75 PNUD : 0/1,200 |

Mécanismes de coordination et modalités des programmes :

- Trois groupes de travail ad hoc (task force) seront établis au sein du Groupe thématiques Consolidation de la paix et Cohésion sociale pour aider à atteindre les objectifs fixes. Le Groupe thématique aura un plan de travail, lequel permettra au Groupe UNDAF suivi et évaluation de mesurer les progrès réalisés dans le domaine de la consolidation de la paix.

MATRICE DES RESULTATS DE L'UNDAF – EFFET GOUVERNANCE

| | |
|--|--|
| Priorités et objectifs nationaux | Axes provisoire du DSRP : Axe 1 : Consolidation de la paix, sécurité des biens et des personnes, bonne gouvernance Axe 5 : Décentralisation comme moyen de participation des populations au processus de développement et de réduction des disparités régionales et aménagement du territoire |
| OMD 3 : Promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes OMD 8 : Partenariat mondial pour le développement <u>Effet UNDAF</u> : D'ici 2013, les institutions nationales et locales ainsi que les organisations de la société civile sont restaurées sur le territoire national et les capacités de bonne gouvernance sont renforcées pour mieux servir toutes les couches de population, en respectant l'égalité de genre et les droits de l'homme <u>Indicateur Effet UNDAF</u> : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Proportion de la population ayant recours aux institutions nationales et à la société civile pour la satisfaction des ses besoins et pour faire valoir ses droits | |

| Effets des programmes de pays | Extrants | SNU | Partenaires | Budgets prévus par agence |
|--|--|--|---|--|
| 1-L'administration publique ivoirienne est plus efficace, transparente et responsable | 1.1 Les capacités des institutions de l'Etat, sont valorisées et renforcées, notamment en matière de prospective, de planification et de contrôle, pour optimiser leur participation dans les processus de développement (PNUD, ONUSIDA) | Renforcement des capacités des MEMPD et du MEF en matière de planification stratégique et prospectifs (PNUD, ONUSIDA) Renforcement de la fonction de contrôle par les MEMPD et MEF (PNUD) Renforcement de capacités à la conduite de la revue des dépenses de lutte contre le sida (NASA) et d'élaboration des politiques sur le VIH (ONUSIDA) | MEMPD/ SNRCG/Primature/ MEF/ Ministère de la Fonction Publique/ Présidence (Inspection Générale d'Etat) : S'assurer de la prise en compte des priorités stratégiques, de la coordination et de la cohérence des actions, du suivi-évaluation CBO, OSC, Associations de consommateurs, LIDHO, MIDH : Sensibiliser/mobiliser les citoyens pour favoriser leur implication et assurer un contrôle qualité | Ressources ordinaires/mobilisables PNUD : 600/0 ONUSIDA : 75/75 |
| | 1.2 Les capacités en planification et en analyse des politiques publiques au sein des ministères sociaux sont renforcées (PNUD, UNICEF) | Renforcement des capacités en planification et en analyse des politiques publiques des corps des ministères sociaux (UNICEF, PNUD) | Renforcement des capacités en planification et en analyse des politiques publiques des corps des ministères sociaux (UNICEF, PNUD) | |
| 2. Les processus | 2.1 Les capacités nationales en matière | Assistance au Gouvernement dans les | CEI : Observation des processus | Ressources |

| Effets des programmes de pays | Extrants | SNU | Partenaires | Budgets prévus par agence |
|---|---|---|--|---|
| électoraux sont participatifs et démocratiques | de gestion des processus électoraux sont renforcées pour contribuer à des élections pacifiées et conformes aux standards internationaux (PNUD, UNIFEM, UNOPS) | <p>processus électoraux en matière d'organisation, de mobilisation de ressources, et de respect des standards internationaux (PNUD)</p> <p>Appui au gouvernement, à la CEI et aux organisations de la société civile, pour améliorer l'intégration du genre dans les processus électoraux (PNUD, UNIFEM)</p> <p>Assistance au Gouvernement pour l'organisation et la sécurisation d'élections libres et transparentes (UNIFEM)</p> <p>Assistance au Gouvernement pour faciliter l'achat et le transport du matériel électoral (UNOPS)</p> | <p>électoraux</p> <p>CNSI, Présidence, Primature, MI, MD, MEF, MINFAS, Ministère de la Justice Ministère de la réconciliation, CES, FDRP: veiller au bon déroulement des processus ; élaborer et mettre en œuvre des mécanismes ; renforcement des capacités nationales pour des élections justes et transparentes</p> <p>INS : Appui technique en matière de statistiques électorales</p> <p>Division électorale / Division genre ONUCI : Appui technique et renforcement des capacités des différents acteurs, notamment pour la mise en œuvre de la Résolution 1325 du CS du SNU</p> | ordinaires/mobilisables PNUD : 250/8,000 UNOPS : 0/5,000 UNIFEM : 200/0 |
| | 2.2 Les capacités de participation au processus démocratique des populations et des médias sont renforcées pour contribuer à des élections justes et transparentes (PNUD) | Appui à la communication gouvernementale et aux médias pour accompagner les processus électoraux (PNUD) | <p>Partis politiques : veiller à la participation des partis concernés et à l'application du code de bonne conduite des PP adopté en avril 2008</p> <p>Ministère de la Communication/ CICG/ Réseaux de médias : concevoir et mettre en œuvre une stratégie de communication en vue des favoriser des élections libres et transparentes</p> <p>Communication/ONUCI : appui technique à la stratégie nationale, formation des médias, mise à disposition d'ONUCI-FM, de matériel et supports d'information</p> | Ressources ordinaires/mobilisables PNUD : 50/0 |

| Effets des programmes de pays | Extrants | SNU | Partenaires | Budgets prévus par agence |
|--|--|---|---|--|
| | | | <p>OSC, Organisations de promotion des intérêts féminins, collectifs des chefs religieux: mobiliser des ressources, appuyer le plaidoyer, la mobilisation communautaire et le renforcement des capacités pour la mise en œuvre de la résolution 1325</p> | |
| <p>3. Les institutions démocratiques (aux plans législatif, exécutif, judiciaire et médiatique) jouent pleinement leur rôle de garants du respect des droits fondamentaux</p> | <p>3.1. Le dispositif institutionnel de protection, de sûreté, et de promotion des droits humains est renforcé, conformément aux standards internationaux, en tenant compte des besoins différenciés des hommes et des femmes, et des groupes avec les besoins spécifiques (PNUD, UNFPA, OHCHR, ONUSIDA)</p> | <p>Appui au Ministère de la justice et des droits de l'homme et au Ministère de la Famille et des Affaires Sociales pour l'élaboration et l'adoption du code de la famille (UNFPA)</p> <p>Appui technique au Ministère de la Justice et des droits de l'homme pour la formulation du plan national sur les Droits de l'homme en conformité aux principes de Paris ; Renforcement des capacités de la Commission Nationale des droits de l'homme (OHCHR)</p> <p>Renforcement des capacités du personnel judiciaire et appui à la révision des textes et procédures en appui à la réforme du secteur (OHCHR, PNUD)</p> <p>Renforcement des capacités du Ministère des Affaires Etrangères et MI en vue d'une meilleure prise en compte des droits de réfugiés et apatrides (UNHCR)</p> <p>Renforcement des capacités nationales en matière d'adoption, de mise en œuvre et de révision de lois sur la protection des droits des personnes infectées et affectées par le VIH (ONUSIDA)</p> | <p>Présidence/Parlement : assurer un environnement favorable à la réforme du système judiciaire</p> <p>Primature/MI/MD: Leadership institutionnel en vue d'une meilleure prise en compte des droits de réfugiés et apatrides</p> <p>Ministère de la Justice et des droits de l'homme : Leadership institutionnel du programme national de réforme et modernisation de la justice, production de documents de référence</p> <p>MFAS : veiller à la prise en compte appropriée des aspects de la justice</p> <p>ONG, LIDHO, MIDH, FISU, communautés de base : mobiliser des ressources, formuler des programmes et assurer le plaidoyer et la formation en Droits de l'homme</p> <p>OLPED : Plaidoyer en faveur de l'éthique des médias</p> <p>Commission Nationale des Droits de l'homme : veiller à promouvoir les DH en</p> | <p>Ressources ordinaires/mobilisables UNFPA : 300 /0 PNUD : 50/0 OHCHR : 0/160 ONUSIDA : 50/0</p> |

| Effets des programmes de pays | Extrants | SNU | Partenaires | Budgets prévus par agence |
|-------------------------------|---|--|--|---|
| | 3.2. Les services judiciaires fonctionnent plus efficacement sur toute l'étendue du territoire national (PNUD, UNICEF) | Appui matériel, financier et à la formation des services judiciaires à travers le pays (PNUD) Appui aux standards internationaux en matière de justice juvénile (UNICEF) | conformité avec les standards internationaux ONU-Etat de Droit: Appui à la mise en œuvre d'un plan d'action national contre les violences sexuelles ; volet sur la justice juvénile du projet d'appui à la réforme et modernisation du système judiciaire et pénitentiaire | Ressources ordinaires/mobilisables PNUD : 50/0 UNICEF : 0/40,000 |
| | 3.3. Des mécanismes garants d'une justice et d'une sécurité plus indépendantes, plus efficaces et plus transparentes, fondées sur la séparation des pouvoirs, sont renforcés ou créés (PNUD) | Appui au renforcement technique et institutionnel des organes de surveillance en matière de justice, sécurité et de droits de l'homme et appui à la mise place d'un observatoire de la délinquance et de la Sécurité (PNUD) | UNPOL : Appui au renforcement de capacités des agents de sécurité municipale | Ressources ordinaires/mobilisables PNUD : 450/0 |
| | 3.4. Le cadre légal et réglementaire de la justice et de la sécurité est mis en cohérence avec les instruments internationaux de protection et de défense des droits de l'homme, et leur diffusion est assurée (PNUD, OHCHR, UNICEF, BIT, UNIFEM) | Appui au recensement, à la vulgarisation auprès des populations des textes légaux et juridiques (accords, conventions) (PNUD, OHCHR, UNICEF, UNIFEM) Renforcement des capacités des Organisations de Travailleurs et des Organisations d'Employeur pour une plus grande implication dans l'élaboration des cadres légaux et réglementaire ; Appui à la mise en place d'un cadre de concertation tripartite (gouvernement, Organisations de travailleurs, Organisation d'Employeurs) (BIT) | ONU Protection de l'Enfance : Appui à la mise en place d'une Commission Nationale des Enfants Affectés par le Conflit Armé ; Installation et appui au fonctionnement de Structures de Protection de l'Enfance au sein des communautés et des Forces et Groupes armés ; Renforcement des capacités des services de police et de gendarmerie et de la société civile en protection de l'enfance | Ressources ordinaires/mobilisables PNUD : 50/0 UNIFEM : 50/0 BIT : 25/80 UNICEF : 25/0 OHCHR : 0/50 |
| | 3.5 Les capacités de la société civile en général et des ONG des droits de l'homme en particulier sont renforcées en vue de promouvoir et protéger les droits de l'homme (OHCHR, PNUD) | Installation et appui au fonctionnement des clubs de droits de l'homme dans les écoles, (OHCHR) Installation et appui au fonctionnement de cellules civiles pour sécurité (PNUD) Appui technique à la mise en place de Centres de ressources pour la promotion des droits de l'homme dans 9 régions de la Côte d'Ivoire (OHCHR) | UE: contribuer par des financements | Ressources ordinaires/mobilisables OHCHR : 0/200 PNUD : 50/0 |

| Effets des programmes de pays | Extrants | SNU | Partenaires | Budgets prévus par agence |
|---|---|---|---|--|
| | 3.6 Les conditions dans les lieux de détention (maisons d'arrêt et de correction, commissariats et préfectures de police et/ou de gendarmerie, centres d'observation) sont améliorées (ONUCL/Etat de droit, PNUD, UNICEF) | <p>Appui à l'administration pénitentiaire ivoirienne ; Renforcement des capacités de prévention de l'insécurité en milieu urbain (PNUD)</p> <p>Renforcement des capacités de l'administration pénitentiaire et des services de sécurité (UNICEF, PNUD)</p> <p>Renforcement des capacités des acteurs en matière de prise en charge des enfants en conflit avec la loi, (UNICEF)</p> <p>Plaidoyer pour l'amélioration des conditions de détention auprès du ministère de la justice (OHCHR)</p> | | Ressources ordinaires/mobilisables PNUD : 50/0 UNICEF : 200/0 |
| 4. La décentralisation et le développement local sont plus opérationnels | 4.1. La loi sur le transfert des compétences est opérationnalisée (PNUD) | Appui à l'opérationnalisation du cadre institutionnel de la décentralisation (PNUD) | MI, MEMPD, MEF, SNRCG, Primature, FDFP, Collectivités locales et décentralisées et déconcentrées : Assurer un environnement national favorable à l'opérationnalisation de la décentralisation Ministère de la Communication CICG/ Réseaux de médias : concevoir et mettre en œuvre une stratégie de communication pour le développement et les OMD Collectivités locales décentralisées et déconcentrées et organisations de défense des Droits de l'Homme : Assurer un environnement local favorable à la fourniture des services de base, mobiliser les communautés, mettre en œuvre des processus décisionnels et de planification | Ressources ordinaires/mobilisables PNUD : 700/0 |
| | 4.2. Les capacités opérationnelles des collectivités locales et de leurs faïtières sont améliorées (PNUD, UNICEF, UNFPA, ONUSIDA) | <p>Renforcement institutionnel des faïtières et formation des élus des collectivités locales ; Appui à la coopération décentralisée et au emploi de l'épargne des diasporas (PNUD)</p> <p>Renforcement des capacités des structures décentralisées en matière de planification sociale ; Mise en place de bases de données pour faciliter la planification et le suivi évaluation (UNICEF)</p> <p>Appui au renforcement des capacités des collectivités décentralisées en matière de planification et de mise en œuvre de la lutte contre le sida (ONUSIDA)</p> | | Ressources ordinaires/mobilisables PNUD : 200/0 UNICEF : 100/0 UNFPA : 400 /500 ONUSIDA : 150/0 |
| | 4.3. L'opérationnalisation des mécanismes de financement de la | Appui à l'opérationnalisation des mécanismes de financement de la | | Ressources ordinaires/mobilisables |

| Effets des programmes de pays | Extrants | SNU | Partenaires | Budgets prévus par agence |
|--|--|--|---|---|
| | décentralisation et du développement local est effective (PNUD) | décentralisation (PNUD) | participative locale, mobiliser des ressources pour le développement de leurs collectivités | PNUD : 50 /0 |
| | 4.4 La participation inclusive de toutes les catégories de population, notamment les femmes et les jeunes, aux processus de prise de décision est améliorée (PNUD, UNICEF, UNFPA) | Appui à la vulgarisation des processus de planification locale participative (PNUD, UNICEF, UNFPA) Renforcement des capacités des femmes élues locales (PNUD) Renforcement des capacités des jeunes en matière de participation (UNICEF) | ONUCI/Division Information : Appui technique à la stratégie nationale, formation des médias, mise à disposition d'ONUCI-FM, de matériel et supports d'information Ambassades : Faciliter les partenariats favorables à l'opérationnalisation de la décentralisation par des ressources humaines, techniques, matérielles | Ressources ordinaires/mobilisables UNFPA : 300/0 PNUD : 300/0 UNICEF : 57/0 |
| | 4.5. Les organisations de la société civile, notamment les ONG disposent d'un statut et sont renforcées, en particulier les capacités humaines, pour une participation plus citoyenne aux processus de développement (PNUD, UNIFEM, UNFPA) | Appui à la définition d'un statut des ONG et renforcement des capacités des organisations de la société civile (PNUD) Renforcement des capacités des ONGs de promotion des droits féminins et groupes de femmes, pour une meilleure participation citoyenne (PNUD, UNFPA, UNIFEM) | | Ressources ordinaires/mobilisables PNUD : 300/0 UNFPA : 300 /500 UNIFEM : 600 |
| | 4.6 Les médias sont renforcés pour une participation plus responsable et plus professionnelle, afin de contribuer à une communication plus citoyenne, en s'appuyant notamment sur les NTIC (UNICEF, UNESCO, PNUD, UNFPA, ONUSIDA) | Renforcement des capacités des médias et appui à la communication gouvernementale, (UNICEF, UNESCO, PNUD, UNFPA) Appui à la promotion et au développement de centres multimédias et radios communautaires (UNESCO, PNUD, UNFPA) Appui au renforcement de capacités des ressources humaines du réseau ivoirien de médias contre le sida, et Cellule des femmes de médias contre le sida (ONUSIDA) | | Ressources ordinaires/mobilisables UNICEF : 50/0 PNUD : 50 /0 UNFPA : 500 /500 UNESCO : 30 /0 ONUSIDA : 75/75 |
| 5. L'égalité des sexes et les droits fondamentaux des | 5.1 Les cadres institutionnels et les politiques nationales tiennent mieux compte des besoins différenciés des | Appui institutionnel et renforcement des capacités du MINFAS/DEPFG, notamment aux cellules sectorielles genre (formation | Présidence, Primature, collectivités locales décentralisées et déconcentrées : Assurer un environnement favorable à la | Ressources ordinaires/mobilisables PNUD : 300/500 |

| Effets des programmes de pays | Extrants | SNU | Partenaires | Budgets prévus par agence |
|--|---|---|--|---|
| <p>femmes sont pris en compte dans les politiques et programmes nationaux et locaux</p> | <p>hommes et des femmes, tant au niveau central que décentralisé (UNFPA, PNUD, UNIFEM, BIT)</p> | <p>pour la prise en compte du genre dans les politiques sectorielles, et budgétisation sensible au genre) dans les ministères, institutions, collectivités décentralisées et dans le privé (UNFPA, PNUD, UNIFEM)</p> <p>Appui à la cellule genre du Ministère de la Justice en matière de plaidoyer et de révision des textes de lois discriminatoires à l'égard des femmes pour les harmoniser avec les instruments internationaux (UNIFEM, UNFPA)</p> <p>Appui au MFFAS/DEPG/cellule genre du Ministère de l'Economie pour la prise en compte de la budgétisation selon le genre au niveau national (PNUD)</p> <p>Appui à la mise en place de mécanisme de coordination des intervenants en matière de genre et de suivi des engagements nationaux et internationaux (UNIFEM, PNUD)</p> <p>Appui au développement d'indicateurs sensibles au genre (PNUD, UNIFEM, UNFPA, BIT)</p> <p>Appui au MINFAS/DEPG pour l'adoption et la mise en œuvre de la politique sur l'égalité des chances, l'équité et le genre et la création d'un observatoire national sur le genre et la famille (UNFPA, UNIFEM, PNUD, BIT)</p> <p>Appui à la mise en œuvre du plan d'action national de la Résolution 1325 du Conseil de</p> | <p>prise en compte du genre par l'adoption de textes et l'appui à l'institutionnalisation et au renforcement de mécanismes nationaux de promotion du genre</p> <p>MFFAS, DEPG, : Assurer le leadership institutionnel et mobiliser des ressources pour contribuer à une prise en compte appropriée du genre dans les cadres et politiques nationales.</p> <p>MEMPD : Veiller à la prise en compte des besoins différenciés des hommes et des femmes dans la planification nationale</p> <p>MEF : Veiller à la prise en compte des besoins différenciés des hommes et des femmes dans la budgétisation nationale</p> <p>MINAGRI : Veiller à la prise en compte des besoins différenciés des hommes et des femmes dans le secteur de l'agriculture</p> <p>Ministère du Commerce : Veiller à la prise en compte des besoins différenciés des hommes et des femmes dans le secteur du commerce</p> <p>Ministère de la Fonction Publique : Veiller à la prise en compte des besoins différenciés des hommes et des femmes dans les politiques et stratégies de la fonction publique</p> <p>Ministère de l'Enseignement Technique, Ministère de l'Enseignement supérieur,</p> | <p>UNFPA : 1 000 /1000 UNIFEM : 1200 /0 BIT : 15/60</p> |

| Effets des programmes de pays | Extrants | SNU | Partenaires | Budgets prévus par agence |
|-------------------------------|--|---|---|--|
| | | Sécurité des Nations Unies, Division genre (ONUCI, PNUD, UNIFEM, UNICEF) | MEN : Veiller à l'intégration du genre dans leurs politiques et initiatives | |
| | 5.2 L'autonomisation et la prise de décision par les femmes est améliorée (UNFPA, PNUD, UNIFEM) | Sensibilisation, renforcement de la mobilisation communautaire et sociale (UNFPA, UNICEF, PNUD) | MSHP : s'impliquer dans la gestion des centres de lutte contre les VBG | Ressources ordinaires/mobilisables UNFPA : 400/200 PNUD : 100/0 UNIFEM : 50/0 |
| | 5.3 Les réponses nationales face aux violences basées sur le genre, notamment les violences sexuelles, sont renforcées par de meilleures politiques, systèmes de protection, l'application effective des lois et l'amélioration des services offerts (PNUD, UNIFEM, UNICEF, UNFPA) | <p>Etudes-diagnostic, création et appui à la pérennisation de centres intégrés d'excellence pour la prise en charge des Violences Basées sur le Genre (mariages précoces, MGF, violences sexuelles, etc.) (UNFPA, PNUD, UNICEF, UNIFEM)</p> <p>Appui à la formulation et à la mise en œuvre d'une stratégie nationale de lutte contre les VBG à partir de d'expériences pilotes (UNFPA, PNUD, UNICEF, UNIFEM)</p> <p>Appui au renforcement des capacités des acteurs de la lutte contre le sida sur les directives «violences basées sur le genre et VIH » (ONUSIDA, UNFPA)</p> | <p>ONG et OSC de promotion des intérêts féminins, Communautés de base, ONG IFS, Association des notaires : Mobiliser les communautés, diffuser les expériences, participer à la prise en charge des victimes des VBG et l'élaboration et la mise en œuvre des politiques pro-genre</p> <p>Communes : Assurer un environnement favorable, contribuer à la sensibilisation/mobilisation des communautés, s'impliquer dans la gestion des centres de lutte contre les VBG</p> <p>Division genre ONUCI : formation en genre des différents acteurs pour la mise en œuvre de la Résolution 1325</p> | Ressources ordinaires/mobilisables UNFPA : 500/400 PNUD : 50/0 UNIFEM : 50/0 UNICEF : 100 /0 ONUSIDA: 50/0 |

MATRICE DES RESULTATS DE L'UNDAF – GROUPE EFFET SSB

| | |
|--|--|
| <u>Priorités et Objectifs nationaux</u> | Axe provisoire du DSRP : Axe 4 : Amélioration de l'accessibilité, de la qualité des services sociaux de base, préservation de l'environnement, promotion de l'égalité du genre et sécurité sociale |
| <p>OMD 2 : Donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires</p> <p>OMD 3 : Éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015</p> <p>OMD 4 : Réduire de deux tiers, d'ici à 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans</p> <p>OMD 5 : Réduire de trois quarts, d'ici à 2015, le taux de mortalité maternelle</p> <p>OMD 6 : D'ici à 2015, stopper la propagation du VIH/sida et commencer à inverser la tendance actuelle</p> <p>OMD 7 : Réduire de moitié le pourcentage de la population sans accès à un approvisionnement en eau de boisson et à des services d'assainissement de base</p> <p><u>Effet de l'UNDAF</u> : D'ici 2013, l'accès équitable pour tous aux services sociaux de base de qualité et la protection sociale et l'assistance aux groupes vulnérables sont améliorées.</p> <p><u>Indicateur Effet UNDAF</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Taux de mortalité infanto juvénile ▪ Taux de mortalité maternelle ▪ Taux de prévalence VIH SIDA ▪ Taux de prévalence des maladies hydriques ▪ Taux net de scolarisation ▪ Taux d'achèvement du cycle primaire | |

| Effets des Programmes de Pays | Extrants | SNU | Partenaires | Budget prévu/agence (en millier USD) |
|--|---|---|--|--|
| EDUCATION | | | | |
| 1. L'accès équitable des enfants d'âge préscolaire et scolaire (filles et | 1.1. L'offre d'éducation préscolaire et primaire est accrue (UNICEF, PAM, UNFPA, BIT) | Appui institutionnel ; Réhabilitation des écoles et latrines ; Appui aux centres d'éducation préscolaires communautaire et à l'éducation alternative (UNICEF, UNOPS) Plaidoyer pour une politique de prise en charge intégrée du jeune enfant (UNICEF) | MEN (DNC, DREN) : Gestion de la carte scolaire et des cantines ; mise en œuvre et coordination du plan UNGEI ; Opérationnalisation du comité interministériel d'alphabétisation ; | Ressources disponibles/mobilisables UNICEF : 3,300/18,500 UNOPS : voir UNICEF UNFPA: 2,000/1,500 PAM : 0/80 BIT : 40/200 |

| Effets des Programmes de Pays | Extrants | SNU | Partenaires | Budget prévu/agence (en millier USD) |
|--|---|--|--|--|
| garçons) à l'éducation de base, est amélioré et un grand nombre d'enfants achèvent le cycle primaire | | Appui a la construction de foyers améliorés dans les écoles à cantines soutenues (PAM) Appui institutionnel et matériel à l'éducation de base et la scolarisation des enfants victimes ou à hauts risques de traite ; Renforcement des structures éducatives de base (BIT) | Application des mesures et règles relatives a la gratuite de l'école ; Assurer la formation continue des personnels Commission Nationale ; Révision des curricula ; Poursuivre la politique de distribution du matériel scolaire ; organisation des campagnes | |
| | 1.2. Le nombre d'enfants bénéficiant d'une alimentation en milieu scolaire est accru (PNUD, PAM) | Distribution de repas journaliers aux enfants dans les écoles primaires soutenues (PAM) | MEN, METFP, MJS : Elaboration et mise en œuvre d'une politique d'éducation non-formelle | Ressources disponibles/mobilisables PAM : 10,000 /30,450 |
| | 1.3. Le Plan d'Action National d'éducation des filles est mis en œuvre (UNICEF, UNFPA) | Renforcement de la lutte contre les disparités de Genre en milieu scolaire par la lutte contre les stéréotypes dans les manuels scolaires, les déperditions scolaires, les grossesses en milieu scolaire (UNFPA) Renforcement du cadre institutionnel et du plaidoyer pour la visibilité du Réseau national pour l'éducation des filles (UNGEI) ; Mobilisation des ressources, Mise en œuvre des actions du plan stratégique (UNICEF) | MEN et MSHP : Mise en œuvre de la politique nationale de santé scolaire et universitaire MIFFAS : Implication dans la politique de développement du jeune enfant | Ressources disponibles/mobilisables UNICEF : 300/1,700 UNFPA: 800/500 |
| | 1.4. Les communautés sont mobilisées pour le respect des droits des enfants à l'éducation, notamment pour les filles (UNICEF, UNFPA, BIT) | Plaidoyer pour la scolarisation de la petite fille avec l'appui des organisations féminines, les communautés de base, les structures syndicales et les associations de parents d'élèves dans les zones de faible scolarisation (UNICEF, UNFPA, BIT) | Collectivités décentralisées : Implication dans la gestion de la carte scolaire et dans les activités de la vie scolaire | Ressources disponibles/mobilisables UNICEF : 150/850 BIT : 25/90 UNHCR : 110/0 UNFPA: 300/200 |
| | 1.5. L'alphabétisation des femmes est promue (UNICEF, UNFPA, UNESCO) | Renforcement des programmes d'alphabétisation des femmes (UNICEF) Renforcement des capacités nationales dans l'exécution des politiques d'alphabétisation (UNESCO) | Communautés à la base : participation a la vie scolaire ; mobilisation communautaire | Ressources disponibles/mobilisables UNICEF : 180/1,000 UNFPA: 200/200 UNESCO : 25/0 |
| | 1.6. Le financement public pour la gratuite de l'école | Le plaidoyer pour la gratuité effective de l'école et le renforcement des capacités nationales pour la | | Ressources disponibles/mobilisables: |

| Effets des Programmes de Pays | Extrants | SNU | Partenaires | Budget prévu/agence (en millier USD) |
|-------------------------------|--|--|---|---|
| | est accru (UNICEF) | mobilisation des ressources (UNICEF) | | UNICEF : 120/680 |
| | 1.7. Les capacités des personnels de l'éducation de base sont valorisées et renforcées (UNESCO, UNICEF, ONUSIDA) | Formation/recyclage des enseignants et des encadreurs (UNESCO) Renforcement des capacités pédagogiques des enseignants bénévoles (UNICEF, ONUSIDA) | Organisations syndicales et patronales : sensibilisation du monde du travail ONG : Conditionnement et distribution des matériels | Ressources disponibles/mobilisables: UNICEF : 300/1,700 UNESCO : 15/0 ONUSIDA : 50/0 |
| | 1.8. L'éducation non formelle pour les adolescents est renforcée (UNICEF, UNESCO, ONUSIDA, BIT) | Education aux compétences de vie courante (CVC) et appui à l'éducation et participation des adolescents (UNICEF) Appui technique pour la prise en compte du VIH/sida aux activités extrascolaires (ONUSIDA) Appui a l'élaboration d'une politique nationale d'éducation non formelle (UNESCO) Appui à la réinsertion des enfants travailleurs par l'éducation non formelle et l'apprentissage (BIT) | | Ressources disponibles/mobilisables: UNICEF : 300/1,700 ONUSIDA : 0/100 UNESCO : 0/5 BIT : 15/80 |
| | 1.9. Les conditions pédagogiques et matérielles visant la qualité de l'éducation sont renforcées (UNICEF, UNESCO, ONUSIDA) | Appui à l'effort national pour la mise a disposition du matériel scolaire dans les écoles (kits scolaires, kits enseignants) (UNICEF) Appui à la révision des curricula et intégration des CVC (UNICEF, UNESCO) Appui technique pour la prise en compte du VIH/sida dans les curricula (ONUSIDA) | | Ressources disponibles/mobilisables: UNICEF : 1,050/5,950 UNESCO : 12/0 ONUSIDA : 0/100 |
| | 1.10. Un environnement scolaire adapté au développement de l'enfant est renforcé (UNICEF, ONUSIDA, PAM) | Appui a la construction et a l'entretien des latrines, points d'eau et à l'éducation à l'hygiène (UNICEF) Création de clubs extra-scolaires et consolidation du modèle école ami des enfants (UNICEF) Appui à la réhabilitation des cantines scolaires (PAM) | | Ressources disponibles/mobilisables: UNICEF : 600/3,400 PAM : 0/200 ONUSIDA : 0/50 |
| | 1.11. Le suivi sanitaire des | Appui à l'organisation du déparasitage et à la | | |

| Effets des Programmes de Pays | Extrants | SNU | Partenaires | Budget prévu/agence (en millier USD) |
|--|---|--|---|---|
| | enfants est amélioré (UNICEF, PAM) | supplémentation en vitamine A et visite médicale systématique ; (UNICEF, PAM) Equiper les écoles en boîte à pharmacie et renforcement des capacités des enseignants (UNICEF) | | disponibles/mobilisables: UNICEF : 500/1,700 PAM: 500/0 |
| SANTE | | | | |
| 2. L'offre et la demande en soins préventifs, promotionnels et curatifs sont renforcées | 2.1. L'accès des femmes enceintes, femmes allaitantes et des enfants de moins de 5 ans, aux programmes de supplémentation nutritionnelle est amélioré (UNICEF, PAM) | Appui a la prise en charge de la malnutrition modérée des enfants de moins de 5 ans et prévention de la malnutrition maternelle distribution (PAM) Supplémentation en Vit A et fer folate (UNICEF) | MSHP : Mise en œuvre du programme de nutrition, du programme de 'survie de l'enfant », du programme de surveillance épidémiologique et de la feuille de route relative a la SR; Elaboration et mise en œuvre de programmes de prise en charge des maladies prévalentes, du programme PNN et du plan de contingence ; Réhabilitation équipement et le renforcement de l'approche districte ; Coordination et adoption des directives et de documents de politiques nationales de santé ; Renforcement de la politique des médicaments et des consommables ; Elaboration et mise en œuvre des directives en matière d'habilitation communautaire MJS : Elaboration et mise | Ressources disponibles/mobilisables UNICEF : 200/50 PAM: 0/2,200 |
| | 2.2. L'offre et la qualité de services d'immunisation +SMN+, PCIME+, au niveau des structures sanitaires est améliorée à l'échelle (UNICEF, OMS) | Renforcement des capacités techniques et matérielles ainsi que plaidoyer en faveur du programme de survie de l'enfant et de son passage a échelle (UNICEF) Appui au renforcement des capacités du personnel de santé et fourniture d'outils de gestion des programmes (OMS) | | Ressources disponibles/mobilisables UNICEF : 30,000/5,000 OMS : 700/200 |
| | 2.3. La qualité des documents politiques et des directives sanitaires est améliorée (UNICEF, OMS, ONUSIDA) | Appui au développement des politiques de santé (UNICEF, OMS) Appui pour l'intégration des aspects VIH dans les documents de politiques de santé (ONUSIDA) | | Ressources disponibles/mobilisables UNICEF : 500/100 OMS : 1,000/1,000 ONUSIDA : 75/0 |
| | 2.4. Les districts sanitaires des zones CNO sont opérationnels (UNICEF, OMS) | Formation du personnel de santé et du système d'information sanitaire, (UNICEF, OMS) | | Ressources disponibles/mobilisables UNICEF 1,250/0 OMS : 1500/0 UNHCR : 30/0 |
| | 2.5. Les structures sanitaires sont mieux réhabilitées et équipées (UNICEF) | Réhabilitation et équipement des structures sanitaires (UNICEF) | | Ressources disponibles/mobilisables UNICEF : 2,500/1,400 |
| | 2.6. La gestion des | Fourniture d'ARV, d'intrants et de matériels (réactifs) | | Ressources |

| Effets des Programmes de Pays | Extrants | SNU | Partenaires | Budget prévu/agence (en millier USD) |
|-------------------------------|--|---|---|--|
| | médicaments et des intrants est amélioré à tous les niveaux de la pyramide sanitaire (UNICEF, OMS) | pour le dépistage) (UNICEF) Renforcement des capacités en matière de réglementation et appui à la définition de la politique pharmaceutique nationale (OMS) | œuvre de la politique nationale de la jeunesse MEMPD : Coordination avec d'autres Ministères | disponibles/mobilisables UNICEF : 7,000/0 OMS : 300/0 |
| | 2.7. L'habilitation communautaire (participation active et consciente) est renforcée (UNICEF, OMS) | Formation, plaidoyer et communication et appui matériel (UNICEF) Formation et plaidoyer (OMS) | Collectivités décentralisées et communautés à la base : Appui technique et matériel ; Plaidoyer au profit de l'habilitation communautaire ; Constructions, réhabilitation et équipements des structures de la santé reproductive. Institution de formation : Révision des curricula pour le renforcement de la SR ONG : Appui matériel et technique ; Appui dans le système d'alerte précoce de recueil de l'information et dans la réponse aux urgences UE, BAD : Financement et équipement | Ressources disponibles/mobilisables UNICEF : 4,000/1,500 OMS : 0/100 |
| | 2.8. Le système d'Assurance Maladie « à vision universelle » est recadré (BIT) | Appui à l'analyse et au recadrage afin de permettre l'instauration d'un système d'Assurance Maladie « à vision universelle » pour l'économie urbaine et rurale, formelle et informelle (BIT) | | Ressources disponibles/mobilisables BIT : 60/100 |
| | 2.9. Le système de surveillance épidémiologique est amélioré (UNICEF, OMS, ONUSIDA) | Renforcement des capacités, développement de stratégies et politique de surveillance (OMS, ONUSIDA) Appui technique et matériel (UNICEF) | | Ressources disponibles/mobilisables OMS : 1,500/0 UNICEF : 50/0 ONUSIDA : 50/0 |
| | 2.10. La prise en charge des maladies prévalentes est améliorée (UNICEF, OMS) | Renforcement des capacités, définition de stratégies de prise en charge (OMS) Prise en charge des maladies de l'enfant (UNICEF) | | Ressources disponibles/mobilisables UNICEF : 4,000/500 OMS : 0/300 |
| | 2.11. Les capacités de préparation des réponses aux urgences humanitaires sont renforcées (UNICEF, UNFPA, OMS) | Formation, appui à l'évaluation de la situation sanitaire, définition de normes et stratégies de prise en charge (OMS) Mise en œuvre des Principaux Engagements pour les Enfants en situation d'urgence (CCC) (UNICEF) Renforcement des capacités des acteurs à la planification, le suivi et évaluation des programmes de santé en situation de post-crise; Appui à la collecte, l'analyse des informations et des données nationales dans les situations d'urgence humanitaires (UNFPA) | | Ressources disponibles/mobilisables UNFPA : 1,000/2,000 UNICEF : 500/200 OMS : 500/0 |

| Effets des Programmes de Pays | Extrants | SNU | Partenaires | Budget prévu/agence (en millier USD) |
|-------------------------------|---|--|-------------|---|
| | 2.12. Les capacités du Programme National de Nutrition (PNN) sont renforcées (PAM, UNICEF) | Appui au renforcement des capacités techniques et logistiques (UNICEF, PAM) Prévention et prise en charge de la malnutrition, suivi évaluation (PAM) | | Ressources disponibles/mobilisables UNICEF : 4,000/1,000 PAM : 300/0 |
| | 2.13. Les services intégrés de santé sexuelle et reproductive (SSR) de qualité sont disponibles et accessibles pour répondre aux besoins des populations (UNICEF, UNFPA, OMS) | Renforcement des capacités des infrastructures et des prestataires de santé, prise en charge des traitements, mobilisation communautaire (UNFPA) Equipement, renforcement des capacités techniques et matérielles. Amélioration de la référence contre référence (UNICEF) Equipement, renforcements des capacités techniques, définitions des stratégies (OMS) | | Ressources disponibles/mobilisables UNFPA : 8,000/13,000 OMS : 3,000/0 UNICEF : 1,100/0 |
| | 2.14. Le cadre institutionnel légal réglementaire pour la mise en œuvre du programme national de santé de la reproduction (SR) est renforcé (UNFPA, UNICEF) | Appui à la mise en place de lois, politiques, programmes et systèmes de réglementations ; Sécurisation des produits SR ; Renforcement des capacités des communautés et prestataires de santé en matière de SR (UNFPA) Renforcement des capacités techniques et matérielles, définition et appui dans l'élaboration des directives (UNICEF) | | Ressources disponibles/mobilisables UNFPA : 1,250/2,250 UNICEF : 0/2,000 |
| | 2.15. La demande et l'offre de services conviviaux en matière de SSR chez les adolescents et les jeunes sont accrues (UNFPA, OMS, UNICEF) | Appui a la mise en place de la politique nationale de la jeunesse ; Assistance aux jeunes déscolarisés et particulièrement aux filles (UNFPA) Renforcement des capacités des jeunes pour participer pleinement à la politique nationale de la jeunesse (UNFPA, OMS) Formation des jeunes (UNICEF) | | Ressources disponibles/mobilisables UNFPA : 1,000/2,000 OMS : 1,500/0 UNICEF : 0/10 |
| VIH | | | | |

| Effets des Programmes de Pays | Extrants | SNU | Partenaires | Budget prévu/agence (en millier USD) |
|--|--|---|--|--|
| 3. L'offre de service de prévention et de prise en charge globale du VIH/SIDA est améliorée | 3.1. Le cadre de coordination et la mobilisation des ressources de la riposte nationale au VIH/Sida est renforcé (UNICEF, OMS, ONUSIDA, PNUD) | <p>Participation active à l'équipe conjointe, Renforcement de la riposte coordonnée de la PTME et PEC pédiatrique (UNICEF)</p> <p>Appui à l'opérationnalisation de la coordination de la réponse nationale au VIH/sida. Appui à l'intégration du VIH/sida et du genre dans les plans/programmes nationaux et locaux de développement (PNUD, ONUSIDA)</p> <p>Appui au renforcement du partenariat et à la coordination nationale au niveau central et décentralisé ; Renforcement de capacités des acteurs nationaux sur les aspects de planification, de coordination et de suivi-évaluation (Three ones) ; Stratégie de plaidoyer et mobilisation des ressources (ONUSIDA)</p> <p>Participation à la coordination dans le cadre du groupe thématique ONUSIDA et du groupe technique de travail (OMS)</p> | <p>MLS : Opérationnalisation et mise en œuvre effective de la coordination, de la décentralisation et du système de suivi-évaluation ; Mise en œuvre effective de la stratégie d'intensification de la prévention</p> <p>MJ et MLS : Mise en œuvre effective de la loi sur VIH</p> <p>Réseaux d'ONG : Opérationnalisation</p> | <p>Ressources disponibles/mobilisables UNICEF : 0/100 ONUSIDA : 300/0 OMS : 200/0 PNUD : 200/0 UNFPA : 500/0</p> |
| | 3.2. Les capacités en suivi évaluation des structures gouvernementales sont renforcées en vue d'améliorer la réponse nationale (UNICEF, ONUSIDA) | <p>Contribution pour le développement de politique et stratégies (UNICEF)</p> <p>Appui à la réalisation de la revue des dépenses publiques nationales sur le sida ; Appui à la réalisation d'études d'impact du sida au niveau du secteur de la santé, Appui à la mise à jour des cibles de l'accès universel et de leur appropriation (ONUSIDA)</p> | | <p>Ressources disponibles/mobilisables UNICEF : 100/0 ONUSIDA : 50/900</p> |
| | 3.3. Un nouveau plan stratégique national de lutte contre le SIDA 2011-2015 est élaboré sur la base d'une analyse de situation et de la réponse nationale au VIH (ONUSIDA) | <p>Appui à l'élaboration du plan stratégiques et des plans opérationnels consécutifs (ONUSIDA)</p> | | <p>Ressources disponibles/mobilisables ONUSIDA : 50/150</p> |

| Effets des Programmes de Pays | Extrants | SNU | Partenaires | Budget prévu/agence (en millier USD) |
|-------------------------------|--|--|-------------|--|
| | <p>3.4. Les services de prévention sont accessibles aux femmes en âge de procréer, aux jeunes et aux autres populations vulnérables (UNICEF, ONUSIDA, OMS, UNFPA)</p> | <p>Renforcement de la PTME et de la prévention chez les jeunes, Plaidoyer, CCC, renforcement des capacités, équipement des centres de santé, CDV et centre de santé pour jeunes (UNICEF)</p> <p>Appui au renforcement des capacités des acteurs à l'élaboration, l'appropriation et la mise en œuvre du plan d'intensification de la prévention ; Appui à la coordination (ONUSIDA)</p> <p>Appui à la mise en œuvre du plan de prévention 2008-2009 (OMS)</p> | | <p>Ressources disponibles/mobilisables UNICEF : 3,000/0 ONUSIDA : 0/350 OMS : 0/1,500 UNFPA : 2,750/4,000</p> |
| | <p>3.5. Les PIAVIH bénéficient d'une prise en charge globale de qualité (nutritionnelle, psycho sociale, médicale y compris le traitement par les ARV). (UNICEF, OMS, ONUSIDA)</p> | <p>Appui technique à la prise en charge des personnes affectées et infectées par le VIH (ONUSIDA)</p> <p>Prise en charge des OEV EC des OEV (UNICEF)</p> <p>Appui au renforcement des capacités du personnel de santé et membres d'ONG à la prise en charge globale (OMS)</p> | | <p>Ressources disponibles/mobilisables PAM: 15,350 UNICEF : 2,000/0 OMS : 200/0 ONUSIDA : 0/75</p> |
| | <p>3.6. La stratégie de protection des droits des personnes infectées ou affectées par le VIH/Sida est développée (UNICEF, ONUSIDA, PNUD)</p> | <p>Protection des droits de l'enfant affectés par le VIH (UNICEF)</p> <p>Appui à l'élaboration et à la mise en œuvre de lois sur la protection des PVVIH contre la stigmatisation et la discrimination (ONUSIDA)</p> <p>Appui au renforcement des capacités des responsables nationaux chargés d'appliquer les lois sur la protection des PVVIH contre la stigmatisation et la discrimination (ONUSIDA et UNICEF)</p> <p>Appui à la mise en place des mécanismes de protection des droits des personnes infectées par le VIH/sida (PNUD)</p> | | <p>Ressources disponibles/mobilisables UNICEF : 2,000/0 PNUD : 100/0 ONUSIDA : 0/50</p> |

| Effets des Programmes de Pays | Extrants | SNU | Partenaires | Budget prévu/agence (en millier USD) |
|--|--|--|---|---|
| | 3.7. Les capacités de préparation et de mise en œuvre des réponses aux urgences humanitaires sont renforcées dans le domaine de la lutte contre le sida (ONUSIDA, UNICEF, UNFPA, OMS) | Appui à la réinsertion et la réintégration communautaire au sein des populations vulnérables notamment les ex-combattants et leurs communautés d'accueil (ONUSIDA) | | Ressources disponibles/mobilisables ONUSIDA : 0/100 UNICEF, UNFPA, OMS (voir santé 2.10) |
| EAU, L'HYGIENE, ASSAINISSEMENT ET ENERGIE | | | | |
| 4. L'accès durable à l'eau potable, aux infrastructures adéquates d'assainissement et à l'hygiène et aux services énergétiques est amélioré pour les populations en particulier les enfants et les femmes | 4.1. L'offre de service en eau potable est améliorée (PNUD, UNICEF) | Renforcement de la capacité de production des centres et extension des réseaux de distribution de l'eau ; Réhabilitation des équipements hydrauliques ; Création de nouveaux points d'eau modernes (UNICEF) Renforcement des capacités de production en eau potable (PNUD) | Ministère des Infrastructures Economiques : Elaboration et mise en oeuvre de la politique nationale d'approvisionnement en eau potable | Ressources disponibles/mobilisables UNICEF : 2,500/2,500 PNUD : 2,700/0 |
| | 4.2. L'offre et la qualité de service en infrastructures d'assainissement sont accrues (UNICEF, PNUD) | Renforcement des capacités des prestataires de service et au contrôle de la qualité de service (UNICEF, PNUD) | MSHP : Elaboration et mise en oeuvre de la politique nationale d'hygiène et de la politique de la santé et de l'hygiène en milieu communautaire, scolaire et sanitaire | Ressources disponibles/mobilisables UNICEF : 3,000/0 PNUD : 0/2,000 |
| | 4.3. L'offre de service en ressources énergétiques de base est améliorée (UNICEF, PNUD) | Plaidoyer pour l'électrification des écoles primaires en milieu rurale (UNICEF) Renforcement de l'accès aux services énergétiques de qualité (PNUD) | | Ressources disponibles/mobilisables UNICEF : 25 PNUD : 400 |
| | 4.4. Les capacités technique et matérielle des institutions partenaires sont renforcées en matière de gestion des infrastructures d'hydraulique, d'assainissement et des déchets solides, biomédicaux et infectieux (UNICEF, PNUD) | Renforcement des capacités du personnel, Appui au redéploiement des services de l'eau, hygiène et assainissement, Développement de technologies innovantes et à moindre coût (UNICEF) Renforcement des capacités institutionnelles en matière d'offre et de gestion des infrastructures en eau potable (PNUD) | SODECI : Approvisionnement en eau potable en milieu urbain MCU : Elaboration et mise en œuvre de la politique nationale d'assainissement MI : Définition de la politique de l'hygiène en | Ressources disponibles/mobilisables: UNICEF : 500/0 PNUD : 300/0 |

| Effets des Programmes de Pays | Extrants | SNU | Partenaires | Budget prévu/agence (en millier USD) |
|---|---|--|--|---|
| | 4.5. Les informations relatives aux bonnes pratiques d'hygiène sont accessibles à toutes les couches sociales de la population (UNICEF) | Conception, production et diffusion des messages d'IEC / CCC, sensibilisation des populations (UNICEF) | milieu urbain, et périurbain MME, Secteur privé: Production et distribution de l'énergie électrique | Ressources disponibles/mobilisables: UNICEF : 0/1,000 |
| | 4.6 La réforme du cadre institutionnel du secteur de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène est opérée et les mécanismes de gestion efficace et efficiente sont mis en œuvre (UNICEF) | Appui à la réforme, l'élaboration et mise en œuvre des politiques du secteur (UNICEF) | Collectivités décentralisées ; ONG, Société civile: mise en œuvre | Ressources disponibles/mobilisables UNICEF : 0/100 |
| PROTECTION | | | | |
| 5. Les populations les plus vulnérables notamment les enfants et les femmes bénéficient d'une protection renforcée contre tout type d'abus, exploitation et violence | 5.1. La population est sensibilisée sur les risques liés aux abus, exploitations et violences (UNICEF, BIT, UNFPA, ONUSIDA) | Renforcement des capacités des partenaires en matière de mobilisation sociale, Soutien aux activités de sensibilisation (UNICEF, UNFPA, BIT) Intégrer la lutte contre le VIH dans les plans de contingence en situation humanitaire (ONUSIDA) Apporter un appui à la mise en œuvre du plan d'action national de lutte contre les pires formes de travail des enfants (BIT) | MFFAS, MSHP, MEFP, MJ : Coordination et d'exécution ONG locales et internationales : Rôle d'exécution et de plaidoyer | Ressources disponibles/mobilisables UNICEF : 435/1,700 UNFPA: 300/200 ONUSIDA : 0/75 BIT : 0/100 |
| | 5.2. Les victimes d'abus, exploitations et violences reçoivent une prise en charge intégrée (médicale, nutritionnelle, psychosociale, judiciaire et socio professionnelle) (UNICEF, UNFPA, PAM, UNHCR, BIT) | Renforcement des capacités des acteurs en matière de prise en charge des victimes, Appui aux structures de PEC (UNICEF, UNFPA, BIT) Appui a la réinsertion des victimes des exploitations et violence par une assistance alimentaire dans les centres de formation professionnelle (PAM) Appui aux structures de prise en charge des victimes (UNHCR) | | |

| Effets des Programmes de Pays | Extrants | SNU | Partenaires | Budget prévu/agence (en millier USD) |
|---|--|---|-------------|--|
| | 5.3. Des lois et politiques sociales en faveur des populations les plus vulnérables ainsi que les systèmes de protection contre les violences basées sur le genre sont adoptées (UNICEF, UNFPA, BIT, UNIFEM, PNUD) | Appui à la réinsertion des enfants victimes et à hauts risques de traite (BIT) Plaidoyer et appui technique pour l'amélioration du cadre juridique et institutionnel de protection des enfants et des femmes, Etudes-diagnostic, création et appui à la pérennisation de centres intégrés d'excellence pour la prise en charge des Violences basées sur le genre ; Appui à la formulation et à la mise en œuvre d'une stratégie nationale de lutte contre les VBG à partir de pilotes (UNICEF, UNFPA, UNIFEM, PNUD, BIT) | | Ressources disponibles/mobilisables UNICEF : 540/340 UNFPA: 1,000/800 UNIFEM : 50/0 PNUD : 50/0 BIT : 5/30 |
| Mécanismes de coordination : Nous distinguons deux niveaux: -Niveau intra UN: ce sera au sein du groupe effet SSB qui est divisé en 5 sous-groupes selon les secteurs : éducation, santé, VIH/SIDA, eau et assainissement et protection. Un point focal coordonnera les contributions des différents sous-groupes et créera le lien avec le Comité de Programme. Quand il s'avère opportun, des programmes conjoints seront développés. -Niveau partenaire: les réunions périodiques avec le ministère du Plan et les groupes sectoriels élargis pour les ministères techniques | | | | |

MATRICE DES RESULTATS DE L'UNDAF – EFFET ECONOMIE

| | |
|--|--|
| <u>Priorités et objectifs nationaux</u> | Axes provisoires du DSRP : Axe 2 : Assainissement du cadre macroéconomique Axe 3 : Création d'emplois et de richesse par le soutien au monde rural et la promotion du secteur privé comme moteur de la croissance |
| OMD 1: Réduire l'extrême pauvreté et la faim OMD 8 : Mettre en place un partenariat mondial pour le développement <u>Effet UNDAF :</u> D'ici 2013, les capacités du Gouvernement, du secteur privé et des populations, notamment les plus vulnérables, à créer des emplois et des richesses et à assurer la sécurité alimentaire sont renforcées <u>Indicateur Effet UNDAF :</u> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Taux de chômage ▪ Pourcentage de ménage en insécurité alimentaire | |

| Effets des programmes de pays | Extrants | SNU | Partenaires | Budget prévu / agence (en milliers USD) |
|---|---|--|--|--|
| 1. Les capacités du gouvernement et des collectivités décentralisées en matière de gouvernance économique, de développement de politiques et de stratégies sont renforcées | 1.1. La gestion des ressources publiques est améliorée à travers l'appui à l'alignement des budgets annuels et pluriannuels sur les besoins nécessaires pour l'atteinte des OMD 1 et 8 (PNUD, ONUSIDA) | Appui à la formulation de politiques de développement et de renforcement des capacités du Gouvernement, des collectivités locales, décentralisées, déconcentrées et de la société civile sur la Gouvernance (PNUD) Appui en matière de lutte contre le sida à travers la mise en place de l'outil d'harmonisation et d'alignement (ONUSIDA) | MEMPD: Impulse et Coordonne les politiques de réduction de la pauvreté, de croissance économique et de développement MEF: Définie et met en œuvre la politique économique et financière de l'État | Ressources ordinaires/mobilisables PNUD : 150 /250 ONUSIDA : 100/0 |
| | 1.2. Les capacités nationales et locales sont renforcées pour la formulation, la mise en œuvre et le suivi évaluation des politiques de croissance économique et de réduction de la pauvreté intégrant la | Sensibilisation et renforcement de capacité des ministères techniques des collectivités locales, décentralisées, déconcentrées, des parlementaires et société civiles à la budgétisation sensible au genre (UNIFEM) Appui au renforcement des structures nationales, décentralisées, déconcentrées et locales pour la | MC : Définie et met en œuvre la politique commerciale de l'État MIPSP : Définie la politique de développement Industriel de l'État, élabore et promeut des programmes en matière | Ressources ordinaires/mobilisables UNIFEM : 200/100 PNUD : 200/250 UNICEF : 60/40 ONUSIDA : 100/0 |

| Effets des programmes de pays | Extrants | SNU | Partenaires | Budget prévu / agence (en milliers USD) |
|-------------------------------|---|--|---|---|
| | dimension genre, enfant et les questions de population y compris le VIH (UNIFEM, PNUD, ONUSIDA) | formulation de stratégies de réduction de la pauvreté basée sur les OMDs (PNUD) Renforcement de capacités nationales et locales pour l'intégration de la dimension genre, enfant (UNICEF) Renforcement des capacités des partenaires au mainstreaming du VIH et du genre dans les instruments nationaux de planification et de budgétisation (ONUSIDA) | de promotion du secteur privé METFP : Définie et met en œuvre la politique de l'État en matière d'enseignement technique et professionnel MI : Définie et met en œuvre la politique de l'état en matière de décentralisation et de sécuritaire intérieure | |
| | 1.3. Un cadre institutionnel d'appui à la budgétisation sensible au genre est mis en place (UNIFEM, PNUD, UNICEF) | Mise en place d'un dispositif de concertation et d'appui à la budgétisation sensible au genre (UNIFEM) Appui à la sensibilisation sur le Genre (PNUD) Appui aux analyses budgétaires tenant compte des droits des enfants et des femmes (UNICEF) | MFAS : Définie, coordonne et met en œuvre la politique en matière de famille et de promotion de l'égalité de genre MJDH : Met en œuvre et suit la politique de l'État en matière de justice et de droit de l'homme | Ressources ordinaires/mobilisables UNIFEM : 100/ 50 PNUD : 50/75 UNICEF : 100/50 |
| | 1.4. Les partenariats stratégiques avec les organisations de la société civile, les institutions de formation et de recherche, le secteur privé sous-régional et national sont renforcés pour l'appui à la mise en œuvre des plans cadre de développement (PNUD, UNFPA) | Appui à la formulation de stratégies de partenariat en direction des OSC, du secteur privé sous régional et national (PNUD) Appui à la création d'un centre de recherche pluridisciplinaire en population et développement (UNFPA) | UE, FM, FMI, BAD, CNR : Contribuer au financement et apportent une expertise technique CS : Assure l'appui technique au secteur privé et facilite sa participation au processus | Ressources ordinaires/ mobilisables PNUD : 300/100 UNFPA : 1,000/1,000 |
| | 1.5. Les capacités nationales en matière de collecte, d'analyse et de diffusion des données désagrégées selon le genre, suivi/ évaluation et développement de base de données sont renforcées : (PNUD, UNFPA, UNIFEM) | Introduction de modules genre dans les programmes de formation de l'ENSEA (UNIFEM, PNUD) Appui à la réalisation des analyses des données et à la mise en œuvre de la stratégie nationale de suivi et évaluation (UNFPA) Renforcement des capacités nationales sur l'identification et l'analyse des questions | Organisations Professionnelles et Fautières : Assure la participation des organisations professionnelles et corporatistes OSC : Assure la participation des groupes sociaux, la prise en compte des aspirations des populations et le contrôle | Ressources ordinaires/ mobilisables UNIFEM : 96/54 PNUD : 100/100 UNFPA : 3,000/5,000 BIT : 30/100 |

| Effets des programmes de pays | Extrants | SNU | Partenaires | Budget prévu / agence (en milliers USD) |
|-------------------------------|---|---|---|---|
| | | <p>émergentes et leur intégration dans les plans et programmes de développement (UNFPA)</p> <p>Renforcement des capacités nationales en matière de production, analyse et dissémination des statistiques du travail (BIT)</p> | <p>citoyen</p> <p>CD: contribue à mettre en œuvre les pratiques de bonne gouvernance au niveau local</p> | |
| | 1.6. Un programme national de sécurité alimentaire est élaboré et mis en œuvre (PAM, FAO) | Appui financier au Gouvernement et appui à la mobilisation de ressources (FAO) | Secteur privé : contribue à la mise en œuvre des programmes | <p>Ressources ordinaires/mobilisables</p> <p>PAM : 0/50</p> <p>FAO : 500/3,000</p> |
| | 1.7. Une meilleure connaissance de l'impact du VIH /Sida en milieu rural (agropastorale) en vue d'orienter les politiques de développement rural est assurée (ONUSIDA) | Conduite d'une étude d'impact du VIH sur le milieu agricole rural (ONUSIDA) | | <p>Ressources ordinaires/mobilisables</p> <p>ONUSIDA : 30/20</p> <p>FAO : 20/0</p> |
| | 1.8. Les capacités nationales en matière de politiques et stratégies de sécurité alimentaire, d'établissement des systèmes de dissémination de l'information dans le domaine alimentaire sont renforcées (PAM, FAO) | <p>Formation des acteurs du gouvernement et des ONG à l'évaluation de la sécurité alimentaire en situation d'urgence (PAM)</p> <p>Formations au suivi de la Sécurité Alimentaire et aux méthodologies d'alerte précoce (FAO)</p> | | <p>Ressources ordinaires/mobilisables</p> <p>PAM: 0/70</p> <p>FAO : 15/0</p> |
| | 1.9. Un système d'alerte précoce de crise alimentaire est mis en place de manière durable (PAM, FAO, PNUD) | <p>Mise en place d'une unité de suivi et d'évaluation des tendances du niveau de sécurité alimentaire (PAM, PNUD)</p> <p>Soutien au MINAGRI dans la création d'un Comité interministériel d'alerte précoce, étude sur le suivi de la sécurité alimentaire (FAO)</p> | | <p>Ressources ordinaires/mobilisables</p> <p>PAM : 0/500</p> <p>FAO : 10/100</p> <p>PNUD : 50/50</p> |

| Effets des programmes de pays | Extrants | SNU | Partenaires | Budget prévu / agence (en milliers USD) |
|--|---|---|--|--|
| 2. Les activités du secteur privé sont redynamisées pour la relance économique | 2.1. La politique industrielle de court et moyen terme basée sur la valorisation et la transformation des ressources existantes est développée et mise en œuvre (PNUD, ONUDI) | L'appui à l'élaboration d'un document stratégique de développement industriel de moyen et long terme. Aussi, un appui sera donné au gouvernement dans la mise en œuvre des actions et manœuvres de la politique industrielle (ONUDI) Appui dans le cadre de la valorisation des ressources dans le cadre de l'agro industrie (PNUD) | MIPARH : Définie et met en œuvre la politique de l'État en matière de gestion des ressources animales et halieutique et en assure le suivi sanitaire | Ressources ordinaires/mobilisables PNUD : 100/250 ONUDI : 700/0 |
| | 2.2 les capacités des institutions de régulation (contrôle, normalisation et métrologie) sont renforcées (ONUDI) | la promotion de la qualité et la normalisation par le renforcement des capacités opérationnelles des structures de régulations (ONUDI) | CC : Assure l'appui technique au milieu rural dans la conduite des programmes | Ressources ordinaires/mobilisables ONUDI:7,870/0 |
| | 2.3. Les capacités des PME/ PMI sont renforcées afin d'améliorer leur compétitivité (ONUDI, PNUD). | Appui à la formulation de politique et de stratégie dans aux PME/PMI (PNUD) un programme de restructuration et de mise à niveau de l'industrie notamment au niveau des PMI/PME (ONUDI) | OSC : Contribue à l'encadrement, l'expression des besoins sociaux des populations et joue un rôle d'alerte auprès des autorités | Ressources ordinaires/mobilisables PNUD : 300/250 ONUDI: 676/0 |
| | 2.4 Meilleure connaissance de l'impact du sida sur le secteur privé pour une meilleure orientation des politiques et stratégies du secteur (ONUSIDA) | Appui à la réalisation d'études d'impact du sida sur le secteur privé (ONUSIDA) | CD : Contribue à l'élaboration des politiques et leur mise en œuvre au niveau local Donateur et partenaire au développement UE, BM, FMI, BAD : Contribuer au financement et apportent une expertise technique | Ressources ordinaires/mobilisables ONUSIDA : 50/0 |
| Les mécanismes de création d'emploi particulièrement en faveur des jeunes, femmes, des communautés et des | 3.1. Une stratégie de développement rural impliquant les jeunes et les femmes et générant des emplois et des revenus additionnels est élaborée et mise en œuvre (PNUD) | Soutien aux collectivités décentralisées pour l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies de développement rural impliquant les jeunes et les femmes (PNUD) | MRR : met en œuvre la de l'État en matière de Reconstruction et de réinsertion OP : Assure la participation des organisations professionnelles et | Ressources ordinaires/mobilisables PNUD : 200/250 |

| Effets des programmes de pays | Extrants | SNU | Partenaires | Budget prévu / agence (en milliers USD) |
|---|---|---|--|--|
| personnes déplacées internes sont mis en place | 3.2. Les groupes vulnérables en particulier les femmes, les jeunes et les déplacés sont mieux formés pour s'insérer économiquement (UNIFEM, FAO, BIT, PNUD, UNFPA) | Renforcement de capacités des femmes en vue de leur insertion dans la vie économique (UNIFEM) Appui à la création des centres d'études, de communication, d'arts et d'animation culturelle pour les jeunes (UNFPA) Définition des curricula pour les jeunes ; Appui et renforcement des capacités des communautés locales et des couches les plus vulnérables (ONUDI, BIT) « Chantiers-écoles » pour la promotion des HIMO dans les programmes de reconstruction et de développement des infrastructures (BIT) Appui à l'amélioration sanitaire du bétail (FAO) | corporatistes OSC : Assure la participation des groupes cibles | Ressources ordinaires/ mobilisables UNFPA : 2,000/1,400 UNIFEM : 50/50 BIT : 30/750 FAO : 100/100 ONUDI : 1,250/0 |
| | 3.3. Les communautés locales, les groupes vulnérables notamment les jeunes et les femmes ont un meilleur accès aux services financiers (PNUD, BIT). | Appui aux activités des groupes cibles concernés (PNUD) Promotion du micro financement et appui à l'accès aux micro- crédits pour les groupes cibles (BIT) | | Ressources ordinaires/mobilisables PNUD : 500/250 BIT : 20/100 |
| | 3.4 Les activités entrepreneuriales, génératrices de revenus et d'emplois au profit des jeunes, des femmes et des communautés défavorisées sont créées (UNIFEM, PNUD, BIT, ONUDI, PAM, UNFPA) | Formation des femmes en entrepreneuriat; Constitution et publication de documentation sur les bonnes pratiques en matière d'entrepreneuriat féminin (UNIFEM) Instauration de la caravane de l'entrepreneuriat (ONUDI, BIT) Des activités génératrices de revenus et des opportunités d'emploi sont offertes aux groupes vulnérables et aux jeunes (PNUD, PAM, UNFPA) | | Ressources ordinaires/mobilisables UNIFEM : 50/100 PNUD : 910/500 ONUDI: 35/35 PAM : 58/0 BIT : 35/400 UNFPA: 1,000/2,100 |
| 4. Les ménages les plus vulnérables ont un accès à une alimentation disponible et de | 4.1. Les ménages vulnérables ont un accès accru à des semences et autres intrants de qualité ainsi qu'aux conseils agricoles efficaces (PAM, FAO, PNUD). | Distribution de vivres aux ménages bénéficiaires des programmes de semences (PAM, PNUD) Programme de multiplication de semences de qualité – Distribution semences et outils (FAO, PNUD) | MINAGRI : Définie et met en œuvre la politique agricole de l'Etat MSVG : définie et met en œuvre la politique de prise en charge des victimes de la | Ressources ordinaires/mobilisables PAM : 0/2,424 FAO : 1,500/5,000 PNUD : 300/250 |

| Effets des programmes de pays | Extrants | SNU | Partenaires | Budget prévu / agence (en milliers USD) |
|-------------------------------|--|--|--|--|
| qualité | 4.2. Les pertes post-récoltes sont réduites (PAM, PNUD) | Distributions de vivres pour la réhabilitation des infrastructures économiques (piste, ponceaux, habitation) (PAM, PNUD) | guerre OSC: Encadrement des besoins sociaux des populations ; joue un rôle d'alerte auprès des autorités | Ressources ordinaires/mobilisables PAM : 0/1,212 PNUD : 50/250 |
| | 4.3. Les ménages vulnérables sont formés à l'apprentissage de métiers, à la transformation de produits alimentaires, à l'alphabétisation et appui à la création d'activités génératrices de revenu dans le domaine agricole (PAM, FAO, UNICEF, PNUD) | Distribution de vivres aux bénéficiaires apprenant les métiers et la transformation des produits alimentaires (PAM, PNUD) Appui au développement d'AGR (FAO, PNUD) Appui aux institutions de formation et d'éducation et aux groupements féminins (UNICEF) | CD: Elaboration des politiques et leur mise en œuvre au niveau local UE, BM, FMI, BAD : Contribuer au financement et apportent une expertise technique | Ressources ordinaires/mobilisables PAM : 0/4,242 FAO : 50/750 PNUD : 500/250 UNICEF : 1,000/2,000 |

Mécanisme de coordination et modalité de mise en œuvre : La coordination se fera à travers un mécanisme de concertation régulière entre, d'une part les Agences SNU et d'autre part, entre les Agences SNU et les Partenaires.

Pour réussir les interventions dans le domaine de la relance économique et de la réduction de la pauvreté, la stratégie et la modalité de mise en œuvre se feront de façon participative avec l'implication des Partenaires et les Agences SNU au niveau local et décentralisé, entre autre à travers les programmes conjoints. Ceci se fera dans une approche intégrée et graduelle, tenant compte de la complémentarité d'action, avec un accent particulier sur les synergies.

Sur la base de la matrice suivi-évaluation, les Agences SNU et les Partenaires s'engagent à fournir les données nécessaires permettant de vérifier l'atteinte des objectifs prédéfinis.

MATRICE DE RESULTATS DE L'UNDAF – EFFET ENVIRONNEMENT

| | |
|---|--|
| Priorité et objectifs nationaux | Axe provisoire du DSRP : Axe 4 : Amélioration de l'accessibilité, de la qualité des services sociaux de base, préservation de l'environnement, promotion de l'égalité du genre et sécurité sociale |
| OMD 7 : Assurer un environnement durable Effet UNDAF : D'ici 2013, les ressources en eaux, forestières, et environnementales sont protégées, préservées et gérées de façon durable et concertée Indicateur Effet UNDAF : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Taux de réduction des tendances à la dégradation des ressources forestières et environnementales ▪ Proportion de la superficie du couvert forestier national | |

| Effets des Programmes de Pays | Extrants | SNU | Partenaires | Budget prévu / agence (en milliers USD) |
|---|--|---|--|--|
| 1. Les politiques, mécanismes, et instruments juridiques adaptés à une gestion durable de l'environnement, du cadre de vie urbain, de la forêt et des ressources en eau sont élaborés/révisés et mis en œuvre de façon concertée | 1.1. Les capacités techniques des institutions nationales sont renforcées pour l'élaboration, de façon participative, des politiques, plans stratégiques et instruments juridiques (politiques forêt, eau, environnement ; cadre de vie urbain; différents plans stratégiques, lois et textes d'application) (FAO, PNUD, PNUE) | Appui au renforcement des capacités des institutions nationales pour la formulation des politiques et des instruments réglementaires (FAO, PNUD, PNUE) Appui technique et financier à la formulation des politiques et textes réglementaires (FAO, PNUD, PNUE) | MINEEF : Leadership dans la rédaction des documents de politiques et des instruments juridiques et la mise en place des mécanismes MEMPD : Assure la cohérence entre les politiques élaborés et le DSRP et la vision de développement national et participe à l'élaboration des documents | Ressources ordinaires/mobilisables PNUD : 400/200 FAO : 200/0 PNUE : 700/0 |
| | 1.2. Le gouvernement, les institutions nationales et les collectivités décentralisées sont sensibilisés à l'importance de la prise en compte des questions environnementales et agissent de manière concertée. (FAO, PNUD, PNUE) | Appui au MINEEF pour la sensibilisation du Gouvernement, des institutions nationales, et des collectivités décentralisées. (FAO, PNUD, PNUE) | MINAGRI, MIPARH, MI, MVSU, SODEXAM/DMN : Élaboration des politiques et des instruments juridiques | Ressources ordinaires/mobilisables PNUD : 200/200 FAO : 25/0 PNUE : 300/0 |

| | | | | |
|--|--|--|---|--|
| | 1.3. Les capacités techniques et opérationnelles des institutions nationales sont renforcées pour la mise en œuvre et le suivi effectif et efficace des politiques et textes réglementaires. (PNUD, FAO, PNUE) | Appui au renforcement des capacités des institutions nationales pour la mise en œuvre des textes et pour la mise en place d'instruments de suivi (FAO, PNUD, PNUE) | Parlement : Adopte les politiques et instruments juridiques CD : Participent à l'élaboration des politiques et des instruments juridiques et mobilisent les communautés locales | Ressources ordinaires/mobilisables PNUD : 400/500 FAO : 250/0 PNUE : 500/0 |
| 2. L'implication de tous les acteurs de la société (secteur privé, communautés locales) contribue à une gestion durable de l'environnement. | 2.1. Le partenariat secteur privé-secteur public est renforcé en vue d'une gestion durable de l'environnement. (FAO, PNUD) | Appui technique et facilitation du processus de renforcement du partenariat entre secteur privé et secteur public (FAO, PNUD) | MINEEF, MVSU : Animation des plate-formes de discussion entre acteurs CD : Participent aux processus de discussion et mobilisent les communautés locales | Ressources ordinaires/mobilisables PNUD : 100/ 150 FAO : 50/0 |
| | 2.2. Des mécanismes de gestion communautaire de l'environnement sont mis en place et opérationnels. (FAO, PNUD) | Appui à la mise en place des mécanismes de gestion communautaires (FAO, PNUD) | | Ressources ordinaires/mobilisables PNUD : 300/200 FAO : 150/0 |
| | 2.3. Les populations sont sensibilisées et leurs capacités renforcées pour mieux assumer leur participation à la protection et à la gestion durable de l'environnement. (FAO, PNUD, UNICEF, OMS, UNESCO) | Appui à la sensibilisation et au renforcement des capacités des populations pour une gestion durable des réserves de biosphères (FAO, PNUD, UNESCO, OMS, UNICEF) | Structures d'encadrement des populations, SODEXAM/DMN : Sensibilisation et à la formation des communautés locales Chambre de Commerce et de l'Industrie : Sensibilisation et à l'implication du secteur privé dans le processus d'élaboration des politiques | Ressources ordinaires/mobilisables PNUD : 100/400 FAO : 50/0 UNESCO : 15/0 OMS : 7/0 UNICEF : 50/0 |
| | 2.4. Des activités génératrices de revenus (mesures riveraines) contribuent à une meilleure protection des forêts classées, des parcs nationaux et réserves. (FAO, PNUD, UNESCO) | Appui à l'élaboration et à la mise en œuvre de programmes de développement durable au profit des populations riveraines ou infiltrées, visant à la préservation des aires protégées (FAO/PNUD) Appui à la préservation et à la promotion des réserves de biosphères (UNESCO) | BAD/FAE, WETLANDS International, CEDEAO, UE, BM : Financement et expertise technique | Ressources ordinaires/mobilisables PNUD : 400/500 FAO : 100/0 UNESCO : 15/0 |
| 3. La biotechnologie, les changements climatiques et les risques naturels et technologiques sont mieux appréhendés par le | 3.1. Des dispositifs d'évaluation des risques associés à la biotechnologie, aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles et technologiques sont mis en place par les institutions nationales et les communautés locales et fonctionnent de manière effective. (FAO, PNUD, OMS, UNESCO) | Appui à la mise en place des dispositifs d'évaluation des risques et appui au renforcement de capacités (FAO, PNUD) Appui au renforcement des capacités et à la mise en place des outils de prévention et de gestion de risques climatiques (UNESCO) Information et sensibilisation des enfants et des femmes aux risques (UNICEF) | MINEEF, MI : Met en place des mécanismes d'alerte précoces et élabore des plans d'adaptation aux risques liés aux Changements climatiques et la biotechnologie CD : Participent à la réponse au niveau local d'adaptation aux changements climatiques | Ressources ordinaires/mobilisables PNUD : 500/500 FAO : 300/0 OMS : 25/0 UNESCO : 20/0 UNICEF : 25/0 |

| | | | | |
|--|---|---|--|---|
| Gouvernement, la société civile et les communautés locales. | 3.2. Les plans d'adaptation et d'atténuation des risques liés à la biotechnologie, aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles et technologiques sont élaborés et opérationnels. (FAO, PNUD) | Appui à l'élaboration des plans à travers le renforcement des capacités (FAO, PNUD) | Structures d'encadrement des populations : Sensibilisation et formation des communautés locales Chambre de Commerce et de l'Industrie : Sensibilisation et à l'implication du secteur privé dans la réponse nationale face aux changements climatiques et au financement des activités Société civile : Contribuent au renforcement des capacités BAD/FAE, WETLANDS International, UCRE/CEDEAO, BM : Financement et expertise technique Instituts de recherche (CNRA, Universités...), SODEXAM/DMN : Apportent des informations actualisés sur la question une expertise dans l'élaboration de la réponse nationale | Ressources ordinaires/mobilisables PNUD : 400/0 FAO : 25/0 |
| | 3.3. Les systèmes d'alerte précoce et des plans de contingence nationaux sont mis en place et sont opérationnels. (FAO, PNUD) | Appui au renforcement des capacités des institutions nationales pour la mise en place et l'opérationnalisation des systèmes de veille, d'alerte précoce et des plans de contingence (FAO, PNUD) | | Ressources ordinaires/mobilisables PNUD : 300/500 FAO : 150/0 |
| | 3.4. Les populations sont sensibilisées aux risques liés à la biotechnologie, aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles et technologiques. (FAO, PNUD, UNESCO) | 3.4. Appui à la sensibilisation des populations (FAO, PNUD, UNESCO) | | Ressources ordinaires/mobilisables PNUD : 200/300 FAO : 100/0 UNESCO : 10/0 |
| Mécanismes de coordination : Les agences concernées réaliseront de façon concertée les interventions pour atteindre l'effet en fonction de leurs mandats respectifs. La coordination de la mise en oeuvre et du suivi se réalisera en collaboration avec le Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts ainsi que les autres acteurs du secteur. A cet effet, un groupe de travail sur le leadership du PNUD et de la FAO se réunira périodiquement. Les programmes conjoints seront développés dans le cadre du renforcement de capacités et des questions émergentes (biotechnologie, changements climatiques, etc.) | | | | |

Annexe 4 : Cadres de Suivi-Evaluation

CADRE DE SUIVI-EVALUATION : EFFET CONSOLIDATION DE LA PAIX

| Priorité Nationale : Consolidation de la paix, sécurité des biens et des personnes, bonne gouvernance (Axe 1) | | | | | | | | |
|---|--|---|--|--|-------------|-----------------------|-----------------------|--|
| | Indicateurs clés | | | Sources de vérification et méthode de collecte | Responsable | | Fréquence de collecte | Hypothèses et risques |
| | Intitulé indicateur(s) | Situation de Base | Situation à fin 2013 | | Leader | Appui | | |
| EFFET DE L'UNDAF : D'ici à 2013, la paix est consolidée par le renforcement de la sécurité des personnes et des biens, et par la création des conditions favorables à la réconciliation nationale, à la réinsertion communautaire et au respect des Droits de l'Homme. | Niveau de l'indice de sécurité | Niveau 2 : en zone sud Niveau 3 : en zone ex-assiégées | Niveau 1 sur l'ensemble du territoire | Rapports, enquêtes, sondages des comités locaux de paix, et de restitution des biens, des groupes sectoriels protection, des organisations humanitaires et des droits de l'homme | UNHCR | | Annuel | La paix et la stabilité politique |
| Effet Programme 1: Les personnes dépossédées arbitrairement de leurs biens en récupèrent la pleine jouissance ou obtiennent une compensation | Pourcentage de personnes déplacées ayant récupéré leurs biens ou ayant obtenu une compensation | AD | 70% | Rapports, enquêtes ou sondages des comités locaux de restitution des biens | UNHCR | | semestriel | Le désarmement est effectif et la paix retrouvée |
| Extrant 1.1: Les lois sur la propriété et le domaine foncier rural sont mieux connues (OHCHR) | Nombre de campagnes de sensibilisation réalisées | 0 | Nombre de campagnes de sensibilisation à mener | Rapport d'activités | OHCHR | | annuel | |
| Extrant 1.2: Des comités locaux de restitution des biens sont établis (UNHCR) | Nombre de comités locaux de restitution de biens opérationnels | AD | 60 | Rapport d'activités | UNHCR | | Annuel | |
| Extrant 1.3 : Les capacités institutionnelles nationales et locales en matière de résolution des conflits de propriété et de restitution des biens sont renforcées (OHCHR, UNHCR, FAO PNUD) | Existence de textes de lois sur la résolution des conflits de propriété et la restitution de biens révisés (O/N) Nombre de personnes ressources formées à la résolution des | 0 | 150 | Rapport d'activités Rapport d'activité | OHCHR | UNHCR, FAO, PAM, PNUD | Annuel Annuel | |

| Priorité Nationale : Consolidation de la paix, sécurité des biens et des personnes, bonne gouvernance (Axe 1) | | | | | | | | |
|---|---|-------------------|----------------------|--|-----------------|-------|-----------------------|--|
| | Indicateurs clés | | | Sources de vérification et méthode de collecte | Responsable | | Fréquence de collecte | Hypothèses et risques |
| | Intitulé indicateur(s) | Situation de Base | Situation à fin 2013 | | Leader | Appui | | |
| | conflits | | | | | | | |
| Effet Programmes 2 : Les personnes résidant sur le territoire national jouissent pleinement de la personnalité juridique | proportion de la population exerçant ses droits civils, politiques, sociaux et économiques | AD | 80% | Statistiques du MIDH, MI Rapports des partenaires d'exécution suite à des sondages/ évaluations, etc. | OHCHR | | | La paix et la volonté politique existent La participation des populations est effective |
| Extrant 2.1: Les lois relatives à l'identification et la nationalité sont mieux connues par l'ensemble de la population (UNHCR, UNICEF) | Nombre de campagnes de sensibilisation sur les lois relatives à l'identification et la nationalité organisées | AD | 100 | Statistique de routine Rapports de missions | UNHCR | UNFPA | Semestriel | |
| Extrant 2.2: Les personnes sans documents administratifs bénéficient de conseil et d'assistance juridique (UNHCR) | % de personnes sans document administratif bénéficiant d'assistance juridique | AD | 80% | Statistiques de routine, rapports d'activités | UNHCR | | mensuel | |
| Extrant 2.3: Les registres d'Etat Civil sont reconstitués et modernisés, et les services ont les capacités pour permettre un accès équitable (UNOPS, UNFPA, UNHCR, UNICEF) | % de services d'état civil modernisés % de registres d'état civil reconstitués | AD AD | 100% 100 % | MI, ONI | UNOPS UNFPA | | trimestriel | |
| Extrant 2.4: Les personnes n'ayant pas de pièces d'identité sont estimées et documentées (UNHCR) | Proportion de personnes qui ne disposaient pas de pièce d'identité qui sont documentées | 0 | 100 % | Rapport ONI | UNHCR UNFPA | | | |
| Extrant 2.5: Toutes les naissances sont enregistrées (UNICEF, UNHCR) | Pourcentage des enfants de moins de 5 ans dont la naissance a été enregistrée | 55% | 70% | Enquête, RGPH Audiences foraines , MICS | UNICEF UNFPA | | annuel | |
| Effet Programmes 3 : Les communautés affectées par la crise recommencent à vivre et travailler | Niveau de participation des populations affectées par la crise | AD | | RGPH, rapports min MSVG, MRNRI, Rapport d'activités | UNHCR | | Annuel | Le processus de sortie de crise avance, le désarmement, les élections |

Priorité Nationale : Consolidation de la paix, sécurité des biens et des personnes, bonne gouvernance (Axe 1)

| | Indicateurs clés | | | Sources de vérification et méthode de collecte | Responsable | | Fréquence de collecte | Hypothèses et risques |
|---|---|-------------------|----------------------|--|----------------|-----------------------------------|-----------------------|--|
| | Intitulé indicateur(s) | Situation de Base | Situation à fin 2013 | | Leader | Appui | | |
| ensemble | aux activités socioculturelles et économiques communautaires | | | | | | | ont eu lieu. Difficultés en termes de capacités et des ressources |
| Extrant 3.1: Les différentes communautés participent à la réhabilitation ou à la construction des infrastructures socio-économiques de base (PNUD, UNHCR, OIM) | Niveau d'amélioration des conditions de vie communautaires (IDH) % d'infrastructures à financement communautaires mixte réhabilités ou construites | AD AD | 60% | Rapport Min IE, Rapport CNPRA | PNUD | JNOPS, PAM, JNFPA, JNHCR, OIM | Annuel | Les populations adhèrent aux projets |
| Extrant 3.2: La culture et l'éducation pour la Paix sont renforcées (OHCHR, JNHCR, UNESCO) | Nombre de conflits inter communautaires | AD | 0 | Rapports | PNUD UNESCO | OHCHR, JNHCR, PAM, UNICEF, JNIFEM | trimestriel | |
| Extrant 3.3: Un mécanisme de surveillance de protection et des Droits de l'Homme est opérationnel (UNHCR, OHCHR, UNIFEM) | Existence d'un observatoire de surveillance de protection et des droits de l'homme (O/N) Pourcentage de cas de violation de droits traités | AD AD | 80 % | arrêté de création observation | JNHCR | OHCHR, UNICEF, JNFPA, JNIFEM | Annuel | |
| Extrant 3.4: Des comités locaux de paix / protection sont fonctionnels (UNHCR, PNUD, UNICEF, OIM) | Nombre de Comités locaux de paix fonctionnels | 0 | AD | Rapports des comités locaux | UNHCR PNUD | OIM, PAM | Trimestriel | |
| Effet Programmes 4 : Les personnes et les biens circulent librement et en sécurité sur l'étendue du territoire national | Niveau de la fluidité routière nationale Nombre de barrages routiers | AD AD | | Rapports sur la situation des Droits de l'Homme grâce au mécanisme de monitoring Rapport de la police nationale | PNUD | | trimestriel | Le processus de sortie de crise progresse (poursuite du désarmement, organisation des élections, etc.) |

Priorité Nationale : Consolidation de la paix, sécurité des biens et des personnes, bonne gouvernance (Axe 1)

| | Indicateurs clés | | | Sources de vérification et méthode de collecte | Responsable | | Fréquence de collecte | Hypothèses et risques |
|--|---|-------------------|----------------------|--|--------------------------|-------|-----------------------|-----------------------|
| | Intitulé indicateur(s) | Situation de Base | Situation à fin 2013 | | Leader | Appui | | |
| Extrant 4.1: Les communautés sont sensibilisées sur l'utilisation illicite des armes (PNUD) | Nombre de campagnes de sensibilisation sur l'utilisation illicite des armes | AD | 10 | Rapport d'activités | OHCHR | PNUD | Annuel | |
| Extrant 4.2: Le monitoring des droits de l'homme est assuré (OHCHR UNICEF, IOM) | Nombre de rapport de monitoring des droits de l'homme | 0 | 5 | Rapport de monitoring | OHCHR UNICEF UNHCR | | Annuel | |
| Extrant 4.3 : Les communautés et les forces de sécurité sont sensibilisées sur les Droits de l'Homme (OHCHR, UNHCR) | Nombre de cas de violations de droits de l'homme par groupe cible | AD | AD | Rapports du Ministère de la Justice, Ministère de l'intérieur, Ministère de la Défense | OHCHR UNHCR | | Annuel | |
| Extrant 4.4 : Les principes républicains et les standards internationaux sont mieux connus dans l'armée (PNUD, OHCHR) | Nombre de campagnes de sensibilisation sur les principes républicains et les standards internationaux, organisées en direction de l'Armée | AD | 500 | Rapports du Ministère de la Défense, de l'Intérieur | PNUD OHCHR | | Annuel | |

PLAN DE SUIVI-EVALUATION : EFFET GOUVERNANCE

| Priorités Nationales : Consolidation de la paix, sécurité des biens et des personnes, bonne gouvernance (Axe 1) ; Décentralisation comme moyen de participation des populations au processus de développement et de réduction des disparités régionales et aménagement du territoire (Axe 5) | | | | | | | | |
|--|---|-------------------|------------------|--|-------------|-------|-----------------------|---|
| | Indicateurs clés | | | Sources de vérification et méthode de collecte | Responsable | | Fréquence de collecte | Hypothèses et risques |
| | Intitulé indicateur(s) | Situation de Base | Cible à fin 2013 | | Leader | Appui | | |
| EFFET DE L'UNDAF : D'ici 2013, les institutions nationales et locales et de la société civile sont restaurées et les capacités de bonne gouvernance sont renforcées pour mieux servir toutes les couches de population, en respectant l'égalité de genre et les droits de l'homme | Proportion de services administratifs entièrement redéployés sur l'ensemble du territoire national | AD | 100% | - Rapport d'activité des ECD | PNUD | UNFPA | | La paix et la stabilité politique sont retrouvées |
| | Proportion de population reconnaissant l'amélioration des services offerts par les services administratifs nationaux locaux et les OSC ; | AD | 70% | Enquête | | | | |
| | Proportion de population reconnaissant l'absence de discrimination envers les hommes ou les femmes dans les services offerts par les administrations nationales locales ou les OSC, par sexe. | AD | 70% | | | | | |
| | Proportion des usagers de services victimes de violations de leurs droits. | AD | 20% | | | | | |
| | | | | | | | | |
| Effet Programmes 1: L'administration publique Ivoirienne est plus efficace, transparente et responsable | Proportion d'usagers satisfaits des services publics ; | 30% | 70% | Statistiques de routine | PNUD | | Annuel | La paix et la stabilité politique sont retrouvées |
| | Proportion de services publics offrant des prestations de qualité aux usagers | AD | 60% | Enquête | UNICEF | | | |
| | Proportion de décideurs reconnaissant l'obligation de rendre compte et qui la mettent en application. | AD | 60% | | | | | |
| | Taux de couverture de la fourniture de services publics ; Nombre de textes relatifs aux services publics révisés et diffusés | AD | AD | | | | | |

Priorités Nationales : Consolidation de la paix, sécurité des biens et des personnes, bonne gouvernance (Axe 1) ; Décentralisation comme moyen de participation des populations au processus de développement et de réduction des disparités régionales et aménagement du territoire (Axe 5)

| | Indicateurs clés | | | Sources de vérification et méthode de collecte | Responsable | | Fréquence de collecte | Hypothèses et risques |
|--|--|---|---------------------------|--|-------------|-------|-----------------------|---|
| | Intitulé indicateur(s) | Situation de Base | Cible à fin 2013 | | Leader | Appui | | |
| Extrant 1.1 : Les capacités des institutions de l'Etat, sont valorisées et renforcées, notamment en matière de prospective et planification, contrôle, pour optimiser leur participation dans les processus de développement (PNUD) | Taux d'acceptation des projets au PIP Proportion des institutions de l'Etat disposant d'un plan d'action intégrant le contrôle et le suivi évaluation | AD AD | 90% 100% | MEMPD, MEF | PNUD | | Annuel | |
| Extrant 1.2 : Les capacités en planification et en analyse des politiques publiques au sein des ministères sociaux sont renforcées (PNUD, UNICEF) | Proportion des cadres des ministères sociaux formés aux approches RBM, DH et Genre ; Proportion des cadres des ministères sociaux formés à l'analyse des politiques publiques ; Proportion des cadres des ministères sociaux formés à l'analyse budgétaire | 150 partenaires formés en 2006-2007 AD AD | 90% 60% 60% | MEMPD MEF | PNUD | | Annuel | |
| Effet Programmes 2 : Des processus électoraux sont participatifs et démocratiques | Taux de participation aux élections, désagrégés par sexe et par régions | AD | 90% | MI, CEI rapport observateurs internationaux | UNHCR | | Période électorale | Tous les partis politiques participent aux élections Les élections ont été organisées dans la transparence Les femmes prennent conscience de leur rôle dans le processus de développement |

Priorités Nationales : Consolidation de la paix, sécurité des biens et des personnes, bonne gouvernance (Axe 1) ; Décentralisation comme moyen de participation des populations au processus de développement et de réduction des disparités régionales et aménagement du territoire (Axe 5)

| | Indicateurs clés | | | Sources de vérification et méthode de collecte | Responsable | | Fréquence de collecte | Hypothèses et risques |
|--|--|-------------------|------------------|--|-------------|-------------------------------------|-------------------------|--|
| | Intitulé indicateur(s) | Situation de Base | Cible à fin 2013 | | Leader | Appui | | |
| Extrant 2.1 -Les capacités nationales en matière de gestion de processus électoraux sont renforcées pour contribuer à des élections pacifiées et conformes aux standards internationaux (PNUD, UNIFEM, UNOPS) | Nombre de recours enregistrés après les élections | AD | | MI, MJGS/CC, CEI | PNUD | UNIFEM, ONUCI/Division Genre, UNOPS | Période post électorale | |
| | Proportion de femmes votant | AD | 80% | MI, CEI | | | | |
| | Proportion de femmes candidates aux élections | AD | 30% | CC, CEI | | | | |
| Extrant 2.2 : - Les capacités de participation au processus démocratique des populations et des médias sont renforcées pour contribuer à des élections justes et transparentes (PNUD) | Taux de participation des populations | AD | 90% | CEI | PNUD | PNUD, UNIFEM | Période électorale | |
| | Suffrage exprimé | | 90% | CEI, bureau de vote | | | | |
| Effet Programmes 3: Les institutions démocratiques (aux plans législatifs exécutif, judiciaire et médiatique) jouent pleinement leur rôle de garants du respect des droits fondamentaux | Taux de satisfaction des bénéficiaires des services de justice, sécurité, droits de l'homme | AD | 50% | MJGS, Parlement JOCI | | | Annuel | Volonté soutenue du Gouvernement de faire respecter les droits fondamentaux Les institutions sont redéployées et fonctionnent normalement |
| | Taux de réduction du nombre de cas de violation des droits de l'homme | AD | 50% | | | | | |
| | Nombre de lois adoptées et/ou amendées mises en œuvre dans le sens de la correction des dysfonctionnements constatés | AD | | | | | | |
| | Taux de prise en charge du nombre de cas de violation des droits de l'homme | AD | 75% | | | | | |
| | -Nombre de lois adoptées/ amendées pour une meilleure prise en charge et la prévention de la violation des droits de l'homme | AD | | | | | | |

| Priorités Nationales : Consolidation de la paix, sécurité des biens et des personnes, bonne gouvernance (Axe 1) ; Décentralisation comme moyen de participation des populations au processus de développement et de réduction des disparités régionales et aménagement du territoire (Axe 5) | | | | | | | | |
|--|---|-------------------|---------------------------------|--|----------------|----------------------------------|--|-----------------------|
| | Indicateurs clés | | | Sources de vérification et méthode de collecte | Responsable | | Fréquence de collecte | Hypothèses et risques |
| | Intitulé indicateur(s) | Situation de Base | Cible à fin 2013 | | Leader | Appui | | |
| Extrant 3.1: Le dispositif institutionnel de protection, de sûreté et de promotion des droits humains est renforcé, conformément aux standards internationaux en tenant compte des besoins différenciés des hommes, des femmes et des groupes spécifiques (PNUD, UNFPA, OHCHR) | Nombre de bavures policières | AD | | Rapports MI, rapports et publications LIDHO, MFFAS | OHCHR | UNFPA | Trimestriel Annuel | |
| | Taux de réduction des bavures policières | AD | | | | | | |
| | Les droits humains sont pris en compte dans les documents de politique O/N | AD | | | | | | |
| | Niveau de satisfaction des populations du dispositif institutionnel | AD | | | | | | |
| Extrant 3.2 : Les services judiciaires fonctionnent plus efficacement sur toute l'étendue du territoire national (PNUD, UNICEF) | Taux de couverture des services judiciaires fonctionnels | AD | 100% | Statistiques de routine du Ministère de la Justice, Enquêtes auprès de la population | PNUD UNICEF | | Annuel | |
| | Taux de satisfaction des prestations fournies par les services judiciaires | AD | 70% | | | | | |
| Extrant 3.3: Des mécanismes garants d'une justice et d'une sécurité plus indépendante, plus efficace et plus transparente, fondées sur la séparation des pouvoirs sont renforcées ou créées (PNUD) | Mécanismes créés et fonctionnels (O/N) | AD | | | PNUD | ONUCI/PHCHR, UNICEF, BIT, UNIFEM | Annuel | |
| Extrant 3.4: Le cadre légal et réglementaire de justice et de la sécurité est mis en cohérence avec les instruments internationaux de protection et des droits de l'homme et est diffusé (PNUD, OHCHR, UNICEF, BIT, UNIFEM) | Nombre de dénonciations dans le rapport des Nations Unies sur l'état de droit en CI | AD | | Rapport des nations unies sur l'état des droits Rapport de mise en œuvre de la CDE et de la CEDEF Rapports | PNUD | ONUCI/PHCHR, UNICEF, BIT, UNIFEM | Trimestriel Annuel Trimestriel, annuel | |
| | Nombre de communautés / groupes sensibilisé(e)s aux textes légaux et juridiques | AD | | | | | | |
| | Textes pris au niveau national pour opérationnaliser les instruments | AD | Chaque instrument international | | | | | |

Priorités Nationales : Consolidation de la paix, sécurité des biens et des personnes, bonne gouvernance (Axe 1) ; Décentralisation comme moyen de participation des populations au processus de développement et de réduction des disparités régionales et aménagement du territoire (Axe 5)

| | Indicateurs clés | | | Sources de vérification et méthode de collecte | Responsable | | Fréquence de collecte | Hypothèses et risques |
|--|---|-------------------|------------------|--|-------------|------------------------------------|-----------------------|--|
| | Intitulé indicateur(s) | Situation de Base | Cible à fin 2013 | | Leader | Appui | | |
| | internationaux (O/N) | | al | alternatifs | | | | |
| Extrant 3.5: Les capacités de la société civile en général et des ONG des droits de l'homme en particulier sont renforcées en vue de promouvoir et protéger les droits de l'homme (OHCHR, PNUD) | Nombre de dénonciation dans le rapport des nations unies sur l'état de droit en CI | 0 | 5 | MJDH, | OHCHR | ONUCI/PHCHR, UNICEF, BIT, UNIFEM | Annuel | |
| | Proportion de recours engagés par la société civile | AD | 20% | | | | | |
| | Proportion de recours engagés par la société civile ayant abouti | AD | 80% | | | | | |
| Extrant 3.6: Les conditions dans les lieux de détention sont améliorées et les capacités de l'administration pénitentiaire et des services de sécurité renforcées (ONUCI/Etat de droit, PNUD, UNICEF) | Taux de mortalité en milieu carcéral | AD | | Rapport MJDH | PNUD | UNICEF, ONUCI/Etat de Droit, OHCHR | Annuel | |
| | Proportion de détenus souffrant de problèmes de santé pris en charge | AD | 100% | | | | | |
| | Proportion de détenus satisfaits des conditions de détention | AD | 80% | | | | | |
| | Nombre d'évasion des détenus | AD | 0 | | | | | |
| Effet Programmes 4: La décentralisation et le développement local sont plus opérationnels | Proportion de services transférés aux collectivités décentralisés et effectivement réalisés | AD | 80% | Rapport d'activités des collectivités | PNUD | | Annuel | Volonté politique/remise en question du transfert de compétences par le gouvernement |
| | Taux de satisfaction des usagers des services locaux | AD | 55% | | | | | |
| | Taux de participation des populations dans la planification et le suivi des initiatives locales | AD | 60% | Enquêtes de satisfaction | | | | |
| | Taux de couverture par les collectivités des domaines transférés | AD | 16/16 | Rapport bilan des collectivités | | | | |

Priorités Nationales : Consolidation de la paix, sécurité des biens et des personnes, bonne gouvernance (Axe 1) ; Décentralisation comme moyen de participation des populations au processus de développement et de réduction des disparités régionales et aménagement du territoire (Axe 5)

| | Indicateurs clés | | | Sources de vérification et méthode de collecte | Responsable | | Fréquence de collecte | Hypothèses et risques |
|--|---|---|---|---|-------------|-----------------------|-----------------------|--|
| | Intitulé indicateur(s) | Situation de Base | Cible à fin 2013 | | Leader | Appui | | |
| | Nombre de textes adoptés après les états généraux de la décentralisation et du développement local | 0/16 | AD | | | | | |
| Extrant 4.1: La loi sur le transfert des compétences est opérationnalisée (PNUD) | Existence d'un décret d'application du transfert des compétences (O/N) | | | Etat d'avancement du transfert rapport DGDDL/MACOM | PNUD | UNICEF, UNFPA, UNIFEM | Quinquennal | |
| Extrant 4.2: Les capacités opérationnelles des collectivités locales et de leurs faïtières sont améliorées (PNUD, UNICEF, UNFPA) | Nombre de collectivités disposant d'un plan de développement local | AD | Toutes les collectivités décentralisées | MEMPD Rapport d'audit institutionnel UVICOCI/ADDC I | PNUD | | Annuel annuel | Volonté politique/ remise en question de la politique de planification Exigence de coordination des activités inter - collectivités Instabilité des institutions et des faïtières |
| Extrant 4.3: L'opérationnalisation des mécanismes de financement de la décentralisation et du développement local est plus effective (PNUD) | Taux des ressources financières allouées aux collectivités par rapport au PIB | 0,8% | 2% | Revue des dépenses publiques MEF | PNUD | | | |
| Extrant 4.4: La participation inclusive de toutes les catégories de population, notamment les femmes et les jeunes, aux processus de prise de décision et de reconstruction est améliorée (PNUD, UNICEF, UNFPA) | Proportion des femmes au parlement Proportion de femmes à la tête des mairies Proportion de femmes présidente des conseils généraux | 8% [2005] 5% [2005] 1/52 [2005] | 12% 7% 3/52 | Journal Officiel Etudes et rapports d'activités du MFFAS Rapport de | UNIFEM | | | Volonté politique manifestée |

Priorités Nationales : Consolidation de la paix, sécurité des biens et des personnes, bonne gouvernance (Axe 1) ; Décentralisation comme moyen de participation des populations au processus de développement et de réduction des disparités régionales et aménagement du territoire (Axe 5)

| | Indicateurs clés | | | Sources de vérification et méthode de collecte | Responsable | | Fréquence de collecte | Hypothèses et risques |
|---|---|-------------------|---------------------|---|-------------|-----------------------|-----------------------|--------------------------------------|
| | Intitulé indicateur(s) | Situation de Base | Cible à fin 2013 | | Leader | Appui | | |
| | | | | mise en œuvre du Plan d'action de la Résolution 1325 Enquêtes sectorielles | | | | |
| Extrant 4.5: Les organisations de la société civile, notamment les ONG disposent d'un statut et sont renforcées, en particulier les capacités humaines, pour une participation plus citoyenne aux processus de développement (PNUD, UNIFEM, UNFPA) | Nombre d'ONG disposant d'un statut | AD | AD | Arrêté ministériel délivré par le Ministère de l'intérieur | PNUD | | Annuel | |
| | Nombre d'ONG formés (planification, GAR, Suivi Evaluation) | AD | AD | Rapport de formation | | | | |
| Extrant 4.6: Les médias sont renforcés pour une participation plus responsable et plus professionnelle afin de contribuer à une communication plus citoyenne en s'appuyant notamment sur les NTIC (UNICEF, UNESCO, PNUD, UNFPA) | Taux de réduction des interpellations par l'OLPED | AD | Réduction de moitié | Communiqué de l'OLPED | PNUD | UNICEF, UNESCO, ONUCI | | |
| Effet Programmes 5: L'égalité des sexes et les droits fondamentaux des femmes sont pris en compte dans les politiques et programme nationaux et locaux | Nombre de documents de politiques prenant en compte le genre | 1 | 4 | Documents de politiques | UNIFEM | | | Les droits des femmes sont respectés |
| | Nombre de cadres institutionnels intégrant le genre | AD | | | | | | |
| | Code civil révisé (O/N) | AD | | Code civil | | | | |
| | Nombre de lois et de textes réglementaires disponibles prenant en compte le genre | AD | 100% | Journal officiel | | | | |
| | Nombre de plans de développement | | | Rapports | | | | |

| Priorités Nationales : Consolidation de la paix, sécurité des biens et des personnes, bonne gouvernance (Axe 1) ; Décentralisation comme moyen de participation des populations au processus de développement et de réduction des disparités régionales et aménagement du territoire (Axe 5) | | | | | | | | |
|--|--|-------------------|--|--|---------------|-------------------------------------|-----------------------|-----------------------|
| | Indicateurs clés | | | Sources de vérification et méthode de collecte | Responsable | | Fréquence de collecte | Hypothèses et risques |
| | Intitulé indicateur(s) | Situation de Base | Cible à fin 2013 | | Leader | Appui | | |
| | locaux intégrant le genre | | | d'activités | | | | |
| Extrant 5.1: Les cadres institutionnels et politiques nationales tiennent mieux compte des besoins différenciés des hommes et des femmes tant au niveau central que décentralisé (UNFPA, PNUD, UNIFEM,BIT) | Nombre de programmes spécifiques aux femmes | AD | Au moins 4 documents de politiques nationaux (ou ministériels) ou sectoriels prennent en compte le genre | Documents de politiques Documents de programmes | UNFPA PNUD | UNFPA, UNIFEM, ONUCI/Division Genre | | |
| Extrant 5.2: l'accès des femmes dans le tissu socio-économique est amélioré (UNFPA, PNUD, UNIFEM) | proportion de femmes ayant un emploi rémunéré | AD | | ENV Enquêtes sectorielles | UNFPA | UNIFEM, UNICEF, PNUD | Annuel | |
| Extrant 5.3 : Les réponses nationales face aux violences basées sur le genre, notamment les violences sexuelles, sont renforcées par de meilleures politiques, systèmes de protection, l'application effective des lois et l'amélioration des services offerts | Loi sur la politique de l'égalité des chances, l'équité et le genre adoptée (O/N) | AD | AD | Rapport d'activités MFFAS | UNFPA | UNIFEM, UNICEF, PNUD, MFFAS | Continue | |
| | Document de Stratégie nationale de lutte contre les violences basées sur le genre disponible (O/N) | AD | AD | Enquête sur les violences basées sur le genre | | | | |
| | Lois relatives au viol révisées (O/N) | AD | AD | | | | | |
| | Proportion de femmes victimes de violences sexuelles | AD | AD | | | | | |
| | Proportion de femmes victimes de violences prises en charge | | | | | | | |
| | | | | | | | | |

Priorités Nationales : Consolidation de la paix, sécurité des biens et des personnes, bonne gouvernance (Axe 1) ; Décentralisation comme moyen de participation des populations au processus de développement et de réduction des disparités régionales et aménagement du territoire (Axe 5)

| | Indicateurs clés | | | Sources de vérification et méthode de collecte | Responsable | | Fréquence de collecte | Hypothèses et risques |
|--|---|-------------------|------------------|--|-------------|-------|-----------------------|-----------------------|
| | Intitulé indicateur(s) | Situation de Base | Cible à fin 2013 | | Leader | Appui | | |
| | Nombre de textes de lois révisés pour mieux prendre en charge les violences faites aux femmes | | | | | | | |

PLAN DE SUIVI-EVALUATION : EFFET SERVICES SOCIAUX DE BASE

| Priorité Nationale : Amélioration de l'accessibilité, de la qualité des services sociaux de base, préservation de l'environnement, promotion de l'égalité du genre et sécurité sociale (Axe 4) | | | | | | | | |
|---|--|---------------------------------|------------------|--|------------------------|------------------------|---------------------------------|--|
| | Indicateurs clés | | | Sources de vérification et méthode de collecte | Responsable | | Fréquence de collecte | Hypothèses et risques |
| | Intitulé indicateur(s) | Situation de Base | Cible à fin 2013 | | Leader | Appui | | |
| EFFET de l'UNDAF : D'ici 2013, la qualité de vie des populations, la protection sociale et l'assistance aux groupes vulnérables sont améliorées | Taux de mortalité infanto juvénile | 125p 1000 [2005] | 70 p 1000 | -MICS, EDS, EIS, RGPH 2008, | OMS UNICEF UNFPA | MSHP, MLS, MEMPD | Triennale (enquêtes nationales) | -Situation socio politique se normalise -Conditions d'une paix durable réunies |
| | Taux de mortalité maternelle | 543 p 100.000 [2005] | 403 p 100 000 | Statistiques de routines | | | | |
| | Taux de prévalence VIH SIDA | 4.7% [2005] | 3 % | -EIS, Annuaire Statistiques, Statistiques de sérosurveillance sentinelle | | | | |
| | Taux d'achèvement du cycle primaire | AD | 10% | | | | | |
| | Taux de réussite aux évaluations des compétences de base | | | | | | | |
| | Taux de prévalence des maladies hydriques (diarrhée) | | | | | | | |
| Effet Programmes 1 : L'accès équitable des enfants d'âge préscolaire et scolaire (filles et garçons) à l'éducation de base, est amélioré et un grand nombre d'enfants achèvent le cycle primaire | Taux net de scolarisation préscolaire et primaire | Taux net Primaire : Total : 55% | 70% | Annuaire statistiques MEN RGPH MICS | MEN | UNFPA UNICEF | Annuelle | -Redéploiement de l'administration Les communautés adhèrent aux mécanismes de pérennisation de cantines scolaires Les ressources planifiées pour la mise en œuvre des activités du PAN/éducation sont effectivement Les effets/facteurs des pesanteurs culturelles sont maîtrisées Les mécanismes et l'offre |
| | Taux d'achèvement du cycle primaire | F= 51% G= 58% 0.88 [2006] | 0.95 | | | | | |
| | - Taux de réussite aux évaluations des compétences de base | | | | | | | |
| | Indice de parité entre les sexes | | | | | | | |

| Priorité Nationale : Amélioration de l'accessibilité, de la qualité des services sociaux de base, préservation de l'environnement, promotion de l'égalité du genre et sécurité sociale (Axe 4) | | | | | | | | |
|--|--|------------------------|----------------------------|---|-------------|---|-----------------------|----------------------------------|
| | Indicateurs clés | | | Sources de vérification et méthode de collecte | Responsable | | Fréquence de collecte | Hypothèses et risques |
| | Intitulé indicateur(s) | Situation de Base | Cible à fin 2013 | | Leader | Appui | | |
| | | | | | | | | d'éducation alternative existent |
| Extrant 1.1 : L'offre d'éducation préscolaire et primaire est accrue (UNICEF, PAM, UNFPA) | Ratio élèves/classes | 50 | 40 | Annuaire statistiques MEN Rapport DIPES | MEN | UNICEF | Annuelle | |
| | Ratio maître/élève | 66 | 40 | | | | | |
| | Ratio enseignant/élève (secondaire) | 25 | 20 | | | | | |
| Extrant 1.2 : Le nombre d'enfants bénéficiant d'une alimentation en milieu scolaire est accru (PNUD, PAM) | Nombre de rations alimentaires servies | AD | 1000 | Rapport d'activité de la DNC Rapport PAM | PAM | MEN UNICEF, PNUD, MEMPD | Annuelle | |
| Extrant 1.3 : Le Plan d'Action National d'éducation des filles est mis en œuvre (UNICEF, PAM, UNFPA) | Taux de réalisation des activités planifiées | AD | 75% | Document PAN/UNGEI Rapport de suivi de la mise en œuvre du PAN/UNGEI | MEN | UNICEF UNFPA PAM PNUD MEMPD | Annuelle | |
| Extrant 1.4 . Les communautés sont mobilisées pour le respect des droits des enfants à l'éducation, notamment pour les filles (UNICEF) | Taux d'accroissement du taux net de scolarisation | 55% [2006] | Accroissement de 10 points | Enquête | MEN | UNICEF UNFPA PAM PNUD | Annuelle | |
| Extrant 1.5 : L'alphabetisation des femmes est promue (UNICEF, UNFPA, UNESCO) | Taux d'alphabetisation des femmes | 40% (15-24 ans) [2006] | 70% | MICS | SAA | UNFPA UNICEF | Triennale | |
| Extrant 1.6 : Le financement public pour la gratuite de l'école est accru (UNICEF) | Part du budget de l'Etat allouée a la politique de gratuité de l'école | AD | | -Rapport de rentrée -Etude thématique -Enquête communautaire | MEN | UNICEF UNFPA | Annuelle | |
| Extrant 1.7 : Les capacités des personnels de l'éducation de base sont valorisées et renforcées (UNESCO, UNICEF, ONUSIDA) | Proportion de maîtres formés | AD | 75% | Rapport annuel DPFC/MEN | | UNICEF PAM UNFPA | Annuel | |
| | Proportion de personnels de l'éducation formés | AD | 50% | | | | | |

| | | | | | | | | |
|--|--|---------------------|------|---|-----------------------------|------------------------|------------------------------------|---|
| Extrant 1.8 : L'éducation non formelle pour les adolescents est renforcée (UNICEF, UNESCO, ONUSIDA) | Existence de passerelle (O/N) | | | Rapport MEN | UNICEF UNESCO ONUSIDA | MEN | Continu | |
| Extrant 1.9. Les conditions pédagogiques et matérielles visant la qualité de l'éducation sont renforcées (UNICEF, UNESCO, ONUSIDA)_UNICEF PAM | Proportion de structures de formation de base disposant du curriculum révisé | AD | 75% | Rapport annuel DPFC/MEN | MEN | UNICEF UNFPA | Annuelle | |
| | Proportion d'écoles disposant du matériel didactique | AD | 100% | Annuaire statistiques MEN | MEN | UNICEF | Annuelle | |
| Extrant 1.10 : Un environnement scolaire adapté au développement de l'enfant est renforcé (UNICEF, ONUSIDA, PAM) | Proportion d'écoles équipées en latrines et points d'eau potable | AD | 70% | Annuaire statistiques MEN Enquête | MEN | UNICEF PAM | Annuelle | |
| | UNICEF propose d'ajouter : Ratio élèves /latrines | AD | | | | | | |
| | Proportion de latrines pour fille | AD | | | | | | |
| Extrant 1.11. Le suivi sanitaire des enfants est amélioré (UNICEF, PAM) | Taux de fréquentation des centres médico-scolaires | AD (DESAC et PNSSU) | 100% | Rapport d'activité PNSSU | MSHP | UNICEF UNFPA PAM | Annuelle | |
| Effet Programmes 2 : L'offre et la demande en soins préventifs, promotionnels et curatifs sont renforcées | Taux de couverture vaccinale complète pour les antigènes cibles du PEV; | 75 % [2006] | 85 % | - MICS, EDS, EIS, et Statistiques de routine | UNICEF OMS UNFPA | | Triennale (enquêtes nationales) | - Schéma directeur de la statistique adopté et mis en œuvre |
| | Prévalence de l'émaciation; | 7 % [2006] | 4 % | -EDS, EIS, MICS et Statistiques de routine | | | Annuelle (routine) | -Ressources mobilisées et disponibles pour la réalisation des enquêtes à couverture nationale |
| | Proportion de femmes enceintes ayant effectuées au moins 4 CPN; | 45 % [2005] | 60 % | - MSHP/PNSR -MICS, EDS, EIS et Statistiques de routine | | | | |
| | Proportion d'accouchements assistés par un personnel qualifié; | 57 % [2006] | 80% | | | | | |
| | Prévalence Contraceptive (méthodes | 8% | 20% | - MSHP/PNSR -MICS, EDS, EIS et Statistiques de routine | | | Triennale | |

Priorité Nationale : Amélioration de l'accessibilité, de la qualité des services sociaux de base, préservation de l'environnement, promotion de l'égalité du genre et sécurité sociale (Axe 4)

| | Indicateurs clés | | | Sources de vérification et méthode de collecte | Responsable | | Fréquence de collecte | Hypothèses et risques |
|---|--|---|--|---|-----------------|-------------------------------|---|---|
| | Intitulé indicateur(s) | Situation de Base | Cible à fin 2013 | | Leader | Appui | | |
| supplémentation nutritionnelle est amélioré (UNICEF, PAM) | | post-partum) [2006] -Fer Folate 45% [2006] Proportion de ménages consommant le sel iodé 84% [2004] | 80% 95% | et Statistiques de routine -Enquête nutritionnelle -Profile -MICS, EDS, EIS et Statistiques de routine | UNICEF | | Annuelle (routine) Triennale (enquêtes nationales) | Le circuit du sel est connu, maîtrisé et les contrôles à l'entrée sont effectués |
| Extrant 2.2 : l'offre et la qualité de services d'immunisation (PEV+), SMN+, PCIME+, au niveau des structures sanitaires est assurée à l'échelle (UNICEF, OMS) | Pourcentage de Districts Sanitaires offrant les 3 paquets d'intervention Nombre de personnel de santé formé dans la prestation des 3 paquets d'intervention (vaccination, algorithmes...) Taux d'utilisation des services pour les soins curatifs Ratio Nombre d'habitant/ Personnel de santé Pourcentage de structures sanitaires disposant des | 48 % [35 districts sur 72] 30% [2007] AD 11 246 habitants par médecin [2005] 2 791 habitants par infirmier [2005] 2 129 Femmes en âge de | 100% [tous les districts] 80% 70% | Statistiques de routine et enquêtes nationales RAS DRH/MSHP | UNICEF UNFPA | FAO, OMS, PAM, UNHCR | Annuelle Semestrielle | -Le personnel qualifié est totalement redéployé - L'approche district est appliquée et tous les intervenants s'y conforment -Des ressources additionnelles sont mobilisées pour pallier les problèmes de rupture de stock des intrants. |

Priorité Nationale : Amélioration de l'accessibilité, de la qualité des services sociaux de base, préservation de l'environnement, promotion de l'égalité du genre et sécurité sociale (Axe 4)

| | Indicateurs clés | | | Sources de vérification et méthode de collecte | Responsable | | Fréquence de collecte | Hypothèses et risques |
|---|---|---|---|--|-------------------------|---------------------|-----------------------|---|
| | Intitulé indicateur(s) | Situation de Base | Cible à fin 2013 | | Leader | Appui | | |
| | équipements requis par niveau de la pyramide sanitaire | procréer par sage femme [2005] | | | | | | |
| Extrant 2.3. La qualité des documents politiques et des directives sanitaires est améliorée (UNICEF, OMS, ONUSIDA) | Les documents de politique et des directives sanitaires sont validées (O/N) | PNDS en cours Feuille de route validée -Documents de politique, programme, normes et protocole en cours Plan stratégique de sécurisation des produits de Santé de la Reproduction validé, DSRP en cours Directives en cours 70% (PUR2) ?? | PNDS, DSRP et directives validés -Le plan stratégique valide est mis en oeuvre | Rapports, arrêtés ministériels Plan stratégique | OMS, UNICEF, UNFPA, PAM | FAO, ONUSIDA UNHCR, | Annuelle | Stabilité institutionnelle (la rotation du personnel impliqué dans l'élaboration de ces documents de politique est maîtrisée) |
| Extrant 2.4. Les districts sanitaires des zones CNO sont opérationnels (UNICEF, OMS) | Proportion des districts sanitaires des zones CNO opérationnels | AD | 100% | RASS | UNICEF OMS UNFPA | MSHP | Annuel | |
| Extrant 2.5. Les structures sanitaires sont mieux réhabilitées et équipées (UNICEF) | Proportion de structures sanitaires réhabilitées et équipées | AD | 80% | RASS | UNICEF UNFPA | MSHP | Annuel | |
| Extrant 2.6. La gestion des médicaments et des intrants est améliorée à tous les niveaux de la pyramide sanitaire | Fréquence de rupture de stocks dans l'année Proportion des | AD AD | 12% 100% | Rapport d'activité du MSHP et du MLS | MSHP | OMS, UNFPA, PNUD | Annuel | La politique du médicament et des intrants est diffusée et connue de tous les acteurs |

Priorité Nationale : Amélioration de l'accessibilité, de la qualité des services sociaux de base, préservation de l'environnement, promotion de l'égalité du genre et sécurité sociale (Axe 4)

| | Indicateurs clés | | | Sources de vérification et méthode de collecte | Responsable | | Fréquence de collecte | Hypothèses et risques |
|---|---|----------------------------------|----------------------------|---|-------------|--|--|-----------------------|
| | Intitulé indicateur(s) | Situation de Base | Cible à fin 2013 | | Leader | Appui | | |
| (UNICEF, OMS) | établissements sanitaires assurant un recouvrement des coûts adéquats Part des ménages dans le recouvrement des coûts des médicaments et autres intrants | AD | AD | Rapport de suivi/supervision des ECD - Enquête ménages | | | Trimestriel | |
| Extrant 2.7. L'habilitation communautaire (participation active et consciente) est renforcée (UNICEF, OMS) | Taux d'adoption et de respect des PFE (Pratiques Familiales Essentielles) | 5% [2007] | 50% | Rapport d'activité des ASC -Enquêtes nationales | UNICEF | OMS, UNFPA, FAO, PAM ONUSIDA UNHCR, | Trimestriel Annuelle | |
| Extrant 2.8 : Le système d'Assurance Maladie « à vision universelle » est recadré (BIT) | Existence du système d'Assurance Maladie (O/N) | | | Rapport d'activités BIT | BIT | UNICEF UNFPA MSHP | Continue | |
| Extrant 2.9: le système de surveillance épidémiologique est amélioré | Taux de promptitude des rapports issus de la surveillance épidémiologique -Taux de complétude des rapports issus de la surveillance épidémiologique -Taux de détection et de ripostes rapides aux épidémies | 50% [2006] <50% AD | 90% 90% 100% | Rapport d'activité de la DIPE et des ECD | OMS | UNICEF UNFPA, FAO, PAM ONUSIDA UNHCR, MSHP MLS MEMPD | Trimestriel (ECD) Annuel (DIPE) | |
| Extrant 2.10 : la prise en charge des maladies prévalentes (diarrhée, paludisme, Tuberculose, Infections Respiratoires Aiguës, etc.) est améliorée | - % des cas traités selon l'algorithme | 10% [2006] | 90% | Rapports de supervision des ECD | OMS | UNICEF, FAO, UNFPA, PAM, ONUSIDA, UNHCR | Trimestriel | |
| Extrant 2.11 : les capacités de préparation et de réponse aux | % des urgences ayant fait l'objet d'une réponse | 15% [2006] | 50% | Rapport d'évaluation de | OMS | UNICEF, UNFPA, | Annuel | |

| Priorité Nationale : Amélioration de l'accessibilité, de la qualité des services sociaux de base, préservation de l'environnement, promotion de l'égalité du genre et sécurité sociale (Axe 4) | | | | | | | | |
|--|--|--|---|---|------------------------|---------------------------------------|-----------------------|--|
| | Indicateurs clés | | | Sources de vérification et méthode de collecte | Responsable | | Fréquence de collecte | Hypothèses et risques |
| | Intitulé indicateur(s) | Situation de Base | Cible à fin 2013 | | Leader | Appui | | |
| urgences humanitaires sont renforcées | appropriée | | | la gestion des urgences humanitaires | | FAO, PAM, ONUSIDA, UNHCR | | |
| Extrant 2.12 : Les capacités du Programme National de Nutrition sont renforcées et la malnutrition est réduite de 50%. (PAM, UNICEF) | Taux de malnutrition | 20% chronique [2006] 7% grave [2006] | 10% 3,5% | -Enquête nutritionnelle/ sécurité alimentaire -Profile -Rapport d'activité des CNT | UNICEF | PAM, FAO | Triennal Annuel | Les facteurs climatiques sont favorables aux cultures Les conflits fonciers sont maîtrisés |
| Extrant 2.13 : Les services intégrés de santé sexuelle et reproductive (SSR) de qualité sont disponibles et accessibles pour répondre aux besoins des populations (UNICEF, UNFPA, OMS) | % de prestataires de santé dont les capacités ont été renforcés en santé maternelle et santé sexuelle et reproductive de qualité % des Points de prestation de Services offrant au moins trois méthodes modernes de contraception | AD 33% [2006] | 30% 50% | Statistiques de routine | UNFPA | UNICEF OMS MSHP MLS AIBEF | Annuel | Climat sociopolitique favorable |
| Extrant 2.14 : Le cadre institutionnel légal et réglementaire pour la mise en œuvre du programme national de santé de la reproduction (SR) est renforcé (UNFPA, UNICEF) | La Loi sur la SR adoptée et mise en œuvre (O/N) Politique et normes SR adoptée et mises en œuvre (O/N) Disponibilité d'une ligne budgétaire (Santé) consacrée aux produits contraceptifs | 0 0 -Aucune ligne budgétaire -<5% du budget du MSHP est consacré à la | 1 loi, 1 Document de politiques et normes en matière de SR Ligne budgétaire contraceptif disponible | Projet de Loi et Documents de politique et normes SR Ligne budgétaire (Santé) consacrée aux contraceptifs disponible | UNFPA UNFPA | OMS UNICEF OMS | | la paix et la stabilité politique sont retrouvées H :Les institutions et le communautés s'impliquent activement |

| Priorité Nationale : Amélioration de l'accessibilité, de la qualité des services sociaux de base, préservation de l'environnement, promotion de l'égalité du genre et sécurité sociale (Axe 4) | | | | | | | | |
|--|--|--|---|--|----------------------|---|-----------------------|--|
| | Indicateurs clés | | | Sources de vérification et méthode de collecte | Responsable | | Fréquence de collecte | Hypothèses et risques |
| | Intitulé indicateur(s) | Situation de Base | Cible à fin 2013 | | Leader | Appui | | |
| | | SR | | | | | | |
| Extrant 2.15: La demande et l'offre de services conviviaux en matière de sante sexuelle et reproductive, chez les adolescents et les jeunes sont accrues | Politique de la jeunesse adoptées et mise Nombre de grossesses en milieu scolaire | 0 | Politique de la Jeunesse disponible 5000 cas par an | Document Rapports d'activités | UNFPA | PNUD | - Annuel | la paix et la stabilité politique sont retrouvées H :Les institutions et les jeunes s'impliquent activement |
| Effet Programmes 3 : l'offre de service de prévention et de prise en charge globale du VIH/SIDA est améliorée | % de jeunes de 15 à 24 ans utilisant systématiquement le préservatif lors des rapports sexuels occasionnels; % de PVVIH sous traitement ARV % d'enfants séropositifs nés de mères séropositives ; % de dépistage; | 39% 30% 7% | 50% 70% 25% | -EIS - UNGASS - Enquête socio comportemental es, EIS | UNFPA MLS MSHP | UNICEF OMS UNAIDS | Annuel | -Le préservatif est accessible géographiquement et financièrement) et les groupes à risque ont adopté des comportements responsables -Les intrants (ARV et réactifs) sont disponibles |
| Extrant 3.1 : Le cadre de coordination et la mobilisation des ressources de la riposte nationale au VIH/SIDA est renforcé (UNICEF, MOS, ONUSIDA, PNUD). | Nombre de missions/revues conjointes des interventions des différents acteurs Taux de réalisation des activités conjointes | AD Une revue annuelle conjointe a eu lieu en 2007 | 1 mission conjointe par an 1 ^e revue annuelle conjointe 100% | Rapport d'activité du MLS | MLS MSHP | PNUD, ONUSIDA, UNFPA, UNICEF, OMS, PAM, UNHCR | Annuel | Le leadership du MLS en matière de coordination des actions n'est pas contesté |
| Extrant 3.2 : les capacités en suivi évaluation des structures gouvernementales sont renforcées en vue d'améliorer la réponse nationale | Proportion de structures gouvernementales disposant d'un plan d'action de lutte contre le VIH Proportion de structures | AD AD | Toutes les structures gouvernementales Toutes les | Rapport d'activité des structures | MSHP MLS | ONUSIDA, OMS, UNICEF, UNFPA, PNUD, PAM | Annuel | Les structures de coordination et de s&E ont des prérogatives reconnues dans leurs ministères respectifs. |

| Priorité Nationale : Amélioration de l'accessibilité, de la qualité des services sociaux de base, préservation de l'environnement, promotion de l'égalité du genre et sécurité sociale (Axe 4) | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|--------------------|--|-----------------------|--|
| | Indicateurs clés | | | Sources de vérification et méthode de collecte | Responsable | | Fréquence de collecte | Hypothèses et risques |
| | Intitulé indicateur(s) | Situation de Base | Cible à fin 2013 | | Leader | Appui | | |
| | gouvernementales disposant d'un plan d'action de lutte contre le VIH ayant un plan de suivi évaluation | | structures gouvernementales ayant un plan d'action de lutte contre le VIH | | | | | |
| Extrant 3.3. Un nouveau plan stratégique national de lutte contre le SIDA 2011-2015 est élaboré sur la base d'une analyse de situation et de la réponse nationale au VIH | Existence d'un plan stratégique national de lutte contre le sida 2011-2015 | Plan stratégique national de lutte contre le sida 2006-2010 | Nouveau plan stratégique | Rapport MLS | ONUSIDA MLS | UNFPA UNICEF OMS MSHP | quinquennal | |
| Extrant 3.4 : les services de prévention sont accessibles aux femmes en âge de procréer, aux jeunes et aux autres populations vulnérables (PS, hommes en uniformes, MSM, utilisateurs de drogues injectables, PDI) | Taux de fréquentation des structures de prévention du VIH par catégorie | AD | 25% | -Rapport d'activité du MLS -Données de routine | UNFPA MLS | UNHCR, UNICEF, OMS, ONUSIDA | Annuel | |
| Extrant 3.5 : les PIAVIH bénéficient d'une prise en charge globale de qualité (nutritionnelle, psycho sociale, médicale y compris le traitement par les ARV). | Proportion des PIAVIH bénéficiant d'une PEC globale | AD | 60% | Rapport d'activité PNPEC | MLS MFAS | OMS, UNHCR, UNICEF, UNFPA, ONUSIDA, PAM | | Le personnel qualifié, les intrants et les infrastructures fonctionnelles sont disponibles |
| Extrant 3.6 : la stratégie de protection des droits des personnes infectées ou affectées par le VIH/SIDA est développée et mise en œuvre. | Document de stratégie disponible (O/N) Proportion des PIAVIH ayant recours aux juridictions pour violation de leurs droits | Aucun document de stratégie [2008] AD | 1 document de stratégie 60% | Rapport d'activité PNPEC | MLS MFAS | ONUSIDA, PNUD, UNHCR | | Le cadre réglementaire existant y est favorable |
| Extrant 3.7. Les capacités de préparation et de mise en | Nombre de cadres formés à l'élaboration et de mise en | AD | | Rapport d'activités | ONUSIDA UNICEF, | MLS, ONG | Annuelle | |

| Priorité Nationale : Amélioration de l'accessibilité, de la qualité des services sociaux de base, préservation de l'environnement, promotion de l'égalité du genre et sécurité sociale (Axe 4) | | | | | | | | |
|--|---|-------------------|--|--|-------------|---------------------------------|-----------------------|---|
| | Indicateurs clés | | | Sources de vérification et méthode de collecte | Responsable | | Fréquence de collecte | Hypothèses et risques |
| | Intitulé indicateur(s) | Situation de Base | Cible à fin 2013 | | Leader | Appui | | |
| œuvre des réponses aux urgences humanitaires sont renforcées dans le domaine de la lutte contre le sida (ONUSIDA, UNICEF, UNFPA, OMS) | œuvre des réponses aux urgences humanitaires dans le domaine de la lutte contre le sida | | | | UNFPA, OMS | MSHP | | |
| Effet Programmes 4 : l'accès durable à l'eau potable, aux infrastructures adéquates d'assainissement et à l'hygiène et aux ressources énergétiques de base est amélioré pour les populations en particulier les enfants et les femmes | Proportion de la population ayant un accès durable à l'eau potable | 76% [2006] | 85% | Enquête RGPH, MICS 2011, Rapport National sur les OMD | UNICEF | OIM, PNUD, OMS, Banque Mondiale | Annuelle Cinq (5) ans | - Situation sociopolitique se normalise - Les communautés adhèrent effectivement aux activités |
| | Proportion de la population ayant accès aux infrastructures adéquates d'assainissement | 57% | 75% | | | | | |
| | Proportion de la population adoptant les bonnes pratiques d'hygiène | AD | 70% | | | | | |
| | Proportion de la population ayant accès aux ressources énergétiques de base | AD | 80% | Rapport Ministère des mines et de l'énergie MICS, EDS, RGPH | | | | |
| | Proportion de la population ayant un accès aux bois de chauffe | AD | AD | | | | | |
| | Proportion des ménages ayant accès aux latrines moderne | AD | AD | | | | | |
| Extrant 4.1 : L'offre de service en eau potable est améliorée (PNUD, UNICEF) | Quantité d'eau potable consommée par habitant / jour en milieux urbain et rural | AD | 40 l/hab/j (milieu urbain) 20 l/hab/j | MICS, Rapport SODECI | UNICEF | OIM, PNUD, OMS, Banque | Annuelle | |

Priorité Nationale : Amélioration de l'accessibilité, de la qualité des services sociaux de base, préservation de l'environnement, promotion de l'égalité du genre et sécurité sociale (Axe 4)

| | Indicateurs clés | | | Sources de vérification et méthode de collecte | Responsable | | Fréquence de collecte | Hypothèses et risques |
|---|---|-------------------|--|---|-------------|------------|-----------------------|---|
| | Intitulé indicateur(s) | Situation de Base | Cible à fin 2013 | | Leader | Appui | | |
| | <p>Nombre de points d'eau dans les villages gérés par des comités locaux</p> <p>Nombre de jours par mois sans discontinuité (interruption) à la source d'approvisionnement en eau potable</p> <p>Nombre de nouveaux abonnés</p> | AD | <p>(milieu rural)</p> <p>AD</p> <p>28 jours par mois et 18 heures par jour</p> <p>AD</p> | <p>MICS, Rapport annuel de la DHH</p> <p>Rapport d'activité de la SODECI</p> <p>Rapport d'activité de la DHH</p> <p>Rapport d'activité de la SODECI</p> <p>Rapport d'activité de la DHH</p> | | Mondiale | | |
| | Ratio de personnes par point d'eau potable | AD | 400 Personnes / Points D'eau | Rapport annuel de la DHH | UNICEF | | Annuelle | |
| | Pourcentage des échantillons d'eau de boisson conformes aux normes de potabilité de l'OMS | AD | 90% | Rapport d'analyse de la qualité de l'eau (SODECI, laboratoire de la santé publique) | UNICEF | | Trimestrielle | Les réactifs sont disponibles |
| Extrant 4.2 : L'offre et la qualité de service en infrastructures d'assainissement sont accrues (UNICEF, PNUD) | Taux de couverture en infrastructures d'assainissement | AD | 75% | Rapport annuel de la BAD | UNICEF | OIM, PNUD, | Annuelle | Les ressources sont disponibles pour la construction et la maintenance des ouvrages |
| | Ratio de personnes par ouvrage d'assainissement | AD | 10 personnes / ouvrage | Rapport annuel de la BAD | UNICEF | OIM, PNUD, | Annuelle | |

| Priorité Nationale : Amélioration de l'accessibilité, de la qualité des services sociaux de base, préservation de l'environnement, promotion de l'égalité du genre et sécurité sociale (Axe 4) | | | | | | | | |
|--|---|--------------------------------------|---------------------------------------|--|------------------|------------|--------------------------|--|
| | Indicateurs clés | | | Sources de vérification et méthode de collecte | Responsable | | Fréquence de collecte | Hypothèses et risques |
| | Intitulé indicateur(s) | Situation de Base | Cible à fin 2013 | | Leader | Appui | | |
| Extrant 4.3 : L'offre de service en ressources énergétiques de base est améliorée | Taux de couverture en ressources énergétiques Proportion de la population utilisant des combustibles solides (bois de chauffe, charbon de bois) | AD 86 % [2006] | 45% 50% | - Rapport Ministère des mines et de l'énergie -MICS, EDS, RGPH | PNUD UNICEF | | Annuelle Annuelle | |
| Extrant 4.4 : Les capacités technique et matérielle des institutions partenaires sont renforcées en matière de gestion des infrastructures d'hydraulique, d'assainissement et des déchets solides, biomédicaux et infectieux (UNICEF, PNUD) | Proportion des structures en charge de l'hydraulique et de l'assainissement ayant leurs capacités institutionnelles renforcées Proportion d'agents des structures chargées de l'hydraulique et de l'assainissement formés et opérationnels | AD AD | 100% 75% | Rapport d'activité DHH -Rapport d'activités des ECD, Rapports des Ministères en charge de l'hydraulique, de l'assainissement et des déchets | UNICEF UNICEF | UNFPA | Annuelle Annuelle | |
| Extrant 4.5 : les informations relatives aux bonnes pratiques d'hygiène sont accessibles à toutes les couches sociales de la population | Proportion de la population ayant accès aux informations relatives aux bonnes pratiques d'hygiène Nombre de participants aux séances de sensibilisation | AD AD | 75% 75% | -MICS, EDS Rapport d'activités de sensibilisation | UNICEF | UNFPA | Annuelle | Les populations sont favorables à l'adoption de ces pratiques |
| Extrant 4.6 : la réforme du cadre institutionnel du secteur de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène est opérée et les mécanismes de gestion efficace et efficiente sont mis en œuvre (UNICEF) | Nombre de structures du secteur de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène disposant d'un cadre institutionnel adapté | AD | 80% | Rapport d'inspection des structures du secteur de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène | UNICEF | PNUD, OMS, | Annuelle | |
| Effet Programmes 5 : Les populations les plus vulnérables notamment les enfants et les femmes bénéficient d'une protection | Existence de la politique sur la famille (O/N) | Un Ministère en charge de la Famille | La politique adoptée et mise en œuvre | Le document de politique | UNFPA UNICEF | | Continue | Volonté politique soutenu du gouvernement en matière de protection La stabilité politique et la |

Priorité Nationale : Amélioration de l'accessibilité, de la qualité des services sociaux de base, préservation de l'environnement, promotion de l'égalité du genre et sécurité sociale (Axe 4)

| | Indicateurs clés | | | Sources de vérification et méthode de collecte | Responsable | | Fréquence de collecte | Hypothèses et risques |
|--|---|--|---|--|-------------------------|------------------|-----------------------|-----------------------|
| | Intitulé indicateur(s) | Situation de Base | Cible à fin 2013 | | Leader | Appui | | |
| renforcée contre tout type d'abus, exploitation et violence | Existence du Code de la famille et des personnes (O/N) | Code de la famille en cours d'élaboration | Code de la famille adopté et mis en œuvre | Code de la famille | | | | paix sont retrouvée |
| | Existence de la stratégie nationale de lutte contre les VBG (O/N) | Une étude sur les VBG a été réalisée en 2006 dans le district d'Abidjan et dans 8 départements en 2007 | La stratégie nationale de lutte contre les VBG adoptée et mises en œuvre | Stratégie nationale de lutte contre les VBG | | | | |
| | Existence du document de politique de Protection sociale (O/N) | Une étude sur le système national de protection sociale est en cours | La politique de protection sociale est adoptée et mise en œuvre | Document de politique de protection sociale | | | | |
| Extrant 5.1 : La population est sensibilisée sur les risques liés aux abus, exploitations et violences (UNICEF, UNFPA, ONUSIDA) | Nombre de personnes sensibilisées | AD | - x leaders communautaires, religieux, coutumiers - 30% de la population | - Rapports annuels - Rapports de revues | Ministère de la Famille | Unicef UNFPA BIT | Annuel | |
| | Nombre de comité de lutte contre les violences mis en place | 60 | - 1.000 Comités mis en place | - Rapports annuels - Rapports de revues | Ministère de la Famille | UNICEF UNFPA BIT | Annuel | |
| | Proportion de femmes excisées | 36,4% [2006] | 26% | - Rapports annuels - Rapports de revues | Ministère de la Famille | UNICEF UNFPA BIT | Annuel | |

| Priorité Nationale : Amélioration de l'accessibilité, de la qualité des services sociaux de base, préservation de l'environnement, promotion de l'égalité du genre et sécurité sociale (Axe 4) | | | | | | | | |
|--|---|--|---|---|--|------------------------|-----------------------|--|
| | Indicateurs clés | | | Sources de vérification et méthode de collecte | Responsable | | Fréquence de collecte | Hypothèses et risques |
| | Intitulé indicateur(s) | Situation de Base | Cible à fin 2013 | | Leader | Appui | | |
| | Proportion de femmes victimes de violences sexuelles | 30% [2005] (Abidjan) | 10% | - Rapports annuels - Rapports de revues | Ministère de la Famille | UNICEF UNFPA BIT | Annuel | |
| Extrant 5.2 : Les victimes d'abus, exploitations et violences reçoivent une prise en charge intégrale (médicale, nutritionnelle, psychosociale, judiciaire et socio professionnelle) (UNICEF, UNFPA, PAM, UNHCHR) | Existence d'un système de prise en charge intégrale des victimes d'abus, d'exploitation, de violences (O/N) | Des centres sociaux et des ONG offrent des services de prise en charge | Toutes les victimes d'abus, d'exploitation, de violences | - Rapports annuels - Rapports de revues | Ministère de la Famille | UNICEF UNFPA BIT | Annuel | |
| | Nombre de personnes victimes de violence sexuelle spécifique bénéficiant d'une prise en charge | AD | Tous les cas déclarés | - Rapports annuels - Rapports de revues | Ministère de la Famille | UNICEF UNFPA BIT | Annuel | |
| Extrant 5.3 : Des lois et politiques sociales nationales en faveur des populations les plus vulnérables ainsi que les systèmes de protection contre les violences basées sur le genre sont adoptées (UNICEF, UNFPA, UNIFEM, PNUD) | Nombre de lois et politiques sociales nationales en faveur des populations les plus vulnérables adoptées | 1 | 3 | - Rapports annuels - Rapports de revues - Journal Officiel de Côte d'Ivoire | -Ministère de la Justice -Ministère de la Famille | Unicef UNFPA BIT | Annuel | - Disponibilité des ressources |
| | Existence de la stratégie nationale de lutte contre les VBG (O/N) Existence du document de politique de Protection sociale (O/N) | Une étude sur les VBG a été réalisée en 2006 dans le district d'Abidjan et dans 8 départements en 2007 Une étude sur le système national de protection sociale est en cours | La stratégie nationale de lutte contre les VBG adoptée et mises en œuvre La politique de protection sociale est adoptée et mise en œuvre | Rapport MFFAS | UNICEF UNFPA | BIT MFFAS | Annuel | - Situation sociopolitique - Disponibilité des ressources |

CADRE DE SUIVI-EVALUATION : EFFET ECONOMIE

| Priorités Nationales : Assainissement du cadre macroéconomique (Axe 2); Création d'emplois et de richesse par le soutien au monde rural et la promotion du secteur privé comme moteur de la croissance (Axe 3) | | | | | | | | |
|--|--|--|-----------------------------------|--|-------------|----------------------|-----------------------|---|
| | Indicateurs clés | | | Sources de vérification et méthode de collecte | Responsable | | Fréquence de collecte | Hypothèses et risques |
| | Intitulé indicateur(s) | Situation de Base | Cible à fin 2013 | | Leader | Appui | | |
| EFFET DE L'UNDAF : D'ici 2013 : les capacités du Gouvernement, du secteur privé et des populations, notamment les plus vulnérables, à créer des emplois et des richesses et à assurer la sécurité alimentaire sont renforcées | Taux de chômage Pourcentage de ménage en insécurité alimentaire Taux de croissance économique | 40% jeunes 14% [2003] 1,5 | 35% (jeunes) 9% 4% | Rapport de la chambre de commerce, Statistiques AGEPE Rapport étude VAM BCEAO, MEF, INS, Trésor public | PNUD | FAO, PAM, MEF | Annuel | La paix et Stabilité socio-politique, sont retrouvées Processus de sortie de crise et de progrès |
| Effet programmes 1 : Les capacités du gouvernement et des collectivités décentralisées en matière de gouvernance économique, de développement de politiques et de stratégies sont renforcées | Taux de pauvreté (pourcentage de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté national) Nombre de rapports d'évaluation des actions gouvernementales en matière de développement produits | 44% [2006] 0 | 39% 5 | ENV Direction Générale du Plan | PNUD | | Annuel | La paix et Stabilité socio-politique, sont retrouvées Processus de sortie de crise et de progrès |
| - Extrait 1.1: La gestion des ressources publiques est améliorée à travers l'appui à l'alignement | % du budget alloué aux différents secteurs sociaux (santé, éducation,..) | Education : AD Santé : 10% [2007] | Education : AD Santé : 15% | MEF, rapports | PNUD | MEN MSHP MEMPD | Annuel | |

Priorités Nationales : Assainissement du cadre macroéconomique (Axe 2); Création d'emplois et de richesse par le soutien au monde rural et la promotion du secteur privé comme moteur de la croissance (Axe 3)

| | Indicateurs clés | | | Sources de vérification et méthode de collecte | Responsable | | Fréquence de collecte | Hypothèses et risques |
|---|--|--|---|---|---------------------|-------|-----------------------|-----------------------|
| | Intitulé indicateur(s) | Situation de Base | Cible à fin 2013 | | Leader | Appui | | |
| des budgets annuels et pluriannuels sur les besoins nécessaires pour l'atteinte des OMD 1 et 8 (PNUD, ONUSIDA) | | | | | | | | |
| - Extrant 1.2 : Les capacités nationales et locales sont renforcées pour la formulation, la mise en œuvre et le suivi évaluation des politiques de croissance économique et de réduction de la pauvreté intégrant la dimension genre et les questions de population y compris le VIH (UNIFEM, PNUD, ONUSIDA) | Existence de politiques économiques et de programmes actualisés intégrant l'aspect genre (O /N) | Adoption de la déclaration solennelle de la promotion et de l'égalité des sexes | Adoption et mise en œuvre de la politique nationale genre | Documents de politiques et de programme, guide de suivi-évaluation Journal officiel Direction Générale de l'Egalité | PNUD, UNFPA, UNIFEM | | Annuel | |
| | % des personnes ressources des Ministères techniques, des collectivités locales, organisations de la société civile sensibilisées à la BSG | La Stratégie Nationale de Développement (SND-OMD) basée sur les OMD intègre le genre | 75 % Ministères ; 60% des parlementaires; 70% des collectivités locales 60% des OSC | MEMPD, MEF, Rapports et publications (du Gouvernement, Collectivités locales, etc) | | | Trimestriel | |
| | Pourcentage des OSC disposant de budgets élaborés selon l'approche de la BSG | Ministères : 35 personnes 0 | 50% | MICT, MEF, Rapports et publications (du Gouvernement, Collectivités locales, etc) Rapports et publications (MFFAS, des OSC, etc) | | | Annuel | |
| Extrant 1.3: Un cadre | cadre | Une Direction de | Un cadre institutionnel | Décret portant | UNIFEM, | | annuel | |

| Priorités Nationales : Assainissement du cadre macroéconomique (Axe 2); Création d'emplois et de richesse par le soutien au monde rural et la promotion du secteur privé comme moteur de la croissance (Axe 3) | | | | | | | | |
|--|--|--|--|--|---------------|-------|-----------------------|-----------------------|
| | Indicateurs clés | | | Sources de vérification et méthode de collecte | Responsable | | Fréquence de collecte | Hypothèses et risques |
| | Intitulé indicateur(s) | Situation de Base | Cible à fin 2013 | | Leader | Appui | | |
| institutionnel d'appui à la budgétisation sensible au genre est mis en place (UNIFEM, UNICEF, PNUD) | institutionnel mis en place (O/N) | l'Egalité et de la promotion du Genre a été créée au MIFAS Deux cellules Genre mises en place dans deux Ministères techniques | pour l'opérationnalisation de la BSG | création du cadre institutionnel Journal officiel | UNFPA, PNUD | | | |
| Extrant 1.4: Les partenariats stratégiques avec les organisations de la société civile, les institutions de formation et de recherche, le secteur privé sous-régional et national sont renforcés pour l'appui à la mise en œuvre des plans cadre de développement (PNUD, UNFPA) | Plans cadres de développement opérationnels | 0 | un plan cadre National Un plan local de développement par département | MEMPD , Rapports collectivités décentralisées, , | PNUD UNFPA | | | |
| | Nombre de conventions signées avec les organisations de la société civile, les institutions de formation et de recherche, le secteur privé sous-régional et national | 0 | 20 | Rapport et publications | | | | |
| | Existence d'un Centre de recherche pluridisciplinaire en population et développement (O/N) | 0 | 1 | Rapport | | | | |

Priorités Nationales : Assainissement du cadre macroéconomique (Axe 2); Création d'emplois et de richesse par le soutien au monde rural et la promotion du secteur privé comme moteur de la croissance (Axe 3)

| | Indicateurs clés | | | Sources de vérification et méthode de collecte | Responsable | | Fréquence de collecte | Hypothèses et risques |
|--|--|-------------------|------------------|--|-------------------------|---------------------|-----------------------|-----------------------|
| | Intitulé indicateur(s) | Situation de Base | Cible à fin 2013 | | Leader | Appui | | |
| Extrant 1.5: Les capacités nationales en matière de collecte, d'analyse et de diffusion des données désagrégées selon le genre, suivi/évaluation et développement de base de données sont renforcée (PNUD, UNFPA, UNIFEM) | Nombre d'agents de l'INS formés sur la collecte et l'analyse des données selon le genre | 0 | 100 | MESRS, ENSEA, Rapports | UNFPA UNIFEM PNUD | | Annuel | |
| | % Indicateurs désagrégés selon le genre | AD | 100 | MESRS, ENSEA, Rapports | | | | |
| | Existence d'une base de données socio-démographique nationale (O/N) | 0 | 1 | MEMPD, MEF, ENSEA, INS, Rapports et publications | | | | |
| | La Stratégie Nationale de Développement de la statistique intègre la dimension genre (O/N) | NON | OUI | | | | | |
| Extrant 1.6: Un programme national de sécurité alimentaire est élaboré et mis en œuvre (PAM, FAO) | Existence de programme alimentaire opérationnel (O/N) | NON | OUI | Document de programme alimentaire | PAM, FAO | PNUD | Annuel | |
| Extrant 1.7: Une meilleure connaissance de l'impact du VIH /Sida en milieu rural | Nombre d'études d'impact du VIH/SIDA en milieu rural (agropastoral) | 0 | 2 | Rapport d'études | ONUSIDA | PNUD, UNICEF, UNFPA | Triennal | |

Priorités Nationales : Assainissement du cadre macroéconomique (Axe 2); Création d'emplois et de richesse par le soutien au monde rural et la promotion du secteur privé comme moteur de la croissance (Axe 3)

| | Indicateurs clés | | | Sources de vérification et méthode de collecte | Responsable | | Fréquence de collecte | Hypothèses et risques |
|--|---|---|----------------------------|---|-------------|-------|-----------------------|-----------------------------|
| | Intitulé indicateur(s) | Situation de Base | Cible à fin 2013 | | Leader | Appui | | |
| (agropastorale) en vue d'orienter les politiques de développement rural est assurée (ONUSIDA) | réalisé | | | | | | | |
| Extrant 1.8: les capacités nationales en matière de politiques et stratégies de sécurité alimentaire, d'établissement des systèmes de dissémination de l'information dans le domaine alimentaire sont renforcées (PAM, FAO) | <p>Nombre de partenaires formés en matière de politiques et stratégies de sécurité alimentaire, d'établissement des systèmes de dissémination de l'information</p> <p>Documents de politique et stratégies en matière de sécurité alimentaire élaborés et mis en oeuvre</p> | <p>20 partenaires du MA et autres partenaires locaux ont été formés</p> <p>AD</p> | <p>20 par an</p> <p>AD</p> | Rapport d'activités, statistiques agricoles FAO | FAO PAM | | Annuel | |
| Extrant 1.9: un système d'alerte précoce de crise alimentaire est mis en place de manière durable (PAM, FAO, PNUD) | Existence d'un système d'alerte précoce de crise alimentaire (O/N) | 0 | 1 | Arrêté de création du système d'alerte | FAO PAM | | Annuel | |
| Effet Programmes 2: Les activités du | La part du secteur privé dans le PIB | AD | AD | MEF, MEMPD (INS) | PNUD | | Annuel | La paix et Stabilité socio- |

Priorités Nationales : Assainissement du cadre macroéconomique (Axe 2); Création d'emplois et de richesse par le soutien au monde rural et la promotion du secteur privé comme moteur de la croissance (Axe 3)

| | Indicateurs clés | | | Sources de vérification et méthode de collecte | Responsable | | Fréquence de collecte | Hypothèses et risques |
|--|---|-----------------------|--------------------|--|-------------|-------|-----------------------|--|
| | Intitulé indicateur(s) | Situation de Base | Cible à fin 2013 | | Leader | Appui | | |
| secteur privé sont redynamisées pour la relance économique | Part de l'investissement privé dans le PIB Part de l'épargne privée dans le PIB | | | Chambre de commerce | | | | politique, sont retrouvées Processus de sortie de crise progresse |
| - Extrant 2.1: La politique industrielle de moyen et long terme basée sur la valorisation et la transformation des ressources existantes est développée et mise en oeuvre | Volume des exportations manufacturières -niveau de la qualité de la production - document de stratégie de développement élaboré | AD AD 0 | 3 de plus 1 | Rapports et publications MC, MEF, PAA, PA san pedro | ONUUDI | PNUD | Annuel | |
| Extrant 2.2 : Les capacités des institutions de régulation (contrôle, normalisation et métrologie) sont renforcées. (ONUUDI) | -Nombre de structures de régulation accréditées | AD | | Rapport Ministère Industrie | ONUUDI | | Annuel | |
| Extrant 2.3: Les capacités des PME/ PMI sont renforcées afin d'améliorer leur compétitivité (ONUUDI, PNUD) | Nombre d'entreprises remises à niveau | 0 | 15 | Rapports et publications | | | Annuel | |
| Extrant 2.4 : Meilleure connaissance de l'impact du sida sur le | Existence d'études sur l'impact du sida au niveau du | | | Rapport | ONUSIDA | | Triennal | |

Priorités Nationales : Assainissement du cadre macroéconomique (Axe 2); Création d'emplois et de richesse par le soutien au monde rural et la promotion du secteur privé comme moteur de la croissance (Axe 3)

| | Indicateurs clés | | | Sources de vérification et méthode de collecte | Responsable | | Fréquence de collecte | Hypothèses et risques |
|---|---|-------------------|------------------|--|--------------|-------|-----------------------|--|
| | Intitulé indicateur(s) | Situation de Base | Cible à fin 2013 | | Leader | Appui | | |
| secteur privé pour une meilleure orientation des politiques et stratégies du secteur (ONUSIDA) | secteur privé | | | | | | | |
| Effet Programmes 3: Les mécanismes de création d'emploi particulièrement en faveur des jeunes, des femmes, des communautés et des Personnes Déplacées Internes sont mis en place | Nombres d'emplois créés par groupe cible | AD | AD | AGEPE Ministère des la Fonction Publique BIT MSVG, PN-DDR | A définir | | | La paix et Stabilité socio-politique, sont retrouvées Processus de sortie de cris progresse L'adhésion de la population aux mécanismes de création d'emploi mis en place |
| | Taux d'emploi des groupes vulnérables dans le secteur informel | AD | 60% | | | | | |
| | Proportion de la population affectée par la crise bénéficiant des programmes de réinsertion | AD | AD | | | | | |
| Extrant 3.1: Une stratégie de développement rural impliquant les jeunes et les femmes et générant des emplois et des revenus additionnels est mise en œuvre (PNUD) | Proportion des populations rurales bénéficiaires des AGR par groupe cible | AD | 50% | MSVG, PN-DDR | PNUD , UNFPA | | | |

Priorités Nationales : Assainissement du cadre macroéconomique (Axe 2); Création d'emplois et de richesse par le soutien au monde rural et la promotion du secteur privé comme moteur de la croissance (Axe 3)

| | Indicateurs clés | | | Sources de vérification et méthode de collecte | Responsable | | Fréquence de collecte | Hypothèses et risques |
|--|---|-------------------|------------------|--|-------------|------------------------------------|-----------------------|-----------------------|
| | Intitulé indicateur(s) | Situation de Base | Cible à fin 2013 | | Leader | Appui | | |
| Extrant 3.2: Les groupes vulnérables notamment les jeunes et les femmes sont mieux formés pour s'insérer économiquement (UNIFEM, FAO, ONUDI, BIT, PNUD, UNFPA, OIM) | Taux d'insertion économique des groupes cibles formés | AD | AD | Rapports et publications | UNFPA | UNIFEM, FAO, ONUDI, PNUD, PAM, BIT | | |
| | Nombre de communautés et d'individus par groupe cible encadré | AD | AD | | | | | |
| | Nombre de jeunes formés | AD | AD | | | | | |
| | Revenu moyen des populations ciblées | AD | AD | | | | | |
| Extrant 3.3. Les communautés locales, les groupes vulnérables notamment les jeunes et les femmes ont un meilleur accès aux services financier (PNUD, BIT) | proportion de la population cible ayant leurs projets financés par les structures de micro finances | AD | | Rapports d'activités Rapports de Rating des institutions de financement | PNUD | BIT MEF | Annuel | |
| Extrant 3.4: Les activités entrepreneuriales, génératrices de revenus et d'emplois au profit des jeunes, des femmes et des | Nombre d'individus formés par groupe cible à l'entrepreneuriat | AD | AD | MISP, MFFAS, rapports et | UNFPA | MIFFAS | Annuel | |
| | Nombre de projets mis en | AD | AD | | | | | |

Priorités Nationales : Assainissement du cadre macroéconomique (Axe 2); Création d'emplois et de richesse par le soutien au monde rural et la promotion du secteur privé comme moteur de la croissance (Axe 3)

| | Indicateurs clés | | | Sources de vérification et méthode de collecte | Responsable | | Fréquence de collecte | Hypothèses et risques |
|---|---|-------------------|------------------|---|-------------|-----------------|--------------------------|---|
| | Intitulé indicateur(s) | Situation de Base | Cible à fin 2013 | | Leader | Appui | | |
| communautés défavorisées sont créées (UNIFEM, PNUD, BIT, ONUDI, PAM, UNFPA). | œuvre en matière d'AGR pour les femmes rendues vulnérables du fait de la crise Nombre de femmes rendues vulnérables du fait de la crise Bénéficiaires des AGR | 1 300 | 4 10 000 | publications MISP, MFFAS, rapports et publications | | | | |
| Effet Programmes 4: Les ménages les plus vulnérables ont un accès à une alimentation disponible et de qualité | Proportion de ménages vulnérables ayant accès à une alimentation de qualité | AD | 80% | ENV | PNUD | UNFPA UNICEF | Biennal | ☑ Des progrès notables du processus de paix sont enregistrés, les élections sont réalisées et les résultats acceptés par tous les partis politiques |
| Extrant 4.1: Les ménages vulnérables ont un accès accru à des semences et autres intrants de qualité ainsi qu'aux conseils agricoles efficients (PAM, FAO, PNUD) | Proportion des dépenses des ménages bénéficiaires consacrée à l'achats de la nourriture Proportion de ménages | 34% AD | <34% AD | •Rapport de fin de projet des partenaires coopérants • Post distribution monitoring report | FAO/PAM | | Annuel Semestriel | . |

Priorités Nationales : Assainissement du cadre macroéconomique (Axe 2); Création d'emplois et de richesse par le soutien au monde rural et la promotion du secteur privé comme moteur de la croissance (Axe 3)

| | Indicateurs clés | | | Sources de vérification et méthode de collecte | Responsable | | Fréquence de collecte | Hypothèses et risques |
|---|--|-------------------|------------------|--|----------------|----------------|---|-----------------------|
| | Intitulé indicateur(s) | Situation de Base | Cible à fin 2013 | | Leader | Appui | | |
| | vulnérables ayant bénéficié de semences et intrants de qualité Proportion de ménages vulnérables ayant bénéficiés d'appui technique | AD | AD | <ul style="list-style-type: none"> • Rapport de fin de projet de la FAO. • Rapport de fin de projet du PAM et des partenaires • Rapport des enquêtes de suivi de la sécurité alimentaire (FSMS) | | | Annuel Annuel Trimestriel | |
| Extrant 4.2: Les pertes post-récoltes sont réduites (PAM, PNUD) | Existence de mécanisme de suivi de pistes, ponts et puits réhabilités (O/N) Taux de croissance de la production agricole | 0 AD | 1 AD | <ul style="list-style-type: none"> • Post distribution monitoring report • Rapport de fin de projet de la FAO. | PAM FAO | MINAGRI | Trimestriel Annuel | |
| Extrant 4.3: les ménages vulnérables sont formés à l'apprentissage de métiers, à la transformation de produits alimentaires, à l'alphabétisation et appui à la création d'activités génératrices de revenu | Pourcentage de ménages vulnérables formés aux métiers de l'agriculture Pourcentage de bénéficiaires formés qui appliquent les | AD AD | >90% AD | <ul style="list-style-type: none"> • Post distribution monitoring report • Rapport de fin de projet du PAM et des partenaires | PAM/FAO | PNUD UNICEF | Semestriel Annuel | |

Priorités Nationales : Assainissement du cadre macroéconomique (Axe 2); Création d'emplois et de richesse par le soutien au monde rural et la promotion du secteur privé comme moteur de la croissance (Axe 3)

| | Indicateurs clés | | | Sources de vérification et méthode de collecte | Responsable | | Fréquence de collecte | Hypothèses et risques |
|--|---|-------------------|------------------|--|-------------|-------|-----------------------|-----------------------|
| | Intitulé indicateur(s) | Situation de Base | Cible à fin 2013 | | Leader | Appui | | |
| <p>dans le domaine agricole (PAM, FAO, UNICEF, PNUD)</p> | <p>connaissances relatives à la transformation et/ou la conservation des aliments.</p> <p>Taux alphabétisation populations cibles</p> | AD | AD | | | | | |

CADRE DE SUIVI-EVALUATION : EFFET ENVIRONNEMENT

| Priorité Nationale : Amélioration de l'accessibilité, de la qualité des services sociaux de base, préservation de l'environnement, promotion de l'égalité du genre et sécurité sociale (Axe 4) | | | | | | | | |
|---|--|-------------------|------------------|--|-------------|-------------------------|-----------------------|---|
| | Indicateurs clés | | | Sources de vérification et méthode de collecte | Responsable | | Fréquence de collecte | Hypothèses et risques |
| | Intitulé indicateur(s) | Situation de Base | Cible à fin 2013 | | Leader | Appui | | |
| EFFET DE L'UNDAF : D'ici à 2013, les ressources en eau, forestières et environnementales sont protégées, préservées et gérées de façon durable et concertée | Taux de réduction des tendances à la dégradation des ressources forestières et environnementales | AD | AD | SIG du Ministère de l'environnement | FAO | Min Environnement | Annuelle | La paix et Stabilité sociopolitique, sont retrouvées Processus de sortie de crise progresse Adhésion et implication de la population dans la gestion des ressources en eau et forestières |
| | Proportion de la superficie du couvert forestier national | AD | AD | | | | | |
| Effet Programmes 1 : Les politiques, mécanismes, et instruments juridiques adaptés à une gestion durable de l'environnement, de la forêt et des ressources en eau sont élaborés/révisés et mis en œuvre de façon concertée | Existence de Documents actualisés/validés (O/N) | 0 | 2 | Code Forestier; Loi de protection de la faune/exercice de la chasse; Documents de politiques (Forestière/environnementale/de l'eau/d'assainissement et drainage; Décrets d'application | FAO | PNUD, Min Environnement | Annuelle | Volonté politique soutenue Fonctionnement de l'Assemblée Nationale Adhésion des parlementaires aux politiques de gestion durable de l'environnement, de la forêt et des ressources en eau Stabilité politique et retour de la paix |
| | Existence de Documents de politique adaptés à une gestion durable de l'environnement (O/N) | 0 | 5 | | | | | |
| | Existence de Plans d'action élaborés/validés (O/N) | 0 | 9 | | | | | |
| | Existence d'Instruments juridiques élaborés/validés/adoptés (O/N) | 0 | 12 | | | | | |

Priorité Nationale : Amélioration de l'accessibilité, de la qualité des services sociaux de base, préservation de l'environnement, promotion de l'égalité du genre et sécurité sociale (Axe 4)

| | Indicateurs clés | | | Sources de vérification et méthode de collecte | Responsable | | Fréquence de collecte | Hypothèses et risques |
|---|---|-------------------|------------------|---|-------------|---|-----------------------|-----------------------|
| | Intitulé indicateur(s) | Situation de Base | Cible à fin 2013 | | Leader | Appui | | |
| | | | | et normes | | | | |
| Extrant 1.1. : Les capacités techniques des institutions nationales sont renforcées pour l'élaboration, de façon participative, des politiques, plans stratégiques et instruments juridiques (politiques forêt, eau, environnement ; cadre de vie urbain; différents plans stratégiques, lois et textes d'application) (FAO, PNUD, PNUE) | Documents politiques, plans stratégiques et instruments juridiques élaborés/validés et mis en œuvre | 0 | 33 | Documents de politiques, plan stratégiques et instruments juridiques | FAO | PNUD, Min Environnement | Annuelle | |
| Extrant 1.2. : Le gouvernement, les institutions nationales et les collectivités décentralisées sont sensibilisés à l'importance de la prise en compte des questions environnementales et agissent de manière concertée. (FAO, PNUD, PNUE) | Proportion des collectivités décentralisées ayant intégré les questions environnements dans leurs plans de développement | AD | 70% | Rapports d'ateliers Compte rendus de réunion | PNUD | FAO, Min Environnement , Collectivités décentralisées | Annuelle | |
| Extrant 1.3. : Les capacités techniques des institutions nationales sont renforcées pour la mise en œuvre et le suivi effectif et efficace des politiques et textes réglementaires (FAO, PNUD) | Taux d'exécution physique des politiques et plans. Existence de mécanisme de suivi de la mise en œuvre des politiques et textes réglementaires (O/N) | AD | 75% | Rapport d'activité Rapports d'exécution Rapports de suivi évaluation Mécanisme de suivi | FAO | PNUD | Annuelle | |

Priorité Nationale : Amélioration de l'accessibilité, de la qualité des services sociaux de base, préservation de l'environnement, promotion de l'égalité du genre et sécurité sociale (Axe 4)

| | Indicateurs clés | | | Sources de vérification et méthode de collecte | Responsable | | Fréquence de collecte | Hypothèses et risques |
|---|---|-------------------|------------------|--|-------------|-------------------------------------|-----------------------|--|
| | Intitulé indicateur(s) | Situation de Base | Cible à fin 2013 | | Leader | Appui | | |
| Effet Programmes 2 : L'implication de tous les acteurs de la société (secteur privé, communautés locales) contribue à une gestion durable de l'environnement | Un cadre de concertation nationale sur les questions environnementales fonctionnel, tenue de réunions régulière (O/N) Nombre de conventions de partenariats signés avec la société civile et le secteur privé pour la gestion durable de l'environnement | 0 | 10 | Rapport d'activité | PNUD | Min Environnement FAO MINAGRI | Annuel | Adhésion du secteur privé et des communautés locales Capacités et représentativité de la société civile Climat socio-politique |
| Extrant 2.1 : Le partenariat secteur privé-secteur public est renforcé en vue d'une gestion durable de l'environnement (FAO, PNUD) | Nombre de nouveaux partenaires du dispositif de gestion durable de l'environnement au niveau du secteur privé | AD | 50 | Conventions signées | PNUD | FAO | annuelle | |
| | Nombre d'activités conjointes mises en œuvre | AD | 25 | Rapports d'activités | PNUD | FAO | annuelle | |
| Extrant 2.2 : Des mécanismes de gestion communautaire de l'environnement sont mis en place et opérationnels (FAO, PNUD) | Nombre d'organisations communautaires œuvrant dans le domaine de l'environnement | 10 | 70 | Récépissé/agrément du Min. de l'Intérieur | PNUD | FAO | annuelle | |
| | Existence de mécanisme de gestion communautaire de l'environnement (O/N) | | | Rapports d'activités | PNUD | FAO | annuelle | |
| | Pourcentage des organisations communautaires qui fournissent un rapport de gestion. | AD | AD | Manuels de procédures Rapports d'activités | PNUD | FAO | annuelle | |

Priorité Nationale : Amélioration de l'accessibilité, de la qualité des services sociaux de base, préservation de l'environnement, promotion de l'égalité du genre et sécurité sociale (Axe 4)

| | Indicateurs clés | | | Sources de vérification et méthode de collecte | Responsable | | Fréquence de collecte | Hypothèses et risques |
|---|---|------------------------|------------------------------|--|------------------|--------------------------------------|-----------------------|---|
| | Intitulé indicateur(s) | Situation de Base | Cible à fin 2013 | | Leader | Appui | | |
| Extrant 2.3 : Les populations sont sensibilisées et leurs capacités renforcées pour mieux assumer leur participation à la protection et à la gestion durable de l'environnement (FAO, PNUD, UNICEF, OMS, UNESCO) | Nombre de campagnes de sensibilisation organisées à l'endroit des populations sur la protection et la gestion durable de l'environnement Comités locaux mis en place et fonctionnels (O/N) | 0 | 20 + de 100 | Rapports d'activités Comités fonctionnels | PNUD | FAO, Min Environnement , Communautés | annuelle | |
| Extrant 2.4 : Des activités génératrices de revenus (mesures riveraines) contribuent à une meilleure protection des forêts classées, des parcs nationaux et réserves. (FAO, PNUD, UNESCO) | Taux de dégradation forestière | 45% | 35% | Rapport annuel d'activité de MEEF | FAO, PNUD UNESCO | MEEF, MINAGRI | Annuel | |
| Effet Programmes 3 : La biotechnologie, les changements climatiques et les risques naturels et technologiques sont mieux appréhendés par le Gouvernement, la société civile et les communautés locales. | Niveau d'intégration de la problématique de la biosécurité et des changements climatiques dans les politiques nationales de développement Part du budget alloué aux externalités climatiques Niveau de contribution de la société civile à la prévention, la gestion des problèmes liés aux changements climatiques | AD AD AD | 70% 5% 60% | Rapport d'activités DGB | FAO | PNUD, Min Environnement , MEF | Annuelle | Volonté politique soutenue en matière de développement durable Adhésion et implication des populations à la gestion durable de l'environnement |

Priorité Nationale : Amélioration de l'accessibilité, de la qualité des services sociaux de base, préservation de l'environnement, promotion de l'égalité du genre et sécurité sociale (Axe 4)

| | Indicateurs clés | | | Sources de vérification et méthode de collecte | Responsable | | Fréquence de collecte | Hypothèses et risques |
|--|--|---------------------|------------------------|---|-------------|------------------------|--------------------------------------|-----------------------|
| | Intitulé indicateur(s) | Situation de Base | Cible à fin 2013 | | Leader | Appui | | |
| Extrant 3.1 Des dispositifs d'évaluation des risques associés à la biotechnologie, aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles et technologiques sont mis en place par les institutions nationales et les communautés locales et fonctionnent de manière effective. (FAO, PNUD, OMS, UNESCO) | Observatoire national pour les changements climatiques créé et opérationnel (O/N) Dispositif d'évaluation des risques mis en place et fonctionnel (O/N) Plateforme de collaboration pour la gestion des risques liés aux catastrophes naturelles et technologiques mise en place et opérationnelle (O/N) | | | Acte de création de l'observatoire Dispositif d'évaluation Rapports d'activités | PNUD | FAO, Min Environnement | 2013 Annuelle Annuelle | |
| Extrant 3.2 : Les plans d'adaptation et d'atténuation des risques liés à la biotechnologie, aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles sont élaborés et opérationnels (FAO, PNUD) | Existence de plans de gestion des risques Nombre de collectivités locales ayant un plan d'adaptation au niveau local Existence d'une stratégie de compensation (O/N) | 0 0 0 | 3 100 30 | Rapport Rapports de formation Stratégie de compensation | PNUD | FAO, Min Environnement | Annuelle | |
| Extrant 3.3 : Les systèmes d'alerte précoce et des plans de contingence nationaux sont mis en place et sont opérationnels (FAO, PNUD) | Système d'alerte précoce créé et opérationnel (O/N) Existence d'un plan de contingence national opérationnel (O/N) | 0 0 | 1 1 | Système d'alerte Plan de contingence | PNUD | FAO, Min Environnement | 2013 | |

| Priorité Nationale : Amélioration de l'accessibilité, de la qualité des services sociaux de base, préservation de l'environnement, promotion de l'égalité du genre et sécurité sociale (Axe 4) | | | | | | | | |
|--|--|-------------------|------------------|--|-------------|---|-----------------------|-----------------------|
| | Indicateurs clés | | | Sources de vérification et méthode de collecte | Responsable | | Fréquence de collecte | Hypothèses et risques |
| | Intitulé indicateur(s) | Situation de Base | Cible à fin 2013 | | Leader | Appui | | |
| Extrant 3.4 : Les populations sont sensibilisées aux risques liés à la biotechnologie, aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles et technologiques (FAO, PNUD, UNESCO) | Nombre de structures nationales et d'ONG ayant participé au processus de planification Nombre de collectivités locales impliquées dans la gestion des risques | 0 AD | 20 50 | Plans de gestion des risques Rapports d'activités | PNUD | FAO, Min Environnement , Collectivités décentralisées | Annuelle | |

Annexe 5 : Calendrier de Suivi-Evaluation

Calendrier Intégré de Suivi- Evaluation (CISE)

| TYPES D'ACTIVITES | RESULTATS MAJEURS ATTENDUS | BUDGET PLANIFIE (mille USD) | AGENCE LEAD | GROUPE EFFET | CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE | | | | | | | | | | PARTENARIAT STRATEGIQUE ET OPERATIONNEL | | OBSERVATIONS | |
|--------------------------|---|--|-------------|------------------|-----------------------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|---|----------------------|---------------|------------------|
| | | | | | 2009 | | 2010 | | 2011 | | 2012 | | 2013 | | STRUCTURES DU GOUVERNEMENT | PARTENAIRE ASNU | | BI/MULTILATERAUX |
| | | | | | Semestre 1 | Semestre 2 | Semestre 1 | Semestre 2 | Semestre 1 | Semestre 2 | Semestre 1 | Semestre 2 | Semestre 1 | Semestre 2 | | | | |
| Activités de S&E de UNCT | I. Etudes /Enquête et recherche | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | Recensement Général de la Population et de l'Habitation | -Indicateurs sociodémographiques au niveau national -Structure de la population | 19,000 | UNFPA | SSB | X | X | | | | | | | | | MEMPD | SNU | |
| | Enquête Nutritionnelle | Principaux indicateurs nutritionnels | 100 | PAM | SSB | | x | | x | | | | | | | PNN | | |
| | Enquête cantine scolaire | Impact des cantines scolaires sur les niveaux des indicateurs scolaires | 60 | PAM | SSB | | x | | | | | | | | | DNC | | |
| | Analyse de la situation des enfants et des femmes | -Mesure des progrès vers l'atteinte des OMD et la réalisation des droits des enfants et des femmes | 40 | UNICEF | SSB | | X | | X | | X | | X | | | MEMPD | | |
| | Enquête par Grappes à Indicateurs Multiples (MICS 4) | Indicateurs sanitaires et sociodémographiques actualisés | 1,000 | UNICEF | SSB | | | X | X | | | | | | | MEMPD | UNFPA | |
| | Enquête Démographique et de Santé plus (EDS+EIS) | Indicateurs socio – sanitaires y compris les indicateurs sur le SIDA | 1,200 | UNFPA ONUSIDA | SSB | | | | | | X | | | | | MLS MSHP MEMPD | UNICEF OMS | |

| | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|---|--|-------|-------------|----------|---|----|---|----|--|---|--|---|--|---|--|---------------------|----------------|--|
| Enquête Niveau de vie des ménages (ENV) | Niveau de pauvreté basé sur les conditions de vie des ménages | 2,000 | PNUD | Economie | | | | | | | | X | | | | MEMPD | UNFPA BM | |
| Enquête CAP sur les groupes spécifiques | Niveau de connaissance des groupes spécifiques sur certaines problématiques | 40 | UNFPA | SSB | | | | | | | | | | | | MEMPD MJ MSHP | UNICEF PNUD | |
| II- Système de Suivi | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| FSMS (Food Security Monitoring System) | | 125 | PAM/FA O | Economie | x | xx | x | xx | | | | | | | | | | |
| Système de suivi de la performance des collectivités décentralisées (SISE) | Suivi de la performance pour l'accompagnement de la politique nationale de décentralisation | 40 | UNICEF | SSB | x | | | | | | | | | | | MEMPD | SNU | |
| Décentralisation de la base de données Dev Info | Suivi des OMD au niveau local | 120 | UNICEF | SSB | | | | | | | | | | | | | | |
| Opérationnalisation du système de gestion intégrée de l'information (IMIS) – Base de données nationales | | 200 | UNFPA | | | | | | | | | | | | | MEMPD | | |
| Mise en place des outils et mécanismes de suivi a base communautaire | -Les activités au niveau communautaire sont mieux suivies et leur impact en terme de changement de comportement est évalué | 40 | UNICEF | | | | | | | | | | | | | | | |
| Reuves périodiques | -Mesure des progrès vers l'atteinte des résultats -Contraintes et leçon apprises de la mise en œuvre des activités pour orienter la prise de décision | | SNU | | | x | | x | | x | | x | | x | | MEMPD | SNU | |

| | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|--|---|-----|---------------|----------|--|---|--|---|---|---|--|---|---|---|-------------------|---------------------------------------|--|
| Visites de terrain | -Contrôle de l'effectivité des activités sur le terrain | | SNU | | | | | | | | | | | | Min tech | SNU | |
| III- Evaluations | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| EFSA (Emergency Food Security Assessment) | Actualisation de la prévalence de l'insécurité alimentaire | 160 | PAM/FAO | Economie | | x | | x | | | | | | | MINAGRI | | |
| Evaluation saisons agricoles et sécurité alimentaire | Productions et rendements des cultures sont appréciées. Déterminants majeurs de la sécurité alimentaire sont confirmés. | 50 | PAM/FAO | Economie | | x | | x | | x | | x | | x | MINAGRI MIPARH | FAO | |
| Evaluation a mi-parcours du DSRP-f | -Progrès vers l'atteinte des résultats des axes stratégiques du DSRP | 40 | UNDP | SSB | | | | | x | | | | | | MEMPD | | |
| Evaluation Finale du DSRP-f | -Résultats atteints par axes stratégiques ; -Changements qualitatifs dans les conditions de vie des populations | 150 | UNDP | Economie | | | | | | | | x | | | MEMPD | UNDP/ UNICEF | |
| Evaluation a mi-parcours du PNDS (2009-2013) | -Progrès vers l'atteinte des résultats du PNDS | 40 | OMS UNICEF | SSB | | | | x | x | | | | | | MSHP MLS | UNFPA | |
| Evaluation finale du PNDS (2009-2013) | -Niveau d'atteinte des résultats planifié -Résultats pour le système de santé et la santé des populations | 100 | OMS UNICEF | SSB | | | | | | | | x | x | | MSHP MLS | UNFPA | |
| Evaluation du plan stratégique 2006-2010 de lutte contre le VIH-SIDA | -Impact de la mise en œuvre du plan sur la lutte contre le VIH (prévention, prise en charge, droits des PPVIH) | 60 | ONUSIDA | SSB | | | | x | | | | | | | MLS MSHP | UNFPA UNDP OMS UNICEF PAM | |

| | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|---|--|-----|---------------|-----|---|---|--|--|--|---|---|--|---|---|--|---------------|-------------|
| Evaluation finale du plan stratégique de l'éducation des filles (2006-2011) | -Impact de la mise en œuvre du plan sur la scolarisation des filles | 40 | UNICEF | SSB | | | | | | x | x | | | | | MEN | PAM UNDP |
| Evaluation finale du plan de restauration de l'Ecole | -Impact de la mise en œuvre du plan sur les indicateurs de scolarisation (accès, maintien, rendement interne du système) | 40 | UNICEF PAM | SSB | | | | | | | | | x | | | MEN | |
| Evaluation des capacités évaluatives nationales | -Niveau des capacités nationales pour la conduite des évaluations | 25 | UNICEF | SSB | x | | | | | | | | | | | MEMPD RISE | UNFPA BM |
| Evaluation de l'évaluabilité des politiques sociales | -Degré d'évaluabilité des politiques sociales -Directives pour la formulation de politiques sociales évaluables | 25 | UNICEF | SSB | | x | | | | | | | | | | MEMPD RISE | UNFPA BM |
| Evaluation à mi-parcours de l'UNDAF | -Progrès vers l'atteinte des résultats de UNDAF (par groupe effet et globalement) | 100 | SNU | | | | | | | | X | | | | | MEMPD | SNU |
| Evaluation finale de l'UNDAF | -Niveau d'atteinte des résultats de UNDAF (par groupe effet et globalement) | 150 | SNU | | | | | | | | | | X | X | | MEMPD | SNU |
| IV- Evènements spéciaux | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Journée de l'Enfant Africain | Décideurs, communautés et autres partenaires sensibilisés pour la prise en compte des droits des enfants | | UNICEF | | | | | | | | | | | | | MFFAS | |

| | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|--|---|--|---------|--|---|---|---|---|---|---|---|---|---|-------|-------|-----------------|--|
| Journée Mondiale de la Population | Problématiques émergentes de population connues pour orienter la prise de décision stratégique | | UNFPA | | | X | | X | | X | | X | | X | MEMPD | | |
| Journée Internationale de la Femme | Problématiques émergentes de la femme connues pour orienter la prise de décision stratégique | | UNFPA | | X | | X | | X | | X | | X | | MFFAS | UNICEF | |
| Journée Mondiale de lutte contre le Sida | Contribution à l'effort multisectoriel et intégré de lutte contre le SIDA | | ONUSIDA | | X | | X | | X | | X | | X | | MLS | UNFPA UNICEF | |
| Anniversaire CDE | Décideurs, communautés et autres partenaires sensibilisés sur les principes de la CDE pour une prise en compte effective de leurs interventions respectives | | UNICEF | | | | | | | | | | | | MFFAS | | |
| V- Jalons d'évaluation de l'UNDAF | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Evaluation annuelle de l'UNDAF | -Progrès vers l'atteinte des résultats de UNDAF (par groupe effet et globalement) | | SNU | | | X | | X | | X | | X | | X | MEMPD | SNU | |
| Evaluation à mi-parcours de l'UNDAF | -Niveau d'atteinte des résultats de UNDAF (par groupe effet et globalement) | | SNU | | | | | | X | | | | | | MEMPD | SNU | |
| Evaluation finale de l'UNDAF | | | SNU | | | | | | | | | | X | MEMPD | SNU | | |
| Vi- Renforcement des capacités en S&E | | | | | | | | | | | | | | | | | |

| | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|--|---|--|-------------------------|-------------------------|--|---|--|---|--|---|--|---|---|---|--|----------------------|-----|--|
| Appui au système de collecte de routine des ministères sociaux | Les principaux indicateurs socio sanitaires sont disponibles en routine et à jour pour leur utilisation dans la formulation des politiques sociales | | UNFPA/ UNICEF FAO | | | | | | | | | | | | | MEN MFFAS MSHP | | |
| Renforcement des capacités en « droits humains », « GAR » et « Genre » | Les partenaires du gouvernement et des ONG sont capables de formuler des politiques selon l'approche de programmation basée sur les droits humains, les résultats et le genre | | SNU | Tous les groupes effets | | | | | | | | | | | | MEMPD | SNU | |
| Vii- Activités des partenaires | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Mise à jour de CCA | | | SNU | | | | | | | | | | | | | MEMPD | SNU | |
| Préparation CCA/UNDAF | | | SNU | | | | | | | | | | X | X | | MEMPD | SNU | |
| Viii - Publications majeures | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Rapport sur les OMD | Les progrès vers l'atteinte des OMD sont connus à travers le renseignement de la batterie des indicateurs | | PNUD | | | X | | X | | X | | X | | X | | MEMPD | | |
| Rapport sur l'état de la population ivoirienne | | | UNFPA | | | X | | X | | X | | X | | X | | MEMPD | | |
| Rapport UNGASS | L'effort national de lutte contre le VIH-SIDA est connu à travers le renseignement des indicateurs UNGASS | | ONUSIDA | | | X | | X | | X | | X | | X | | MLS | | |